



RAPPORT FINANCIER ANNUEL
RAPPORT RSE

2020/2021

SOMMAIRE

RAPPORT FINANCIER ANNUEL AU 31 MARS 2021

1. Introduction	<i>pages 5 à 9</i>
2. Attestation de la personne responsable	<i>page 11</i>
3. Rapport du Directoire	<i>pages 13 à 35</i>
4. Rapport du Conseil de surveillance	<i>pages 37 à 45</i>
5. Rapport des Commissaires aux comptes sur les comptes consolidés au 31 mars 2021	<i>pages 47 à 50</i>
6. Comptes consolidés	<i>pages 53 à 79</i>
7. Rapport des Commissaires aux comptes sur les comptes annuels au 31 mars 2021	<i>pages 81 à 84</i>
8. Comptes annuels	<i>pages 87 à 107</i>
9. Rapport des Commissaires aux comptes sur les conventions réglementées au 31 mars 2021	<i>pages 109 à 112</i>

RAPPORT DE RESPONSABILITÉ SOCIÉTALE DES ENTREPRISES (RSE)

10. Message du Président	<i>page 117</i>
<i>Intégrer la RSE aux activités de FHI</i>	<i>pages 118 à 120</i>
<i>AXE 1 : Être un éditeur de jeux vidéo divertissants, sécurisants et respectueux pour nos joueurs</i>	<i>pages 121 à 123</i>
<i>AXE 2 : Être un employeur attractif et responsable</i>	<i>pages 123 à 126</i>
<i>Axe 3 : Être un éditeur au service de l'environnement et de la société</i>	<i>pages 126 à 130</i>
<i>Note méthodologique/ A propos de ce rapport</i>	<i>pages 130 à 131</i>



MESSAGE DU PRESIDENT

Cette année 2020-21 a été exceptionnelle d'un point de vue financier, puisque Focus a réalisé un Chiffre d'Affaires historique de 171M€ dans un contexte sanitaire extrêmement difficile. Nos équipes ont fait preuve d'une résilience, d'une motivation et d'un état d'esprit remarquables afin de continuer à délivrer des expériences uniques pour les joueurs. Les dispositions sanitaires et les conditions de télétravail mises en place pour nos collaborateurs ont ainsi permis de garder un haut niveau de performance, de service et de qualité.

Avec plus d'1 million de copies écoulées en moins d'un mois, SnowRunner a marqué notre début d'année et continue de générer un revenu constant. En raison du contexte sanitaire mondial, cette année fiscale a été moins dense en terme de nouveautés, mais Focus et ses partenaires ont continué de proposer des titres tels que Othercide, HardSpace: Shipbreaker (Early Access), MudRunner Mobile, Shady Part of Me ou encore Curse of the Dead Gods. Ces jeux ont tous été salués par la presse et les joueurs, démontrant une fois de plus la qualité des équipes Focus et de ses studios. Le back-catalogue en croissance de +63% représente une part importante du CA 2020-21. Les licences phares telles que World War Z, Farming Simulator ont elles bénéficié de nouveau contenu prolongeant ainsi l'expérience de jeu et générant du revenu récurrent. Alors que l'année à venir sera riche en sorties (Hood: Outlaws & Legends, Evil West, Alien: Fireteam Elite, Insurgency sur consoles...) et en annonces de nouveaux partenariats ambitieux. Nous sommes d'ailleurs ravis d'avoir révélé en exclusivité mondiale A Plague Tale: Requiem lors de la conférence E3 2021 de Microsoft qui a été diffusée en mondovision début Juin 2021.

D'un point de vue structurel, l'année a été marquée à l'été 2020 par l'acquisition de Deck13, partenaire historique de Focus (The Surge) et premier studio de développement à intégrer le Groupe. Acquisition suivie par l'arrivée en tant qu'actionnaire majoritaire de FLCP & Associés via sa holding Neology Holding, après acquisition des parts de Nabuboto et Innelec Multimedia. Point de départ d'un renforcement de la structure du Groupe, avec un changement de gouvernance - Fabrice Larue nommé Président du Conseil de surveillance, moi-même Christophe Nobileau, ayant à présent la responsabilité et l'honneur d'être nommé Président du Directoire de Focus, John Bert devenant Directeur Général Délégué.

Ce renforcement structurel a pour objectif de permettre de créer un Groupe fort, qui fédère les talents sur l'ensemble de la chaîne de création, du développement d'un titre jusqu'à sa commercialisation à échelle mondiale. Nous continuerons pour cela de renforcer notre savoir-faire et nos services d'édition haut-de-gamme, et avons la volonté d'intégrer talents et studios à la vision singulière dans ce Groupe ambitieux, de maximiser la création de valeur, sécuriser et exploiter nos marques à 360°. A ce titre, un nouveau studio partenaire a intégré le Groupe en Avril 2021 - il s'agit de Streum On studio, partenaire historique de Focus, dont le titre récemment sorti Necromunda: Hired Gun a connu un lancement critique et commercial extrêmement positif. Alors qu'une filiale de Deck13 vient de voir le jour à Montréal, nous serons en mesure d'annoncer très prochainement l'intégration de nouveaux studios, et de nouvelles stratégies permettant de diversifier les activités et sources de revenu du Groupe.

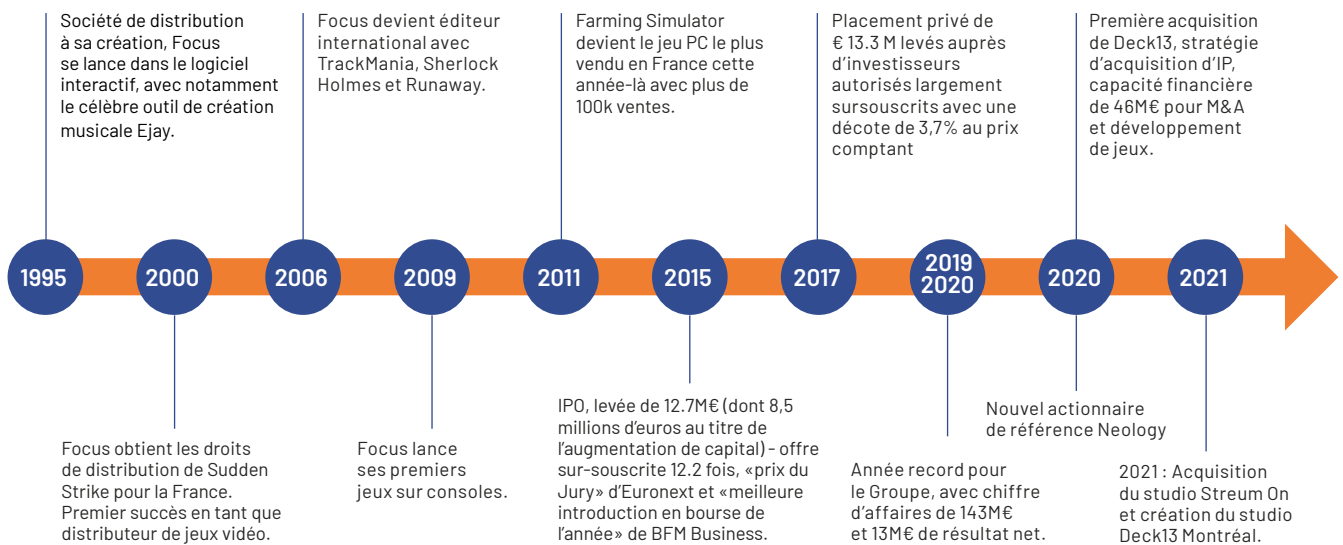
Christophe Nobileau, Président de Focus Home Interactive

FOCUS EST L'UN DES LEADERS EUROPÉENS DE L'ÉDITION ET DU DÉVELOPPEMENT DE JEUX VIDÉO.

Nous avons pour but d'offrir aux joueurs du monde entier des expériences uniques.

Notre ligne éditoriale se démarque grâce à des concepts innovants qui transcendent les frontières du jeu vidéo. Fort de 20 années de savoir-faire, nous fédérons les talents et les créateurs de jeux, auxquels nous offrons des services haut de gamme, délivrés par des experts de l'édition.

Nous soutenons les projets innovants, sans compromis sur la qualité, avec des investissements allant de la participation au financement d'un titre jusqu'à l'intégration partielle ou totale d'un studio. Nos partenaires développeurs rejoignent ainsi un Groupe fort, créateur de franchises à succès (A Plague Tale, Farming Simulator, SnowRunner...), capable d'offrir à leur titre un rayonnement mondial.

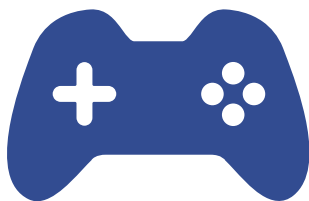


SOUTENIR LA LIBERTÉ CRÉATIVE

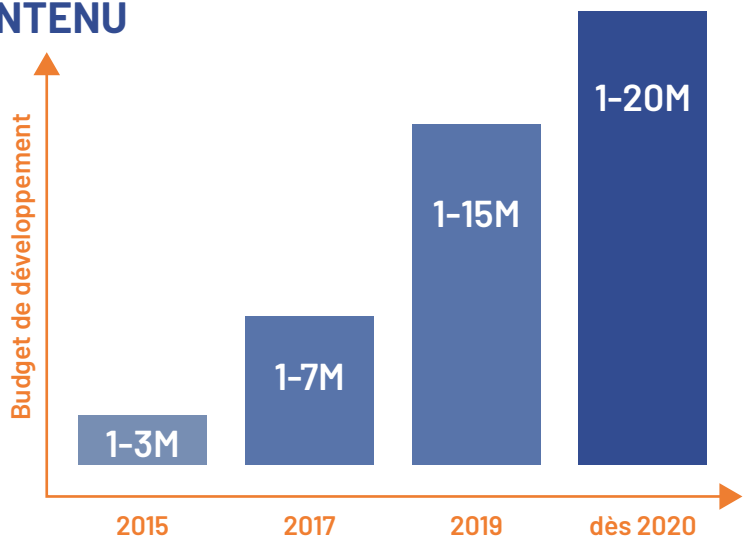
La ligne éditoriale de Focus se démarque grâce à des expériences réellement originales, mais également respectueuses des joueurs.

Notre catalogue est composé de titres variés, sans considération de genre (action, simulation, RPG, stratégie...). Qu'il s'agisse d'un jeune studio "indie" ou d'un studio composé de vétérans de l'industrie, nos partenaires développeurs partagent une vision commune forte : la volonté de créer des jeux et des franchises au contenu singulier à fort potentiel commercial. Nos jeux s'adressent à tous les types de joueurs, partout dans le monde, sans considération d'âge, de sexe, d'origine ou culture. La créativité, pour le plaisir de tous.

AMÉLIORER LA QUALITÉ DU CONTENU



- Une plus grande qualité de production afin d'offrir de la qualité AA top-tier.
- Un contenu solide est clé, et génère du revenu via tous les canaux de distribution, et toutes les plateformes disponibles sur le marché.



UNE LIGNE ÉDITORIALE QUI SE DÉMARQUE

La ligne éditoriale de Focus se démarque par des concepts innovants.

Nous sommes sensibles aux directions artistiques qui marquent, aux nouvelles tendances, aux nouveaux gameplays, aux concepts et aux projets qui n'existent pas et qui méritent d'être proposés aux joueurs du monde entier. Nous recherchons des studios qui proposent des titres singuliers, avec une attention particulière portée sur la qualité.

A PLAGUE TALE

La saga développée par Asobo désormais mythique.
Un premier opus, "Innocence" écoulé à près de 2 millions d'exemplaires, et une suite "Requiem" prévue pour 2022.

VAMPYRI

Le Jeu de Rôle narratif du studio français DontNod a conquis la presse et les joueurs du monde entier, s'écoulant à plus d'un million de copies.

SNOW RUNNER

Deuxième volet de la franchise off-road de référence et plus de 2 millions de jeux vendus à date.

THE SURGE

La franchise développée par Deck13, au système de combat innovant et exigeant qui a séduit plus de 2 millions de joueurs.

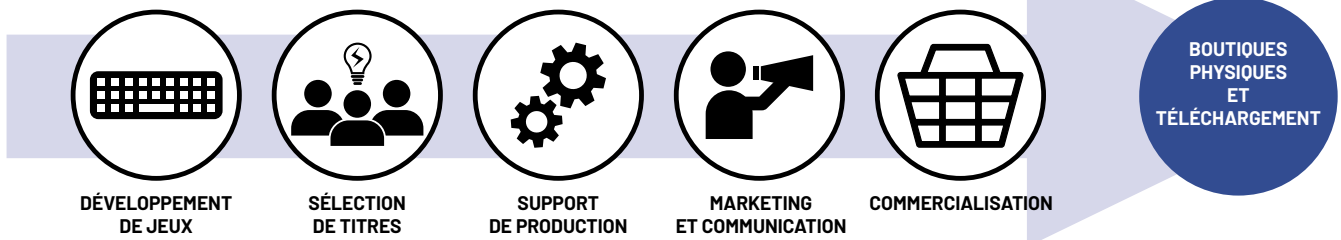
TRANSFORMER DES CONCEPTS NICHES EN SUCCÈS MONDIAUX

Notre catalogue est "genre-et-tendance agnostique".

Nous ne recherchons pas des types de jeu particuliers pour nourrir notre catalogue, mais des titres portés par une vision créative et des développeurs talentueux. Nous démontrons tous les jours notre capacité à transformer des concepts niches en succès mondiaux. Nous ne nous laisserons pas imposer nos choix éditoriaux par les standards du marché. Nos standards reposent sur la qualité et l'originalité.

UNE FÉDÉRATION DE TALENTS

Focus fédère les talents sur l'ensemble de la chaîne de création, du développement d'un titre jusqu'à sa commercialisation à échelle mondiale.



Nous soutenons nos partenaires développeurs dans leur vision, participons au financement d'un projet, ou investissons dans les studios via de la prise de participation. Nous avons la volonté d'intégrer talents et studios à la vision singulière dans un Groupe fort et ambitieux, afin de maximiser la création de valeur, sécuriser et exploiter nos marques à 360°. Nous nous engageons à unir et faire grandir nos talents au sein de cette vision commune, et dessinons un cercle vertueux où des individus passionnés créent les synergies permettant à Focus d'innover, de s'adapter, et d'anticiper les mouvances d'un marché du jeu vidéo en perpétuelle mutation.

Nos clients : **SONY**  **Microsoft**  **Nintendo**  **Google**  **amazon**

Et bien d'autres !

Réseau de partenaires recherchant le savoir-faire de Focus



NOS STUDIOS INTÉGRÉS

DECK 13 INTERACTIVE

Deck13 est un studio de développement de jeux de premier plan et un partenaire de longue date de Focus Home Interactive. Avec un studio en Allemagne, et un second au Canada, Deck13 emploie une équipe de 60 personnes hautement qualifiées qui a développé plus de 20 jeux au cours des 18 dernières années dont le titre à succès Lords of the Fallen.

Deck13 a déjà produit des titres majeurs avec Focus Home Interactive tels que la franchise The Surge, et développe actuellement un nouveau jeu ambitieux et spectaculaire à paraître en 2022 sur consoles et PC. Deck13 possède également la structure Spotlight qui a déjà déniché et édité plusieurs pépites indie telles que CrossCode.

STREUM ON

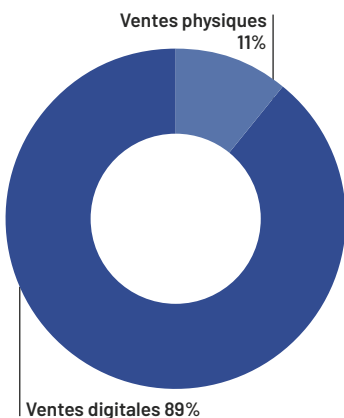
Fort d'une équipe d'une vingtaine de collaborateurs talentueux, Stream On Studio est spécialiste des jeux de tirs depuis sa création en 2007 et propriétaire de la licence E.Y.E. Divine Cybermancy qui a immédiatement séduit les joueurs dès son lancement.

Stream On Studio a développé le jeu emblématique Space Hulk: Deathwing pour le compte de Focus Home Interactive qui s'est écoulé à près d'un million d'exemplaires. Le studio travaille actuellement sur Necromunda: Hired Gun, un jeu d'action porté par l'une des licences phares de l'univers de Warhammer 40,000.

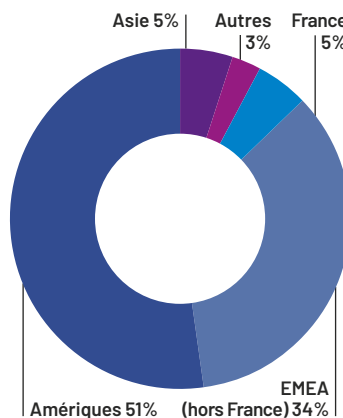
EXPERTISE ET INNOVATION

Focus possède plus de 20 années d'expertise dans l'édition de jeux vidéo : suivi de production, communication, marketing et commercialisation à échelle mondiale sur l'intégralité des canaux de distribution.

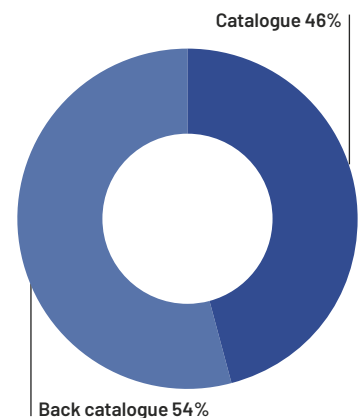
Répartition du chiffre d'affaires par canal de distribution



Répartition du chiffre d'affaires par zone géographique

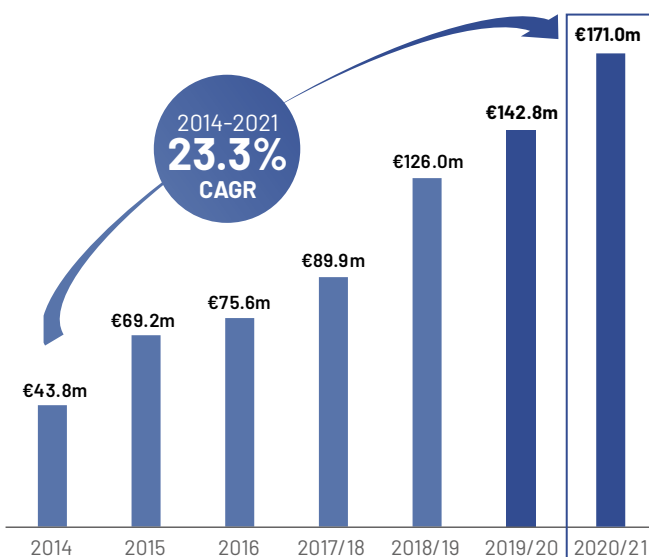


Répartition du chiffre d'affaires par catalogue

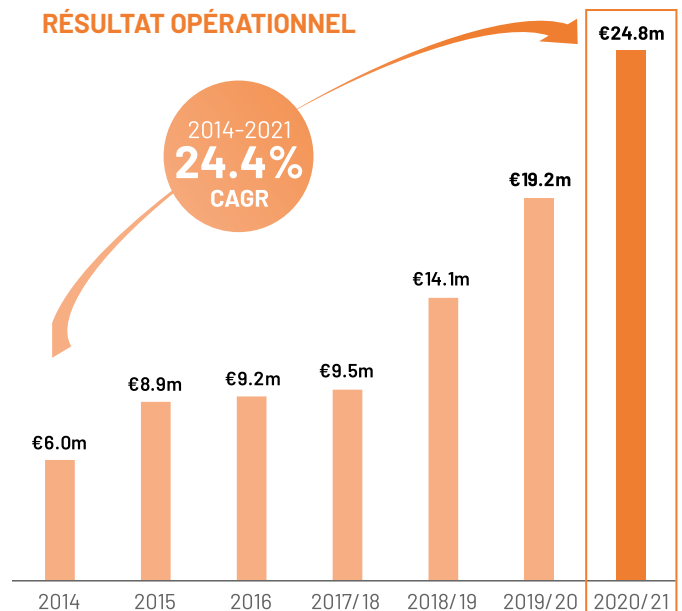


Nos studios partenaires bénéficient d'un savoir-faire d'édition haut de gamme au service de leurs visions créatives singulières. A chaque étape de la chaîne de création, nos talents placent la qualité au cœur de leurs préoccupations, avec pour objectif de donner à des franchises uniques et novatrices une portée mass-market (A Plague Tale, Vampyr, Farming Simulator, SnowRunner...).

REVENU



RÉSULTAT OPÉRATIONNEL



FOCUS HOME INTERACTIVE
Société anonyme à Directoire et à Conseil de surveillance
Au capital de 7.700.442 Euros
Parc de Flandre « Le Beauvaisis » - Bâtiment 28
11, Rue de Cambrai - 75019 Paris
399 856 277 RCS Paris

Attestation de la personne responsable

J'atteste à ma connaissance, que les comptes sont établis conformément aux normes comptables applicables et donnent une image fidèle du patrimoine, de la situation financière du résultat de la société et de l'ensemble des entreprises comprises dans la consolidation, et que le rapport de gestion ci-dessous présente un tableau fidèle de l'évolution des affaires, des résultats et de la situation financière de la société et de l'ensemble des entreprises comprises dans la consolidation ainsi qu'une description des principaux risques et incertitudes auxquels elles sont confrontées.

A Paris, le 15 juillet 2021,



Monsieur Christophe NOBILEAU
Président du Directoire



**RAPPORT DU DIRECTOIRE A L'ASSEMBLEE GENERALE
ORDINAIRE ANNUELLE DU 23 SEPTEMBRE 2021**

RAPPORT DU DIRECTOIRE A L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE ANNUELLE DU 23 SEPTEMBRE 2021

Le 23 juin 2021,

Mesdames, Messieurs, Chers Actionnaires,

Nous vous avons réunis en Assemblée Générale annuelle en application des statuts et de la loi sur les sociétés commerciales pour vous rendre compte de l'activité de la Société Focus Home Interactive (ci-après, la «Société», ensemble avec sa filiale américaine et sa filiale allemande Deck 13, le «Groupe») au cours de l'exercice clos le 31 mars 2021, des résultats de cette activité et des perspectives, et de soumettre les comptes annuels et consolidés à votre approbation.

Les convocations prescrites par la loi vous seront régulièrement adressées et tous les documents et pièces prévus par la réglementation en vigueur seront tenus à votre disposition dans les délais impartis.

I. ACTIVITE DE LA SOCIETE ET DE LA FILIALE

1. 1. Présentation générale de l'activité de Focus Home Interactive

Créée en 1995, Focus Home Interactive est un éditeur français de jeux vidéo dont la vocation est de produire et distribuer des jeux vidéo à succès originaux sur toutes les plateformes dans le monde entier.

Focus Home Interactive accompagne les studios de développement dans le suivi de production des jeux dont elle assure la communication et la commercialisation en s'appuyant sur les réseaux de distribution de ses partenaires - c'est-à-dire les réseaux de grossistes

et magasins pour ce qui est de la distribution physique, ou des plateformes de téléchargement pour la distribution digitale.

Focus Home Interactive a cherché et réussi à établir un écosystème pérenne de studios partenaires à l'international, et à permettre le développement de talents qui ont été confirmés au fil des années à travers des jeux «AA» de plus en plus ambitieux.

1. 2. Faits marquants de la période

1.2.1. Eléments financiers

Au 31 mars 2021 Focus Home Interactive affiche une hausse de son chiffre d'affaires de 20% s'établissant à 171 M€ contre 142,8 M€ au titre de l'exercice précédent d'une durée identique de 12 mois.

Le chiffre d'affaires de l'exercice 2020/21 est porté par la réussite des nouveaux titres tels que «SnowRunner», «Hardspace : Shipbreaker» ou «Curse of the Dead Gods» mais aussi par la très bonne performance du back catalogue qui a bénéficié à la fois d'un fantastique portefeuille de jeux à succès tels que «Farming simulator», «WWZ», «A plague Tale : Innocence», «Greedfall» mais aussi d'une superperformance des activités digitales pendant la crise sanitaire.

Concernant la rentabilité opérationnelle, la marge brute s'établit à 51 M€, en croissance de 16 % par rapport à la marge de l'exercice précédent qui était de 44 M€. Cette marge brute représente 30% % du chiffre d'affaires contre 31% l'an dernier.

Le résultat d'exploitation s'élève à 24,8 M€ en croissance de 29 %. Il était de 19,2 M€ au 31 mars 2020.

Après prise en compte d'un résultat financier de -1,7 M€, d'un résultat exceptionnel de -3,0 M€ ainsi que d'une charge d'impôt sur les sociétés de 6,8 M€, le résultat net annuel s'élève à 13,3 M€ contre 13 M€ au titre du précédent exercice.

Le total du bilan de la société évolue de 89,8 M€ au 31 mars 2020 à 119,2 M€ au 31 mars 2021. Les capitaux propres de 54,7 M€ au 31 mars 2020 atteignent 68,5 M€ au 31 mars 2021.

Les immobilisations incorporelles nettes ont augmenté de 19,4 M€ par rapport à l'exercice clos au 31 mars 2020 du fait du changement de méthode comptable.

La trésorerie nette du Groupe s'élève à 7 M€ au 31 mars 2021.

Croissance externe

Le 23 juin 2020, le Groupe a finalisé l'acquisition de 100% des actions composant le capital de la société de droit allemand Deck13 Interactive GmbH, («Deck 13»)¹.

Deck 13 est un studio de développement de jeux allemand de premier plan et un partenaire de longue date de Focus Home Interactive avec lequel il a développé la franchise The Surge. L'acquisition a été réalisée pour un montant total de 7,1 millions d'euros (dont 6,5 millions d'euros en numéraire issus du nouveau financement bancaire² et 0,6 million d'euros en actions auto-détenues par la Société) assorti d'un plan d'incitation à long terme pour

les dirigeants, tel que décrit au 3.10 de l'annexe des comptes consolidés. Les actions qui seront attribuées à l'issue de la période d'acquisition donneront lieu à une augmentation de capital.

Deck 13 devient le premier studio intégré à 100% du Groupe à compter du 1er juillet 2020.

L'impact de Deck13 sur les comptes consolidés au 31 mars 2021 étant non significatif, aucune information comparative n'a été présentée.

Mise en place d'un nouveau plan d'attribution gratuite d'actions et réaffectation des actions auto-détenues

La Société a annoncé le 17 décembre 2020 la mise en place d'un plan d'attribution d'actions gratuites de performance à destination de quatre membres du Comité Exécutif. Conformément à la résolution n°10 votée lors de l'Assemblée Générale Mixte du 22 septembre 2020 autorisant la création d'un montant maximum de 200 000 AGA, le Conseil de surveillance de Focus Home Interactive a autorisé le Directoire du Groupe à mettre en place un plan d'attribution d'actions gratuites de performance.

Les premiers bénéficiaires du plan sont trois membres du Directoire : M. John Bert (Directeur des opérations), M. Luc Heninger (Directeur de la production) et M. Thomas Barrau (Directeur Marketing). Les actions nouvelles existantes seront acquises par les bénéficiaires sur une durée de 4 ans et conditionnées à leur présence au sein du Groupe et à l'atteinte d'indicateurs de performance. Par ailleurs ces membres du Directoire ont pris un engagement de conservation des actions ordinaires qu'ils détiennent à ce jour pour une durée comprise entre quatre et six ans.

Le Conseil de surveillance de Focus Home Interactive a autorisé le Directoire du Groupe, en date du 26 janvier 2021, à mettre en place un plan d'attribution gratuite

d'actions de performance d'un maximum de 75.375 actions à destination de 35 managers clés de la Société conformément à l'autorisation d'attribution d'un nombre maximum de 200.000 actions votée lors de l'Assemblée Générale Mixte du 22 septembre 2020.

Le Directoire, agissant conformément à la délégation consentie par l'Assemblée Générale, a également informé de la réaffectation d'un total de 20.000 actions auto-détenues représentant une partie des actions acquises dans le cadre du programme de rachat d'actions de Focus Home Interactive. Ces actions, initialement destinées à l'objectif de conservation et remise dans le cadre d'une opération de croissance externe, sont désormais affectées à la mise en œuvre de plans d'options d'achat ou de souscription d'actions, de plans d'attribution gratuite d'actions, d'opérations d'actionnariat salarié réservées aux adhérents à un plan d'épargne d'entreprise, conformément aux dispositions légales en vigueur, ou au transfert d'actions au profit des salariés et/ou dirigeants mandataires sociaux de la Société et des sociétés qui lui sont liées.

Mise en œuvre d'un programme de rachats d'actions

Le Directoire de la Société, réuni le 20 janvier 2021, après avoir obtenu l'autorisation préalable du Conseil de surveillance, a autorisé le Président du Directoire de la Société, en vertu de la Neuvième Résolution de l'Assemblée Générale Mixte du 22 septembre 2020, à mettre en œuvre un programme de rachat de ses propres actions. Sur le fondement de cette autorisation, un mandat a été confié à un prestataire de services d'investissement afin de procéder à des achats d'actions de la société Focus Home Interactive. Celui-ci pourra acheter aux dates qu'il jugera opportunes un nombre maximal de 250.000 actions aux conditions de prix autorisées par l'Assemblée Générale Mixte. Ce programme expirera au plus tard le 21 mars 2022. Pour plus de précisions sur les opérations réalisées dans le cadre de ce programme de rachat d'actions, se reporter à la section IV.7 du présent rapport.

Il est précisé que cette décision n'affecte pas l'exécution du contrat de liquidité conclu par le Groupe avec la société de Bourse Gilbert Dupont.

Au 31 mars 2021, 127.753 actions Focus Home Interactive ont été rachetées en exécution d'un programme de rachat (dont 11.809 actions rachetées sur le fondement du programme de rachat mis en œuvre le 20 janvier 2021) contre 151.759 actions à la même date l'an dernier. Des cessions d'actions sont également intervenues au cours de l'exercice à hauteur de 36.015 actions dont 27.099 ont servi, lors de l'acquisition de la société Deck13 Interactive, au paiement d'une partie des titres de la société et 8.916 ont été cédées à des salariés de la société Focus Home Interactive dans le cadre d'un plan d'incitative incluant un plan d'actions gratuites.

¹ Se référer au communiqué de presse en date du 25 juin 2020, disponible sur le site internet de la Société.

² Dans le cadre de sa stratégie de développement et d'acquisition, Focus Home Interactive a mis en place début février 2020 un financement auprès de cinq établissements bancaires et de BPI France Financement pour un montant total de 46 millions d'euros. Pour plus de précisions, se référer au paragraphe 1.2.1 du rapport financier annuel 2019-2020 de la Société.

Cautions, avals ou garanties

Le Directoire, lors de sa réunion du 23 juin 2020, a autorisé son Président, sous condition suspensive de la signature du contrat d'acquisition de la totalité des actions de la société Deck13 Interactive par la Société, à donner des cautions, avals ou garanties au nom de la Société à l'égard d'établissements bancaires dans la limite d'un plafond de 23.500.000 euros

Fin du contrôle URSSAF

Le 26 décembre 2019, le Groupe a été notifié d'un contrôle URSSAF commençant fin janvier 2020 et portant sur les années 2017 et 2018. Ce contrôle est terminé depuis le 20 novembre 2020 et a donné lieu à un redressement dont l'impact est non significatif.

1.2.2. Eléments juridiques

Changement d'actionnaire de référence

Le 8 juillet 2020³, Nabuboto et Innelec Multimédia (Groupe Thébaud), actionnaire de référence de la Société ont signé un contrat portant sur la cession de l'intégralité des 1.883.218 actions qu'elles détiennent soit 35,48% du capital au profit de Neology Holding une filiale de FLCP & Associés. Selon les termes du contrat, Nabuboto a réinvesti 11,3 millions d'euros au sein de Neology Holding.

Evolution de la gouvernance – Composition du Conseil de surveillance et du Directoire

Conseil de surveillance

Lors de sa réunion en date du 27 juillet 2020, le Conseil de surveillance de la Société a pris acte des démissions de M. Georges Fornay, M. Christian Tellier et Mme Claire Wanctin. Le Conseil de surveillance a coopté M. Fabrice Larue, M. Tanguy de Franclieu et M. Christophe Nobileau en tant que membres du Conseil de surveillance de Focus Home Interactive. M. Fabrice Larue a également été nommé Président du Conseil de surveillance, en remplacement de M. Denis Thébaud, démissionnaire de son mandat de Président. Le Conseil de surveillance était alors composé de quatre membres : les trois membres cooptés sur proposition de Neology Holding et M. Denis Thébaud. Lors de l'Assemblée générale des actionnaires du 22 septembre 2020, la cooptation de M. Fabrice Larue, M. Tanguy de Franclieu et M. Christophe Nobileau en tant que membres du Conseil de surveillance a été ratifiée.

Lors de sa réunion en date du 24 septembre 2020, le Conseil de surveillance a coopté Mme Tiphonie Lamy

en tant que membre du Conseil de surveillance, en remplacement de M. Christophe Nobileau, démissionnaire.

A la date du présent rapport, la composition du Conseil de surveillance est la suivante :

- Monsieur Fabrice Larue nommé en date du 27 juillet 2020 (Président du Conseil de surveillance);
- Madame Tiphonie Lamy nommée en date du 24 septembre 2020 ;
- Monsieur Tanguy de Franclieu nommé en date du 27 juillet 2020 ;
- Monsieur Denis Thébaud nommé en date du 6 janvier 2015 ;
- Madame Louise Tingström nommée en date du 16 avril 2021 ; et
- Madame Thaima Samman nommée en date du 16 avril 2021.

Directoire

Lors de sa réunion en date du 24 septembre 2020, le Conseil de surveillance a constaté la démission de Monsieur Jean-François Busnel de son mandat de membre du Directoire. Monsieur Christophe Nobileau a été nommé membre du Directoire en remplacement et Directeur général de la Société.

Le 23 octobre 2020, Monsieur Christophe Nobileau a démissionné de son mandat de Directeur général de la Société et a été nommé Président du Directoire en remplacement de Monsieur Jürgen Goeldner, démissionnaire qui a annoncé se retirer de son mandat de Président du Directoire pour des raisons personnelles. Il est alors devenu Senior Advisor auprès du Directoire et travaille sur la stratégie de croissance externe (M&A).

A la date du présent rapport, la composition du Directoire est la suivante :

- Monsieur Christophe Nobileau nommé membre du Directoire en date du 24 septembre 2020 et Président du Directoire le 23 octobre 2020 ;
- Monsieur John Bert nommé en date du 1er janvier 2016.
- Monsieur Luc Heninger nommé en date du 1er janvier 2016 ; et
- Monsieur Thomas Barrau nommé en date du 29 juin 2018.

³ Se référer au communiqué de presse en date du 8 juillet 2020, disponible sur le site internet de la Société.

Comité exécutif

A compter du 24 septembre 2020, un comité exécutif a été mise en place au sein de la Société.

Le 4 janvier 2021 John Bert a été nommé Directeur Général Délégué et le 14 janvier 2021 la société a annoncé la nomination de Philippe Perthuis au poste de Secrétaire Général et Chief Business Model Officer et a indiqué qu'il intégrait le Comité Exécutif.

Celui-ci est ainsi composé à la date du présent rapport :

- Monsieur Christophe Nobileau, Président du Directoire ;

- Monsieur John Bert, Directeur Général Délégué et membre du Directoire ;
- Monsieur Luc Heninger, Directeur de la production et membre du Directoire ;
- Monsieur Thomas Barrau, Directeur du marketing et membre du Directoire ;
- Monsieur Jean-François Busnel, Directeur financier ; et
- Monsieur Philippe Perthuis Secrétaire général et chief business model officer.

Enquête de la Commission Européenne

La Société a reçu, en avril 2019, une communication des griefs de la Commission Européenne dans le cadre de son enquête ouverte le 2 février 2017 visant les accords conclus entre l'entreprise Valve Corporation, propriétaire de la plateforme de distribution de jeux Steam et cinq éditeurs de jeux vidéo dont Focus Home Interactive.

Ces griefs portent essentiellement sur les restrictions techniques et contractuelles qui aurait eu pour effet de limiter la circulation de jeux PC en Europe.

Le 9 novembre 2020, la Société a annoncé⁴ être en mesure

d'estimer le montant de l'amende qui lui sera infligée par la Commission Européenne. Ce montant, correspondant à un risque maximum estimé à 3 millions d'euros, a été constaté dans les comptes au 30 septembre 2020 sous forme d'une provision pour risques.

Enfin le 20 janvier 2021 la société a été informée par la Commission Européenne qu'une amende d'un montant de 2,9 millions d'euros lui serait finalement appliquée. La provision pour risque n'ayant plus d'objet celle-ci a été reprise et l'amende constatée en dettes au 31 mars 2021.

1.2.3. Eléments opérationnels

Avec plus d'un million de copies écoulées en moins d'un mois, SnowRunner développé avec le studio Saber a marqué le début de l'exercice 2020/21 et continue de générer un chiffre d'affaires significatif avec l'apport régulier de contenu additionnel.

En raison du contexte sanitaire, cette année fiscale a été moins dense en termes de nouveautés. Cependant, Focus Home Interactive et ses partenaires ont continué de proposer des titres tels que Othercide, HardSpace: Shipbreaker (Early Access), MudRunner Mobile, Shady

Part of Me ou encore Curse of the Dead Gods.

Ces jeux ont tous été salués par la presse et les joueurs, démontrant une fois de plus la qualité des équipes Focus Home Interactive et de ses studios partenaires. Le back-catalogue en croissance de +63% a constitué une part importante du chiffre d'affaires de l'exercice lors de cette année fiscale. Les licences phares telles que World War Z, Farming Simulator ou encore Insurgency: Sandstorm, ont, elles, bénéficié de nouveaux contenus prolongeant ainsi l'expérience de jeu et générant du revenu récurrent.

1.3. Evènements importants survenus depuis la clôture de l'exercice

Evolution de la gouvernance du Groupe

A la suite de l'Assemblée générale des actionnaires de la Société en date du 16 avril 2021, la composition du Conseil de surveillance a été modifiée pour accueillir deux nouveaux membres indépendants et porter ainsi la parité hommes/femmes des membres du Conseil de surveillance à égalité.

Croissance externe

Le 20 avril 2021, le Groupe a annoncé l'acquisition de la majorité des actions composant le capital de la société Stream On Studio, payée en numéraire et en titres Focus Home Interactive. Stream On Studio est un studio de développement de jeux français de premier plan et un partenaire solide et historique du Groupe depuis 2013.

Stream On Studio, fort d'une équipe d'une vingtaine de collaborateurs talentueux, est spécialiste des jeux de tirs depuis sa création en 2007 et propriétaire de la licence E.Y.E. Divine Cybermancy qui a immédiatement séduit les joueurs dès son lancement.

⁴ Se référer au communiqué de presse en date du 9 novembre 2020, disponible sur le site internet de la Société.

Augmentation de capital

Par décision du Président du Directoire de la Société, faisant usage de la subdélégation qui lui a été conférée par le Directoire lors de sa réunion en date du 18 mai 2021 en vertu et dans les limites de (i) l'autorisation du Conseil de surveillance de la Société accordée au Directoire et (ii) la délégation de compétence conférée par la dixième résolution de l'Assemblée Générale Mixte en date du 16 avril 2021, la Société a émis 1.050.000 actions ordinaires nouvelles, d'une valeur nominale unitaire de 1,20 euro, au profit de catégories de bénéficiaires, conformément à l'article L.225-138 du Code de commerce et à la dixième résolution adoptée par l'Assemblée Générale Mixte de la Société en date du 16 avril 2021.

Cette augmentation de capital a été réalisée avec suppression du droit préférentiel de souscription des actionnaires de la Société au profit d'une catégorie de bénéficiaires pour un montant de 70,35 M€, via la construction accélérée d'un livre d'ordres.

1.4. Activité en matière de recherche et développement

Focus Home Interactive n'a pas d'activité en matière de recherche et développement.

1.5. Principaux risques et incertitudes auxquels la Société est confrontée et gestion des risques financiers

1.5.1. Risque relatif à la pandémie de coronavirus Covid 19

La survenance de la pandémie de coronavirus au premier trimestre 2020, a entraîné une crise de santé publique à l'échelle mondiale, exposant le Groupe à un risque de ralentissement de ses activités.

Le Groupe a aussitôt pris les mesures nécessaires pour assurer la protection de ses collaborateurs et de ses partenaires commerciaux. Le Groupe s'est ainsi engagé à les soutenir tout au long de cette période d'incertitude en déployant les solutions techniques et organisationnelles de travail à distance. Focus Home Interactive et ses studios partenaires ont pris toutes les mesures nécessaires pour s'adapter au contexte et garantir la continuité de ses activités.

Néanmoins la mise en place des mesures restrictives liées au contrôle de l'épidémie a eu un effet négatif sur

la distribution des produits de la Société et incite à la prudence. La stratégie digitale mise en place par Focus Home Interactive a cependant permis une réaffectation rapide des ressources pour dynamiser les ventes.

La continuité des projets et les travaux de développement se poursuivent avec nos partenaires. Malgré ces précautions, les calendriers de lancement de certains jeux pourraient encore être décalés. Les évolutions sanitaires, légales et réglementaires liées à cette pandémie pourraient continuer à perturber le fonctionnement normal de nos activités et entraîner à nouveau un décalage du calendrier de lancement de certains jeux.

1.5.2. Risques liés à la recherche et à la fidélisation des talents

La réussite de notre Groupe dépend très largement du talent, des compétences et de l'implication des dirigeants mais également des collaborateurs clés.

Nous estimons qu'une partie au moins des tâches effectuées par ces collaborateurs clés pourrait être effectuée par d'autres collaborateurs, le cas échéant après une période d'adaptation et/ou de formation. Toutefois, le succès du Groupe étant notamment lié à la collaboration passée et présente de ses collaborateurs clés, nous ne pouvons garantir que leur départ ou indisponibilité, totale ou partielle, n'aurait pas un effet défavorable significatif sur notre activité, notre situation financière, nos résultats et nos perspectives de développement.

Focus Home Interactive aura besoin de recruter de nouveaux collaborateurs de haut niveau pour le développement de ses activités. Nous sommes en concurrence avec d'autres sociétés, françaises et étrangères, pour recruter et retenir notamment des personnels techniques hautement qualifiés. Notre incapacité à attirer ces personnes clés pourrait empêcher Focus Home Interactive d'atteindre nos objectifs et pourrait donc avoir un effet défavorable significatif sur notre activité, notre situation financière, nos résultats et nos perspectives de développement.

1.5.3. Risques entraînant le décalage de la sortie d'un jeu phare

Dans un contexte très concurrentiel, l'annonce du décalage d'un jeu attendu, quelles qu'en soient les raisons, pourraient avoir un effet défavorable plus ou moins significatif sur les revenus, les résultats futurs de Focus Home Interactive, sa situation financière et son développement.

C'est pourquoi la Société s'est fixé un double objectif de lancer des jeux de qualité et innovant tout en respectant des objectifs de coûts et de délais. De plus, grâce à son catalogue diversifié et caractérisé par une récurrence des succès ainsi que la montée en puissance du back-catalogue, la Société n'est pas dépendante du succès d'un jeu phare sur chaque exercice.

1.5.4. Risques liés à la dépendance à l'égard des consoliers

Dans le cadre de la commercialisation des jeux vidéo sur les différentes consoles, la Société doit soumettre chaque jeu à diverses étapes de validation par le consolier. La maîtrise par la Société de l'ensemble des exigences des constructeurs et des évolutions permanentes des cahiers des charges propres à chaque console au rythme notamment de l'enrichissement des technologies, constitue un enjeu majeur.

Bien qu'il n'existe aucune contrainte technique imposée pour les jeux destinés aux PC, Focus Home Interactive s'impose également un cahier des charges technique similaire à ceux requis par les consoliers afin que les jeux PC édités par Focus Home Interactive soient autant que possible exempts de problèmes techniques et offrent à l'utilisateur, quelle que soit la configuration de son ordinateur, une expérience de jeu similaire.

Par ailleurs, à l'instar de tous les éditeurs de jeux pour consoles, la Société est contrainte de produire les jeux destinés à la distribution physique dans des

usines appartenant aux principaux consoliers ou des prestataires externes certifiés par leurs soins. Ainsi, l'approvisionnement est soumis à une approbation préalable des constructeurs, à la fabrication de ces supports en quantité suffisante et à la fixation du taux de royalties. Toute modification des conditions de vente par les constructeurs pourrait avoir un impact défavorable plus ou moins significatif sur les résultats de la Société et la situation financière du Groupe. Pour les jeux PC/Mac, il n'existe aucune dépendance particulière.

Enfin, Focus Home Interactive doit également obtenir les agréments pour chaque console de la part des consoliers (Sony, Nintendo ou Microsoft) afin d'être en mesure de pouvoir éditer des jeux sur ces consoles. La Société a obtenu les agréments sur l'ensemble des consoles incontournables, qui sont valables sur la période d'exploitation de la console, ainsi l'obtention de ces agréments ne constitue pas un risque significatif pour Focus Home Interactive.

1.5.5. Risques liés à une éventuelle dépendance commerciale

A ce jour, nous estimons ne pas être dans une situation de dépendance commerciale que ce soit vis-à-vis d'un client ou d'un type de clientèle. Nous l'expliquons par la diversité de notre réseau de partenaires distributeurs retail implantés dans le monde entier et la diversification de nos canaux de commercialisation pour nos ventes dématérialisées.

Ainsi, en matière de distribution physique, Focus Home Interactive dispose d'un réseau de près de 50 distributeurs à l'international couvrant plus de 80 territoires. Les contrats de distribution sont conclus en général pour des titres spécifiques et pour une durée pouvant aller jusqu'à deux ans, nous offrant ainsi la possibilité de changer relativement facilement de distributeur en cas de défaillance de l'un d'entre eux ou de performances en deçà des attentes.

Afin de se prémunir contre les risques d'impayés sur la vente de produits physiques, le Groupe a renouvelé un contrat d'assurance-crédit auprès d'Euler Hermès

couvrant la majeure partie du chiffre d'affaires retail consolidé au titre de l'exercice 2020-2021.

Le taux de créances clients présentant un risque de recouvrement observé est nul au 31 mars 2021 comme c'était déjà le cas au 31 mars 2020.

En matière de ventes dématérialisées, la Société dispose à la fois de ses propres sites en ligne et d'une présence sur les principales plateformes de téléchargement de jeux vidéo.

Enfin, contrairement à ses concurrents de taille significative qui misent sur le dernier trimestre de l'année civile pour profiter des ventes de Noël pour lancer leurs «titres blockbusters», la Société s'attache à ne pas concentrer le lancement de ses nouveaux titres sur cette même période afin d'optimiser la visibilité. Même si des pics de vente liés à des succès commerciaux plus ou moins marqués peuvent être constatés, les ventes du Groupe ne sont donc pas concernées par une saisonnalité structurelle.

1.5.6. Risques liés à une défaillance dans le processus de développement d'un jeu

Les studios du Groupe, Deck13 et Streum On Studio (acquisition le 20 avril 2021 de la majorité des actions composant le capital social), peuvent rencontrer des difficultés dans le développement de jeux vidéo en projet, notamment en raison de :

- la difficulté à estimer de façon précise le temps nécessaire à leur développement ou pour les tester ;
- l'exigence des processus créatifs ;
- contraintes de coordination d'équipes de développement de tailles importantes et souvent situées dans plusieurs pays ;
- la complexité technologique croissante des produits et des plateformes de jeux vidéo ;
- la volonté d'amélioration continue de la qualité du jeu jusqu'à sa sortie.

Dans ce contexte, il est possible que le Groupe ne soit pas en capacité de générer les revenus qu'il envisageait en raison d'une défaillance dans le processus de développement d'un jeu. Une telle défaillance aurait un impact négatif sur la prévision des ventes, les résultats, la situation financière et les perspectives de développement du Groupe.

1.5.7. Risques liés à la réglementation propre aux jeux vidéo

La Société, comme tout éditeur de jeux doit se conformer aux dispositions légales et réglementaires nationales et communautaires, qui peuvent s'appliquer notamment au contenu des jeux vidéo et à la protection des consommateurs. Le non-respect de ces dispositions légales et réglementaires et, ses conséquences possibles, à savoir l'éventuel retrait d'un jeu vidéo du marché ou la mise en cause de la responsabilité de l'éditeur, pourraient avoir un impact négatif plus ou moins significatif sur les ventes, les résultats, la situation financière et les perspectives de développement du Groupe.

1.5.8. Risques liés aux droits de propriété intellectuelle et aux contrats de licences

Risques liés à la remise en cause des droits d'exploitation dans un territoire

Lorsque Focus Home Interactive est titulaire des droits sur le titre des jeux vidéo, il a été mis en place une politique de protection de ce dernier à titre de marque en fonction des risques identifiés sur les territoires de distribution, de la nature du jeu vidéo et des perspectives de ventes futures.

Outre la protection au titre du droit des marques, il existe dans de nombreux pays dans lesquels la Société a son activité, des dispositions légales au titre du droit d'auteur

et de la concurrence déloyale dont le titre et/ou le jeu vidéo bénéficient afin de garantir leur protection.

A ce jour, aucun des droits sur les titres et/ou jeux vidéo exploités par la Société n'a été revendiqué sur aucun territoire par un tiers. En cas de survenance d'une telle revendication, l'activité, les résultats, la situation financière et les perspectives de la Société pourraient s'en trouver affectés de manière plus ou moins significative selon le titre et/ou jeu vidéo concerné.

Risques liés au renouvellement du portefeuille de droits

Compte tenu de son activité, Focus Home Interactive est directement concernée par la gestion d'un portefeuille de droits concédés par les studios de développement.

Les droits d'exploitation sur les jeux obtenus par la Société auprès des studios, à travers des droits d'édition et de reproduction, lui sont conférés pour un territoire et une durée déterminée (durée qui peut être variable en fonction des contrats). Focus Home Interactive dispose

donc d'un droit limité dans le temps sur les jeux vidéo développés par les studios.

Dans l'hypothèse où la Société ne parviendrait pas à acquérir de nouveaux droits, cette dernière verrait son catalogue d'exploitation diminuer, ce qui pourrait alors impacter négativement ses revenus, ses résultats, sa situation financière et ses perspectives de développement.

Risques liés à l'évolution des tendances du marché et à l'évolution dans la fonctionnalité des jeux en portefeuille

Focus Home Interactive observe que les jeux vidéo deviennent de plus en plus sociaux avec des interactions entre joueurs à l'intérieur des jeux vidéo. Ainsi certains permettent la création d'éléments susceptibles d'être soumis aux droits d'auteur ainsi que la réalisation d'échanges potentiellement soumis au droit de la consommation.

Nous veillons à ce que ces évolutions soient encadrées en conformité avec les dispositions légales applicables.

Risques liés au piratage et à la contrefaçon de droits d'auteurs

Le succès grandissant du catalogue de Focus Home Interactive peut entraîner des tentatives de copies illégales et de piratage.

A ce jour, notre Société n'a jamais été confrontée à des actions de piratages d'une ampleur telle, que ses

résultats, sa situation financière ou son image de marque en aient pâties. Nous considérons que la digitalisation croissante du marché des jeux vidéo diminue drastiquement le risque de piratage des jeux vidéo. En effet, la digitalisation a permis aux

éditeurs d'ajouter de nouvelles fonctionnalités téléchargeables ou utilisables en ligne en plus du jeu de base (qui s'entend sans connexion à internet), comme notamment :

- des mises à jour fréquentes des jeux vidéo par internet (sur consoles comme sur PC) permettant la correction de défauts du jeu ;
- le partage de données entre utilisateurs («les communautés»);
- des modes multi-joueurs en ligne ; et
- des contenus additionnels à télécharger dont certains à titre gratuit.

Ces fonctionnalités sont autant de services additionnels

1.5.9. Risque de change

Focus Home Interactive exerce ses activités à l'international et est donc sujet au risque de change provenant de différentes expositions en devises autre que l'Euro, et plus particulièrement en dollars américains, monnaie de facturation retenue aux Etats-Unis. Au titre de l'exercice clos le 31 mars 2021, la part des ventes facturée en dollars américains s'est élevée à 58% du chiffre d'affaires consolidé. Le résultat d'exploitation ainsi que les liquidités du Groupe sont donc soumis à des fluctuations des cours de change.

Notre Société bénéficie cependant d'un adossement mécanique entre des dépenses engagées en dollars (à savoir principalement les coûts de fabrication des supports physiques des jeux vidéo pour consoles et PC à destination du territoire américain, et supportés par la filiale américaine) et les encaissements sur ventes de jeux en dollars américains sur les ventes de produits physiques aux États-Unis. Néanmoins, le volume d'encaissement en dollars américains concernant une part importante des ventes réalisées en téléchargement pour lesquels aucun coût en dollars américains n'est directement imputé, le Groupe est fréquemment en situation excédentaire en dollars sur laquelle il peut être confronté aux fluctuations de la parité EUR/USD à moyen ou long terme.

1.5.10. Risque de liquidité

L'échéancier de la dette financière au 31 mars 2021 est le suivant :

Consolidé (en K€)	TOTAL	< 1 an	De 1 à 5 ans	> 5 ans
Emprunts bancaires et prêts BPI	12 516	2 326	6 933	3 237
Total des emprunts et dettes financières	12 516	2 326	6 933	3 237
Trésorerie disponible	19 497	19 497		
Trésorerie nette / (Endettement net)	6 981	17 171	-6 933	-3 237

Le Groupe revoit régulièrement ses sources de financement afin de maintenir une liquidité suffisante à tout moment en tenant compte de sa trésorerie brute disponible (s'élevant à 19,5 M€ au 31 mars 2021) ainsi que :

- des sommes éventuellement mobilisées dans les placements,
- du plan de remboursement de la dette financière existant à cette même date,
- du niveau d'activité actuel, et
- des engagements hors bilan.

qu'offre la digitalisation et qui ne peuvent être accessibles à des jeux vidéo piratés puisque pour y avoir accès, il est nécessaire au joueur de disposer du jeu originel (comportant des clés de codage cryptés). A défaut, le joueur peut toujours pirater un jeu mais ne pourra accéder à cet ensemble de contenus et se retrouve avec un jeu par essence fortement appauvri. Ainsi, la digitalisation croissante rend quasi systématique l'achat d'un jeu légal.

Nous considérons que notre positionnement puissant sur le segment du digital est de nature à limiter (même s'il ne peut être en totalité circonscrit) tout risque majeur de piratage de nos produits.

Afin de limiter cette exposition au risque de change, le Groupe met en place des contrats de couverture de change Euro/Dollar américain, à différentes échéances, souscrits sur la base des prévisions d'excédent de devises USD à recevoir, ces contrats couvrant partiellement les excédents budgétés.

Focus Home Interactive est également exposée au risque de change sur la livre Sterling concernant ses relations avec un studio situé en Angleterre et pour lequel la Société reçoit des factures libellées en GBP. La Société est donc amenée à se positionner régulièrement sur des achats de devises pour satisfaire à ses obligations contractuelles vis-à-vis de ce studio.

Ne pouvant exclure qu'une augmentation importante de son activité ne la contraigne à une plus grande exposition au risque de change, la Société revoit régulièrement les prévisions de flux à couvrir et renforce sa politique de couverture de ces risques au fur et à mesure de l'évolution. Si Focus Home Interactive ne parvenait pas à prendre des dispositions en matière de couverture de fluctuation des taux de change efficaces à l'avenir, sa rentabilité pourrait en être altérée.

1.5.11. Risque lié à l'existence de covenants financiers

Au 31 mars 2021, le Groupe n'a aucun tirage en cours exécuté sur la nouvelle ligne de crédit revolving de 15 M€.

Concernant le contrat de crédit signé le 6 février 2020 et portant sur un montant total de 38,5 M€, il comporte le suivi d'un ratio financier déterminé comme étant le rapport entre les dettes financières nettes consolidées sur l'EBIT consolidé. Ce ratio mesuré pour la première fois le 31 mars 2020 sera calculé tous les ans à la même date et permettra de fixer le niveau du taux d'intérêt de l'année suivante.

Au 31 mars 2021, ces covenants sont respectés.

1.5.12. Procédures judiciaires et d'arbitrage

Le 9 novembre 2020, la Société a annoncé⁵ être en mesure d'estimer le montant de l'amende qui lui sera infligée par la Commission Européenne. Ce montant, correspondant à un risque maximum estimé à 3 millions d'euros, a été constaté dans les comptes au 30 septembre 2020 sous forme d'une provision pour risques.

La Commission Européenne a prononcé le 20 janvier 2021 une amende d'un montant définitif d'environ 2,9 millions d'euros contre la Société dans le cadre de son enquête sur la pratique dite du géoblocage ouverte le 2 février 2017.

Le 26 décembre 2019, le Groupe a été notifié d'un contrôle

URSSAF commençant fin janvier 2020 et portant sur les années 2017 et 2018. Ce contrôle est terminé depuis le 20 novembre 2020 et a donné lieu à un redressement non significatif.

Il n'existe pas de procédure gouvernementale, judiciaire ou d'arbitrage, y compris toute procédure dont la Société a connaissance, qui est en suspens ou dont elle est menacée, susceptible d'avoir ou ayant eu au cours des 12 derniers mois des effets significatifs sur la situation financière ou la rentabilité du Groupe.

1.5.13. Evolution prévisible et perspectives

La crise sanitaire a mis en évidence une grande résilience des activités fortement digitalisées et singulièrement les éditeurs de jeu vidéo qui avaient comme Focus Home Interactive du contenu à proposer. L'accélération de la digitalisation du Groupe qui a évolué de 82% à 89% du chiffre d'affaires au cours de l'exercice résulte aussi de la grande qualité du portefeuille de jeux vidéo à travers son back catalogue mais aussi des nouveaux jeux édités au cours de cet exercice.

Notre croissance a en effet été marquée cette année par la très forte hausse du chiffre d'affaires du back catalogue à +63% par rapport à l'exercice précédent mais aussi par la sortie de nouveaux titres comme **«Snowrunner»**, l'édition Game of the year de **«World War Z»**, **«Hardspace : Shipbraker»**, **«Shady part of me»**, ou encore l'édition Full release du jeu **«Curse of the dead gods»**.

Alors que l'année à venir sera riche en sorties (Hood: Outlaws & Legends, Evil West, Alien: Fireteam Elite, Insurgency sur consoles...) et en annonces de nouveaux partenariats ambitieux. Les équipes de Focus sont également très fières d'avoir révélé en exclusivité mondiale A Plague Tale: Requiem lors de la conférence E3 2021 de Microsoft qui a été diffusée en mondovision début Juin 2021.

D'un point de vue structurel, l'année a été marquée à l'été 2020 par l'acquisition de Deck13, partenaire historique de Focus (The Surge) et premier studio de développement à intégrer le Groupe.

Focus Home Interactive a renforcé ses équipes cette année avec des recrutements clés et son objectif est plus que jamais de fédérer les talents sur l'ensemble de la chaîne de création, du développement d'un titre jusqu'à sa commercialisation à l'échelle mondiale. Nous continuerons pour cela de renforcer notre savoir-faire et nos services d'édition haut-de-gamme, et avons la volonté d'intégrer talents et studios à la vision singulière dans ce Groupe ambitieux, de maximiser la création de valeur, sécuriser et exploiter nos marques à 360°.

A ce titre, Stream On studio partenaire historique de Focus a intégré le Groupe en Avril 2021. Le titre récemment sorti Necromunda: Hired Gun a connu un lancement critique et commercial extrêmement positif.

Alors qu'une filiale de Deck13 vient de voir le jour à Montréal, le groupe poursuit l'objectif d'intégrer très prochainement de nouveaux studios ou de nouvelles cibles cohérentes avec les métiers de Focus Home Interactive ainsi que de nouvelles stratégies permettant de diversifier les activités et sources de revenu du Groupe.

⁵ Se référer au communiqué de presse en date du 9 novembre 2020, disponible sur le site internet de la Société.

II. MANDATAIRES SOCIAUX

Au 31 mars 2021, la Société était une société anonyme à directoire et à conseil de surveillance. Elle avait pour mandataires sociaux :

- Monsieur Christophe Nobileau, Président du Directoire (depuis le 24 septembre 2020);
- Monsieur John Bert, Membre du Directoire (depuis le 1er janvier 2016);
- Monsieur Luc Heninger, Membre du Directoire (depuis le 1er janvier 2016);
- Monsieur Thomas Barrau, Membre du Directoire (depuis le 29 juin 2018);
- Monsieur Fabrice Larue, Président du Conseil de surveillance (depuis le 27 juillet 2020);
- Monsieur Tanguy de Franclieu, Vice-Président du Conseil de surveillance (depuis le 27 juillet 2020);
- Monsieur Denis Thébaud, membre du Conseil

de surveillance (depuis le 6 janvier 2015);

- Madame Tiphanie Lamy, membre du Conseil de surveillance (depuis le 24 septembre 2020);

La démission de Monsieur Jürgen Goeldner de son mandat de Président et membre du Directoire de la Société a été constatée par le Conseil de surveillance lors de sa réunion en date du 23 octobre 2020.

Postérieurement à la clôture et à la suite de l'assemblée générale des actionnaires de la Société en date du 16 avril 2021, la composition du Conseil de surveillance a été modifiée pour accueillir deux nouveaux membres indépendants et porter ainsi la parité hommes/femmes des membres du Conseil de surveillance à égalité, ces deux membres sont :

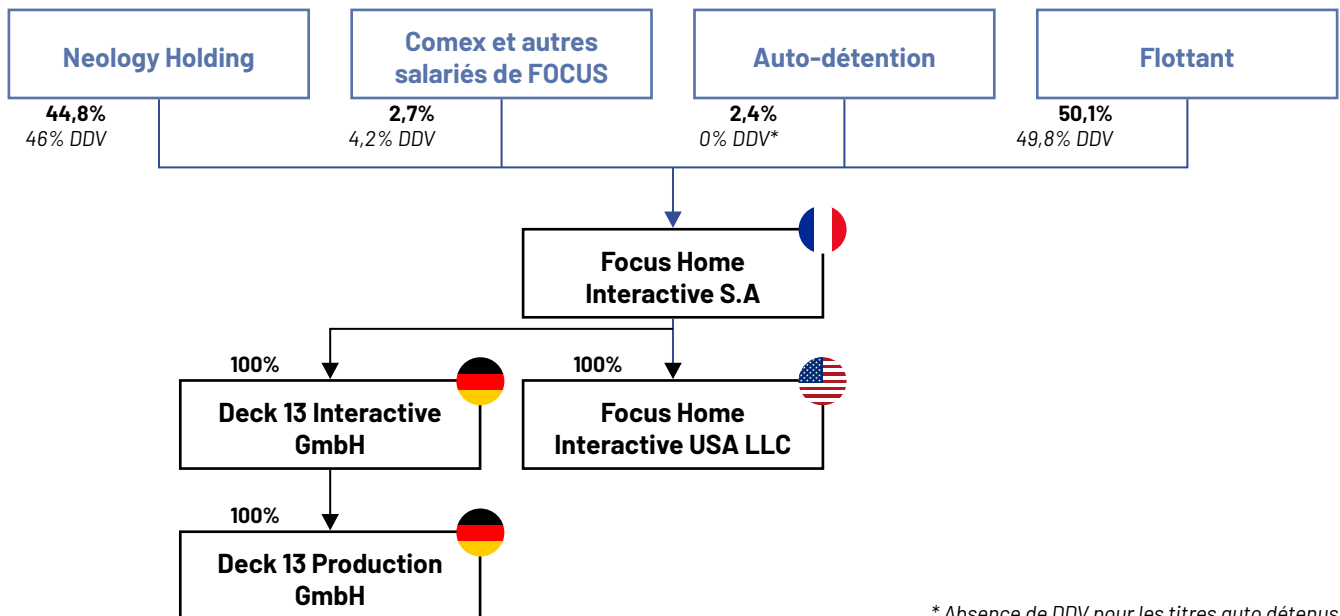
- Madame Thaima Samman ; et
- Madame Louise Tingström.

III. ACTIONNARIAT SALARIE

Au 31 mars 2021, la participation dans le capital de la Société détenue par des salariés ou par des membres du Comex (Comité Exécutif) liés à la Société par un contrat de travail s'élève à 145.176 actions, soit 2.7% des actions et 4,1 % des droits de vote.

IV. FILIALES ET PARTICIPATIONS

1. Organigramme juridique au 31 mars 2021



L'activité de la filiale Focus Home Interactive USA est identique à celle de la société mère française. Elle est dédiée aux activités commerciales en Amérique du Nord et Amérique Centrale. Au 31 mars 2021, son chiffre d'affaires s'élève à 8 M USD pour un résultat net de 262 K USD.

L'activité de la filiale allemande Deck 13 Interactive acquise au 25 juin 2020 est le développement de jeux vidéo et l'édition d'un catalogue de jeux vidéo. Cette société détient également à 100% une filiale Deck 13 Production. Ces deux sociétés sont basées à Frankfurt. Le chiffre d'affaires de Deck 13 sur les neuf mois de l'exercice 2020-21 s'élève à 1,6 M€.

La filiale canadienne de Deck 13 installée à Montréal et annoncée le 8 février 2021 a été créée au 1er avril 2021 et ne figure donc pas encore sur cet organigramme.

2. Prise de participations significatives dans des sociétés ayant leur siège social en France ou prise du contrôle de telles sociétés

Le 20 avril 2021, le Groupe a annoncé l'acquisition de la majorité des actions composant le capital de la société Stream On Studio, payée en numéraire et en titres Focus Home Interactive. Stream On Studio est un studio de développement de jeux français de premier plan et un partenaire solide et historique du Groupe depuis 2013.

3. Succursales existantes

Néant

4. Aliénation d'actions intervenues à l'effet de régulariser les participations croisées

Néant

5. Pratiques anticoncurrentielles

La Commission Européenne a prononcé le 20 janvier 2021 une amende d'un montant d'environ 2,9 millions d'euros contre la Société dans le cadre de son enquête sur la pratique dite du géoblocage ouverte le 2 février 2017.

6. Répartition du capital et actions d'autocontrôle

Au 31 mars 2021, les actions ainsi que les valeurs mobilières détenues par les membres du Directoire et Conseil de surveillance se présentent ainsi :

31 MARS 2021	Nombre d'actions	Valeurs Mobilières donnant accès au capital		Total	% de capital	
		Nombre & type de valeurs mobilières attribuées	Nombre d'actions susceptibles de résulter de leur exercice		Total détenu	Total dilué
Membres du Directoire						
Thomas BARRAU	8 750	SO 2017 - 500 actions AGA 2018 - 6 000 actions AGA 2020 - 15.000 actions	21 500	30 250	0,16%	0,57%
John BERT	24 571	AGA 2018 - 6 000 actions AGA 2020 - 35.000 actions	41 000	65 571	0,46%	1,22%
Luc HENINGER	23 083	AGA 2018 - 6 000 Actions AGA 2020 - 20.000 actions	26 000	49 083	0,43%	0,92%
Membres du Conseil de surveillance						
Fabrice LARUE (indirectement via Neology Holding)	2 387 824	-	-	-	-	-
Tanguy de FRANCLIEU	-	-	-	-	-	-
Denis THEBAUD	-	-	-	-	-	-
Tiphonie LAMY	-	-	-	-	-	-
Louise TINGSTRÖM	-	-	-	-	-	-
Thaima SAMMAN	-	-	-	-	-	-

Dans le cadre du contrat de liquidité, au 31 mars 2021, la Société possède 2.318 actions propres pour une valeur de 158 K€ et détient une créance de 320 K€ affectée au compte de liquidité.

Contrat de Liquidité au 31/03/2021	Quantité	Cours
Actions en compte au 31/03/2020	8 295	17,9600
Actions achetées (cours moyen)	166 841	40,1084
Actions vendues (cours moyen)	172 818	39,9209
Actions en compte au 31/03/2021	2 318	64,4740

En dehors du contrat de liquidité, le Groupe détenait au 31 mars 2021, 127.553 actions dans le cadre de son programme de rachat d'actions (cf. paragraphe 7 ci-dessous).

Les statuts de la Société accordent des droits de vote double pour les actions inscrites au nominatif et qui sont détenues depuis plus de deux ans. Voici le tableau de répartition du capital et des droits de vote au 31 mars 2021 :

Actionnaires	Avant la réalisation de l'Opération			
	Nombre d'Actions	% du capital	Droits de Vote	% de Droits de Vote
Neology Holding	2 387 824	44,8%	2 387 824	46,0%
Focus Comex et salariés	145 176	2,7%	216 062	4,2%
Programme de rachat d'actions	127 553	2,4%		0,0%
Flottant	2 669 389	50,1%	2 582 248	49,8%
Total	5 329 942	100,0%	5 186 134	100,0%

7. Opérations sur les titres de la Société dans le cadre d'un programme de rachats d'actions

Lors de sa réunion en date du 19 janvier 2021, le Directoire a décidé la mise en œuvre d'un programme de rachat d'actions sur le fondement de l'autorisation accordée par l'Assemblée Générale Mixte du 22 septembre 2020 (9^{ème} Résolution) en plus de la conclusion du contrat de liquidité tel que décrit ci-dessus.

L'Assemblée Générale Mixte du 22 septembre 2020 a fixé :

- le montant maximum des fonds destinés au programme de rachat d'actions à dix millions (10.000.000) d'euros ;
- étant précisé (i) qu'un montant maximum de 5% des actions composant le capital social de la Société pourra être affecté en vue de leur conservation et de leur remise ultérieure en paiement ou en échange dans le cadre d'une opération de fusion, scission ou apport et (ii) qu'en cas d'acquisition dans le cadre d'un contrat de liquidité, le nombre d'actions pris en compte pour le calcul de la limite de 10% du montant du capital social mentionnée ci-dessus correspondra au nombre d'actions achetées déduction faite du nombre d'actions revendues pendant la durée de la présente autorisation ; et
- le prix maximum d'achat par action par la Société de ses propres actions qui ne devra pas excéder 65 euros par action.

Le 19 janvier 2021, le Directoire a autorisé le rachat d'un maximum de 250.000 actions de la Société.

La répartition par objectifs des actions détenues dans le cadre du programme de rachat d'action au 31 mars 2021 est la suivante :

Objectifs de rachat	Nombre d'actions
la mise en œuvre de plans d'options d'achat d'actions, de plans d'attribution gratuite d'actions, d'opérations d'actionnariat salarié réservées aux adhérents à un plan d'épargne d'entreprise, conformément aux dispositions légales en vigueur, ou d'allocation d'actions au profit des salariés et/ou dirigeants mandataires sociaux de la Société et des sociétés qui lui sont liées	11 084
la remise d'actions lors de l'exercice de droits attachés à des valeurs mobilières donnant accès au capital de la Société	-
leur utilisation dans le cadre de toute opération de couverture des engagements de la Société au titre d'instruments financiers portant notamment sur l'évolution du cours des actions de la Société	-
la conservation des actions et leur remise ultérieure en paiement ou en échange dans le cadre d'opérations éventuelles de croissance externe, fusion, scission ou apport	116 469
l'annulation totale ou partielle des actions par voie de réduction du capital social (notamment en vue d'optimiser la gestion de la trésorerie, la rentabilité des fonds propres ou le résultat par action)	-
l'animation du marché des actions dans le cadre d'un contrat de liquidité conclu avec un prestataire de service d'investissement, en conformité avec la Charte de déontologie reconnue par l'Autorité des Marchés Financiers	2 318
la mise en œuvre de toute pratique de marché qui viendrait à être autorisée par l'AMF et, plus généralement, la réalisation de toutes opérations conformément aux dispositions légales et réglementaires en vigueur	-
Total	129 871

V. PRESENTATION DES COMPTES DE L'EXERCICE ET AFFECTATION DES RESULTATS

1. Examen des comptes et résultats

Comptes Sociaux au 31 mars 2021

Focus Home Interactive a réalisé un chiffre d'affaires sur douze mois de 166,5 M€ au 31 mars 2021 alors que le chiffre d'affaires des douze mois précédents s'élevait à 137,8 M€ au 31 mars 2020. Ce chiffre de 2020-2021 a été réalisé pendant une période de crise sanitaire ayant eu un effet positif non mesurable sur les ventes digitales. Il est le fruit de succès de nouveaux jeux comme «**Snowrunner**» mais aussi des ventes du back catalogue qui ont bénéficié de tous les succès du portefeuille de la société comme «**Farming Simulator 19**», «**World War Z**», «**A Plague Tale**» et «**Greedfall**», etc.

Nos charges d'exploitation représentent 142,6 M€ au 31 mars 2021 contre 118,4 M€ au 31 mars 2020 et le résultat d'exploitation est de 25,4 M€. Il était de 20,2 M€ au 31 mars 2020.

Après prise en compte d'un résultat financier de 44 k€, d'un résultat exceptionnel de -2,6 M€, de la participation

des salariés aux résultats de l'entreprise pour 840K€ et d'une charge d'impôt sur les sociétés de 7,3 M€, le résultat net s'élève à 14,7 M€ au 31 mars 2021.

Le total de notre bilan passe de 90,9 M€ au 31 mars 2020 à 122 M€ au 31 mars 2021. Les capitaux propres qui étaient de 56,8 M€ au 31 mars 2020 atteignent 71,6 M€ au 31 mars 2021.

Les immobilisations incorporelles nettes ont fortement évolué en raison du changement de méthode comptable intervenu lors de l'arrêté semestriel au 30 septembre 2020 sur les actifs incorporels liés aux dépenses de développement des jeux. Les immobilisations incorporelles sont de 61.482 k€ à fin mars 2021. Avant ce changement les coûts de développement des jeux étaient inscrits en «Avances et acomptes versées sur commandes» pour 48.173 k€ au 31 mars 2020.

La trésorerie nette de la Société s'élève à 5,8 M€.

Comptes consolidés au 31 mars 2021

Ces comptes consolidés intègrent l'activité de notre filiale aux Etats-Unis qui a été créée en septembre 2013 et qui avait lancé «Farming Simulator» 2013 sur le marché américain en novembre 2013. Cette filiale à 100 % est gérée par la société mère française qui prend à sa charge les frais variables de sa filiale.

Au 31 mars 2021, le chiffre d'affaires réalisé sur douze mois s'élève à 171 M€, alors que le chiffre d'affaires des douze mois précédents s'élevait à 142,8 M€ au 31 mars 2020.

La marge brute de la Société s'élève à 51 M€ au 31 mars 2021 alors qu'elle était de 44 M€ pour les douze mois de l'année 2019/20.

Alors que les ventes en téléchargement représentaient 82% du chiffre d'affaires en 2019/20, elles représentent

89% du chiffre d'affaires en 2020/21. Cette hausse significative de la part du digital dans le chiffre d'affaires s'explique notamment par l'effet positif des confinements qui ont eu lieu au cours de l'année 2020 soutenue par une offre du back catalogue plus riche que l'année précédente.

Le résultat net s'élève à 13,3 M€ contre 13 M€ au titre de l'exercice 2019/20.

Le bilan consolidé est très proche du bilan des comptes sociaux par sa structure et ses montants. Il intègre les éléments complémentaires concernant la filiale américaine. Le total du bilan est de 119,2 M€.

Les capitaux propres consolidés s'élèvent à 68,5 M€. La trésorerie nette du Groupe s'établit à 7 M€ et la structure du bilan est solide.

2. Situation d'endettement de la Société et du Groupe au 31 mars 2021

	31/03/2020	Nouveaux emprunts	Remboursements	31/03/2021
Emprunts bancaires (hors découvert)	1 661	11 500	(1 916)	11 246
- dont à moins d'un an	1 261			1 076
- dont à plus d'un an et moins de 5 ans	401			6 933
- dont à plus de 5 ans	0			3 237
Revolving	0	2 500	(1 250)	1 250
Interets courus (sur autres empr.& dettes assim.)	1	9		10
Découvert bancaire	0	10		10
Endettement financier	1 661	14 019	(3 166)	12 516
Trésorerie	19 639			19 497
ENDETTEMENT NET	(17 977)	14 019	(3 166)	(6 981)

3. Proposition d'affectation du résultat

Le Directoire propose à l'Assemblée Générale d'affecter le bénéfice de l'exercice en totalité en report à nouveau :

Résultat bénéficiaire de l'exercice	14 716 517,25
Dotations à la réserve légale	-
Report à nouveau antérieur	27 317 289,00
Bénéfice distribuable	42 033 806,25
Distribution d'un dividende	-
Affectation du bénéfice de l'année au compte report à nouveau	14 716 517,25

En conséquence les capitaux propres de la société Focus Home Interactive évoluent de la façon suivante au 31 mars 2021 :

Capital Souscrit	6 395 930,40
Primes d'Emission	22 369 259,65
Reserves Légales	779 184,80
Report à Nouveau	27 317 289,00
Capital avant Affectation	56 861 663,85
Affectation du Résultat	14 716 517,25
Capital après Affectation	71 578 181,10

4. Rappel des dividendes distribués au cours des trois derniers exercices

Conformément aux dispositions de l'article 243 bis du Code général des impôts, nous vous rappelons que les sommes distribuées à titre de dividendes, pour les trois exercices précédents, ont été les suivantes :

Au titre de l'exercice clos	Dividende par action	Dividende mis en distribution	dont distribution par actions	Abattement mentionné 2° du 3 de l'article 158 CGI	
				Eligible à l'abattement 40%	Non éligible à l'abattement 40%
31 mars 2020	-	-	-	-	-
31 mars 2019	0,68	3 470 824,04	709 587,60	3 470 824,04	-
31 mars 2018	0,57	2 982 878,97	49 368,15	2 982 878,97	-

5. Dépenses non déductibles fiscalement

Conformément aux dispositions de l'article 223 quater du Code général des impôts, nous vous informons des dépenses et charges comptabilisées par la Société et visées à l'article 39-4 dudit Code : pour l'exercice clos au 31 mars 2021, aucune dépense fiscalement non déductible n'est constatée.

VI. TABLEAU DES CINQ DERNIERS EXERCICES DE LA SOCIETE

Tableau des résultats au cours des cinq derniers exercices

	2016	2017/18 (15 mois)	2018/19	2019/20	2020/21
Situation financière en fin d'exercice (en euros)					
Capital Social	5 697 108	6 272 942	6 300 464	6 368 630	6 395 930
N° actions émises	4 747 590	5 227 452	5 250 387	5 307 192	5 329 942
N° obligations convertibles en actions					
Résultat global des opérations effectives (en K euros)					
Chiffre d'affaires hors taxes	70 369	83 637	121 007	137 885	166 506
Bénéfices avant impôts, amortissements & provisions	9 013	9 147	10 921	18 335	48 449
Impôts sur les bénéfices	3 077	3 063	4 001	5 795	7 253
Bénéfices après impôts, amortissements & provisions	5 908	6 342	7 587	12 127	14 717
Montant des bénéfices distribués	2 520	2 983	3 471	-	-
Résultat des opérations par action*					
Bénéfices avant impôts, amort & prov.	1,90	1,75	2,08	3,45	9,09
Bénéfices après impôts, amort & prov.	1,24	1,21	1,45	2,29	2,76
Dividende versé	0,53	0,57	0,68	-	-
Personnel					
N° salariés	79	97	113	127	146
Montant de la masse salariale	4 128	5 748	5 286	6 328	7 633
Montant des charges salariales	2 274	2 489	2 413	2 948	3 341

* Le nombre d'action retenu dans la détermination du résultat et du dividende par action est celui à la clôture de l'exercice.

VII. ETAT RECAPITULATIF DES OPERATIONS REALISEES SUR LES TITRES DE LA SOCIETE PAR LES DIRIGEANTS ET PAR LEURS PROCHES

En application des dispositions des articles 223-22 A et 223-26 du règlement général de l'AMF, nous vous indiquons ci-après les transactions réalisées par les dirigeants et leurs proches sur les titres de la Société au cours de l'exercice :

A. Opérations de Vente et Achat de titres par les dirigeants

Membres du Directoire	Actions cédées	Actions acquises	Membres du Conseil de surveillance	Actions cédées	Actions acquises
Christophe Nobileau	-	-	Fabrice Larue (indirectement via Neology Holding)	-	2.387.824
John Bert	8.866	-	Tanguy de Francieu	-	-
Luc Heninger	13.040	-	Tiphonie Lamy	-	-
Thomas Barrau	7.000	-	Denis Thébaud (directement et indirectement via Nabuboto/Innelec)	1.883.219	5.290

B. Exercice d'options pendant la période par les dirigeants

Néant.

VIII. RAPPORT SPECIAL SUR LES OPTIONS DE SOUSCRIPTION OU D'ACHAT D' ACTIONS ET SUR LES ACTIONS GRATUITES

A. Options de souscription ou d'achat d'actions

Au 31 mars 2021	Stock options	
Date d'autorisation	06/10/2017	26/0/2019
Date butoire d'exercibilité	06/10/2022	26/06/2024
Prix d'exercice	21,3	18,5
Quantités autorisées	25 000	25 000
Quantités attribuées	7 450	15 750
Quantités annulées	500	
Quantités exercées	1 250	500
Quantités résiduelles	5 700	15 250

1) Attribution d'options de souscription d'actions au cours de l'exercice clos le 31 mars 2021

Néant.

2) Exercice d'options de souscription d'actions au cours de l'exercice clos le 31 mars 2021

Lors de sa réunion du 19 janvier 2021, le Directoire de la Société a constaté une augmentation de capital social résultant de l'exercice par un salarié de 750 options de souscriptions d'actions dans le cadre du Plan SO 2017-01 attribué par le Directoire en date du 6 octobre 2017 faisant usage de la délégation accordée par l'Assemblée Générale en date du 27 septembre 2017. Le prix de souscription de ces 750 actions était de 21,34 € par action.

Le Directoire de la Société a également constaté à cette même date une augmentation de capital social résultant de l'exercice par un salarié de 250 options de souscriptions d'actions dans le cadre du Plan SO 2019 attribué par le Directoire en date du 11 mars 2019 faisant usage de la délégation accordée par l'Assemblée Générale

en date du 27 septembre 2018. Le prix de souscription de ces 250 actions était de 18,53 € par action. Le Directoire a constaté la création de 1.000 actions d'une valeur nominale de 1,20€, augmentant le capital social de 1.200 €.

Lors de sa réunion du 4 mars 2021, le Directoire de la Société a constaté une augmentation de capital social résultant de l'exercice par un salarié de 250 options de souscriptions d'actions dans le cadre du Plan SO 2019 attribué par le Directoire en date du 11 mars 2019 faisant usage de la délégation accordée par l'Assemblée Générale en date du 27 septembre 2018. Le prix de souscription de ces 250 actions était de 18,53 € par action. Le Directoire a constaté la création de 250 actions d'une valeur nominale de 1,20€, augmentant le capital social de 300 €.

3) Bons de souscription d'actions au cours de l'exercice clos le 31 mars 2021

Lors de sa réunion du 27 juillet 2020, le Directoire de la Société a constaté une augmentation de capital social résultant de l'exercice de 5.000 bons de souscription d'actions (BSA-2015) par la société Neology Holding attribué par le Directoire en date du 6 janvier 2015 faisant usage de la délégation accordée par l'Assemblée Générale Mixte du 6 janvier 2015 et après avoir obtenu l'accord préalable écrit du Conseil de surveillance le 6 janvier 2015. Le Directoire a constaté la création de 5.000 actions nouvelles d'une valeur nominale de 1,20€, augmentant le capital social de 6.000 €.

B. Actions gratuites (AGA)

1) Attribution gratuite d'actions au cours de l'exercice clos le 31 mars 2021

Lors de sa réunion du 23 juin 2020, le Directoire de la Société a adopté un plan d'attribution gratuite d'actions à destination de managers de Deck 13 Interactive (AGA 2020-1, 2020-2, 2020-3, 2020-4) faisant usage de la délégation accordée par l'Assemblée Générale Mixte du 24 septembre 2019 et sur autorisation du Conseil de surveillance donnée lors de sa réunion du 5 juin 2020.

Plan AGA 2020-1

	Nombre d'actions
Membres du Directoire	0
Autres	54 198
Total	54 198

Lors de sa réunion du 27 juillet 2020, le Directoire de la Société a adopté un plan d'attribution gratuite d'actions (AGA 2020-5) faisant usage de la délégation accordée par l'Assemblée Générale Mixte du 24 septembre 2019 et sur autorisation du Conseil de surveillance donnée lors de sa réunion du 24 juin 2020. Ce plan d'attribution gratuite d'actions 2020-5 permet l'attribution de 3.000 actions gratuites à M. Jean-François Busnel.

Lors de sa réunion du 17 décembre 2020, le Directoire de la Société, après autorisation du Conseil de surveillance lors de sa réunion du 17 décembre 2020 a autorisé l'attribution d'un plan de 70.000 actions gratuites de performance à destination de trois membres du Directoire. Conformément à la résolution n°10 votée lors

Plan AGA 2020-2

	Nombre d'actions
Membres du Directoire	0
Autres salariés	18 788
Total	18 788

de l'Assemblée Générale Mixte du 22 septembre 2020 autorisant la création d'un montant maximum de 200 000 AGA.

Les premiers bénéficiaires du plan sont les membres suivants du Directoire : M. John Bert (Directeur des opérations), M. Luc Heninger (Directeur de la production), et M. Thomas Barrau (Directeur Marketing). Les actions nouvelles existantes seront acquises par les bénéficiaires sur une durée de 4 ans et conditionnées à leur présence au sein du Groupe et à l'atteinte d'indicateurs de performance. Par ailleurs ces membres du Directoire ont pris un engagement de conservation des actions ordinaires qu'ils détiennent à ce jour pour une durée comprise entre quatre et six ans.

Plan AGA

	Nombre d'actions
Membres du Directoire	70 000
Total	70 000

Lors de sa réunion du 26 janvier 2021, le Directoire de la Société après autorisation du Conseil de surveillance lors de sa réunion du 26 janvier 2021, a autorisé l'attribution d'un plan de 75.375 actions gratuites de performance à destination de 35 managers clés. Les actions nouvelles existantes seront acquises par les bénéficiaires sur une durée de 4 ans et conditionnées à leur présence au sein du Groupe et à l'atteinte d'indicateurs de performance.

Plan AGA 2021-1

	Nombre d'actions
Membres du Directoire	0
Autres	75 375
Total	75 375

2) Acquisition définitive d'actions gratuites au cours de l'exercice clos le 31 mars 2021

Le 11 mars 2019, la Société a attribué 2.400 actions gratuites aux salariés et mandataires sociaux de la Société (AGA 2019-01-1). Lors de sa réunion en date du 26 juin 2020, le Directoire a décidé la création de 800 actions à la suite de leur acquisition définitive le 26 juin 2020. Il est précisé que ces actions gratuites sont soumises à une période de conservation d'une durée de 1 an à compter de leur attribution définitive.

Le 2 octobre 2018, la Société a attribué 18.000 actions gratuites aux salariés et mandataires sociaux de la Société (AGA 2018-3). Lors de sa réunion en date du 24 septembre 2020, le Directoire a décidé la création de 4.500 actions à la suite de leur acquisition définitive le 23 septembre 2020 (1.500 actions n'ont pas été attribuées car les conditions de leur attribution définitive n'étaient pas remplies). Il est précisé que ces actions gratuites

sont soumises à une période de conservation d'une durée de 1 an à compter de leur attribution définitive.

Le 2 octobre 2018, la Société a attribué 6.300 actions gratuites aux salariés et mandataires sociaux de la Société (AGA 2018-4). Lors de sa réunion en date du 24 septembre 2020, le Directoire a décidé la création de 2.100 actions à la suite de leur acquisition définitive le 23 septembre 2020. Il est précisé que ces actions gratuites sont soumises à une période de conservation d'une durée de 1 an à compter de leur attribution définitive.

Le 11 mars 2019, la Société a attribué 2.400 actions gratuites aux salariés et mandataires sociaux de la Société (AGA 2019-01-1). Lors de sa réunion en date du 24 septembre 2020, le Directoire a décidé la création de 800 actions à la suite de leur acquisition définitive

le 23 septembre 2020. Il est précisé que ces actions gratuites sont soumises à une période de conservation d'une durée de 1 an à compter de leur attribution définitive.

Le 11 mars 2019, la Société a attribué 400 actions gratuites aux salariés et mandataires sociaux de la Société (AGA 2019-01-2). Lors de sa réunion en date du 24 septembre 2020, le Directoire a décidé la création de 200 actions à la suite de leur acquisition définitive le 23 septembre 2020. Il est précisé que ces actions gratuites sont soumises à une période de conservation d'une durée de 1 an à compter de leur attribution définitive.

Le 2 octobre 2018, la Société a attribué 18.000 actions gratuites aux salariés et mandataires sociaux de la

Société (AGA 2018-1). Lors de sa réunion en date du 12 octobre 2020, le Directoire a décidé la création de 6.000 actions à la suite de leur acquisition définitive le 11 octobre 2020. Il est précisé que ces actions gratuites sont soumises à une période de conservation d'une durée de 1 an à compter de leur attribution définitive.

Le 2 octobre 2018, la Société a attribué 6.300 actions gratuites aux salariés et mandataires sociaux de la Société (AGA 2018-2). Lors de sa réunion en date du 12 octobre 2020, le Directoire a décidé la création de 2.100 actions à la suite de leur acquisition définitive le 11 octobre 2020. Il est précisé que ces actions gratuites sont soumises à une période de conservation d'une durée de 1 an à compter de leur attribution définitive.

C. Valeurs mobilières et instruments donnant accès au capital en vigueur à la date du présent rapport

A la date du présent rapport :

- 241.961 actions gratuites ont été attribuées et n'ont pas encore été définitivement acquises ;
- 20.950 options de souscription ou d'achat d'actions n'ont pas encore été exercées.

IX. CAPITAL SOCIAL

1. Opérations sur le capital social

Exercice clos le 31 mars 2021

Au 31 mars 2020, le capital social était divisé en 5.307.192 actions de 1,20 euro de valeur nominale, au 31 mars 2021 il était divisé en 5.329.942 actions de 1,20 euro de valeur nominale.

Au cours de l'exercice 2020/2021, les opérations suivantes ont eu lieu :

- Exercice des 5.000 BSA-2015, le 27 juillet 2020 ;
- Acquisition définitive des 1.800 AGA 2019, le 24 septembre 2020 ;
- Acquisition définitive des 14.700 AGA 2018, le 12 octobre 2020 ;
- Exercice de 750 options du Plans SO 2017-01, le 19 janvier 2021 ;
- Exercice de 500 options du Plan SO 2019, le 4 mars 2021.

Le 26 juin 2020, le Directoire de la société a constaté la réalisation définitive d'une augmentation de capital social résultant de l'acquisition définitive des actions gratuites attribuées au titre du plan «AGA 2019-01-1» par la création de 800 actions de 1,20 euro de valeur nominale chacune représentant une augmentation de capital social d'un montant total de 960 euros ;

Le 27 juillet 2020, le Directoire de la Société a constaté une augmentation de capital social résultant de l'exercice de 5.000 bons de souscription d'actions (BSA-2015) par la société Neology Holding attribué par le Directoire en date du 6 janvier 2015 faisant usage de la délégation accordée par l'Assemblée Générale Mixte du 6 janvier 2015 et après avoir obtenu l'accord préalable écrit du Conseil de surveillance le 6 janvier 2015. Le Directoire

a constaté la création de 5.000 actions nouvelles d'une valeur nominale de 1,20€, augmentant le capital social de 6.000 €.

Le 24 septembre 2020, le Directoire de la société a constaté la réalisation définitive de quatre augmentations de capital :

- une première augmentation de capital social résultant de l'acquisition définitive des actions gratuites attribuées au titre du plan «AGA 2018-3» par la création de 4.500 actions de 1,20 euro de valeur nominale chacune représentant une augmentation de capital social d'un montant total de 5.400 euros ;
- une deuxième augmentation de capital social résultant de l'acquisition définitive des actions gratuites attribuées au titre du plan «AGA 2018-4» par la création de 2.100 actions de 1,20 euro de valeur nominale chacune représentant une augmentation de capital social d'un montant total de 2.520 euros ;
- une troisième augmentation de capital social résultant de l'acquisition définitive des actions gratuites attribuées au titre du plan «AGA 2019-01-1» par la création de 800 actions de 1,20 euro de valeur nominale chacune représentant une augmentation de capital social d'un montant total de 960 euros ;
- une quatrième augmentation de capital social résultant de l'acquisition définitive des actions gratuites attribuées au titre du plan «AGA 2019-01-2» par la création de 200 actions de 1,20 euro de valeur nominale chacune représentant une augmentation de capital social d'un montant total de 240 euros ;

Le 12 octobre 2020, le Directoire de la société a constaté la réalisation définitive de deux augmentations de capital :

- une première augmentation de capital social résultant de l'acquisition définitive des actions gratuites attribuées au titre du plan «AGA 2018-1» par la création de 6.000 actions de 1,20 euro de valeur nominale chacune représentant une augmentation de capital social d'un montant total de 7.200 euros ;
- une deuxième augmentation de capital social résultant de l'acquisition définitive des actions gratuites attribuées au titre du plan «AGA 2018-2» par la création de 2.100 actions de 1,20 euro de valeur nominale chacune représentant une augmentation de capital social d'un montant total de 2.520 euros ;

Post-clôture

Par décision du Président du Directoire de la Société, faisant usage de la subdélégation qui lui a été conférée par le Directoire lors de sa réunion en date du 18 mai 2021 en vertu et dans les limites de (i) l'autorisation du Conseil de surveillance de la Société accordée au Directoire et (ii) la délégation de compétence conférée par la dixième résolution de l'Assemblée Générale Mixte en date du 16 avril 2021, la Société a émis 1.050.000 actions ordinaires nouvelles, d'une valeur nominale unitaire de 1,20 euro, au profit de catégories de bénéficiaires, conformément

Le 19 janvier 2021, le Directoire de la société a constaté la réalisation définitive d'une augmentation de capital social résultant de l'exercice d'options de souscription d'actions dans le cadre des Plans SO 2017-01 et SO 2019 par la création de 1.000 actions de 1,20 euro de valeur nominale chacune représentant une augmentation de capital social d'un montant total de 1.200 euros ;

Le 4 mars 2021, le Directoire de la Société a constaté une augmentation de capital social résultant de l'exercice par un salarié de 250 options de souscriptions d'actions dans le cadre du Plan SO 2019 attribué par le Directoire en date du 11 mars 2019 faisant usage de la délégation accordée par l'Assemblée Générale en date du 27 septembre 2018. Le Directoire a constaté la création de 250 actions d'une valeur nominale de 1,20€, augmentant le capital social de 300 €.

à l'article L.225-138 du Code de commerce et à la dixième résolution adoptée par l'Assemblée Générale Mixte de la Société en date du 16 avril 2021.

Cette augmentation de capital a été réalisée avec suppression du droit préférentiel de souscription des actionnaires de la Société au profit d'une catégorie de bénéficiaires pour un montant de 70,35 M€, via la construction accélérée d'un livre d'ordres.

Date	Nature des opérations	Nombre d'actions émises/ annulées	Capital	Prime d'émission ou d'apport	Montant nominal cumulé du capital social	Nombre cumulé d'actions	Valeur nominale
27 juill. 2020	Exercice BSA-2015	5 000	6 000	0	6 375 590,40	5 312 992	1,20
24 sept. 2020	Acquisition définitive AGA 2019	1 800	2 160	0	6 384 710,40	5 320 592	1,20
12 oct. 2020	Acquisition définitive AGA 2018	14 700	17 640	0	6 394 430,40	5 328 692	1,20
19 jan. 2021	Exercice Plan SO 2017-01	750	900	0	6 395 630,40	5 329 692	1,20
4 mars 2021	Exercice Plan SO 2019	500	600	0	6 395 930,40	5 329 942	1,20
Postérieurement au 31 mars 2021							
21 mai 2021	Augmentation de capital	1 050 000	1 260 000	69 090 000	7 655 930,40	6 379 942	1,20

Franchissement de seuil

Le 16 avril 2020, la Société a eu connaissance d'un franchissement de seuil par la société Keren Finance (178 Boulevard Haussmann, 75008 Paris). Keren Finance a déclaré avoir franchi en baisse, le 14 avril 2020, le seuil de 2% des droits de vote de la Société. Keren Finance détenait, le 16 avril 2020, 105 441 actions Focus Home Interactive, soit 1,99% du capital et 105 441 droits de vote, soit 1,49% des droits de vote.

Le 23 février 2021, la Société a eu connaissance d'un franchissement de seuil par la société Amiral Gestion (103

rue de Grenelle, 75007 Paris). Amiral Gestion a déclaré avoir franchi en baisse, le 19 février 2021, le seuil de 5% du capital et des droits de vote de la Société. Amiral Gestion détenait, le 23 février 2021, 261.259 actions Focus Home Interactive, soit 4,90% du capital et 4,79% des droits de vote.

Au cours de l'exercice clos le 31 mars 2021, la Société n'a pas eu connaissance d'autres franchissements de seuil statutaires ou légaux.

X. INFORMATIONS DIVERSES

1. Information sur les délais de paiement des fournisseurs et clients (hors factures non parvenues)

En milliers d'euro	Échéances					Total (>1J)
	Non Echu	1 à 30J	31 à 60J	61 à 90J	>91J	
A. Tranche de retard de paiement						
FOURNISSEURS Délais de paiement						
Nombre factures concernées	53					73
Montant total des factures concernées TTC	2 276	230	114	1	271	616
Pourcentage des achats de l'exercice	2%	0%	0%	0%	0%	1%
CLIENTS Délais de paiement						
Nombre factures concernées	111					684
Montant total des factures concernées TTC	3 036	882	154	418	-203	1251
Pourcentage vs CA de l'exercice	2%	1%	0%	0%	0%	1%
B. Factures exclues du A. relatives à des dettes et créances litigieuses ou non comptabilisées						
Nombre factures exclues	0	0	0	0	0	0
Montant total	0	0	0	0	0	0
C. Délais de paiement de référence utilisés (contractuel ou délai légal - article 441-6 ou article L 443-1 du code de commerce)						
FOURNISSEURS	Délais contractuels:	entre 15 et 60 jours nets				
	Délais légaux:	France: 60j net / International: variable				
CLIENTS	Délais contractuels:	entre comptant et 90 jours nets				
	Délais légaux:	France: 60j net / International: variable				

2. Montant des prêts inter-entreprises

Conformément à l'article L.511-6 3 bis du Code monétaire et financier nous vous informons qu'au cours de l'exercice clos le 31 mars 2021, aucun prêt inter-entreprises n'a été conclu.

3. Prévention du blanchiment d'argent et du financement du terrorisme

Dans le cadre des Règles Euronext Growth® en vigueur, il est précisé que la Société, ses dirigeants et mandataires sociaux respectent la Directive (UE) 2015/849 du Parlement Européen et du Conseil du 20 mai 2015 relative à la prévention de l'utilisation du système financier aux fins du blanchiment de capitaux et du financement du terrorisme. Par ailleurs, la Société, ses dirigeants et mandataires sociaux ne figurent pas sur la liste des personnes sanctionnées par l'Union Européenne ni sur les listes établies par l'OFAC.

4. Situation des Mandats des Commissaires aux comptes

Commissaires aux comptes titulaires :

- Deloitte & Associés représenté par Monsieur Julien RAZUNGLES
6 Place de la Pyramide, 92908 Paris - La Défense

Deloitte & Associés a été nommé commissaire aux comptes titulaire par l'Assemblée Générale réunie le 22 juin 2006 pour une durée de six exercices sociaux, puis renouvelé dans ses fonctions par les Assemblées Générales réunies les 20 juin 2012 et 27 septembre 2018. Son mandat prendra fin à l'issue de la réunion de l'Assemblée Générale ordinaire statuant sur les comptes de l'exercice clos le 31 mars 2024.

- Cabinet Gatti Conseil représenté par Monsieur Bertrand GATTI
68, rue Albert Perdreux 78140 Velizy-Villacoublay

Le Cabinet Gatti Conseil a été nommé co-commissaire aux comptes titulaire par l'Assemblée Générale réunie le 9 juin 2015 pour une durée de six exercices sociaux. Son mandat prendra fin à l'issue de la réunion de l'Assemblée Générale ordinaire statuant sur les comptes de l'exercice clos le 31 mars 2021.

Commissaire aux comptes suppléant :

- DABR Audit et Conseil
4 rue des Arts 91270 Vigneux sur Seine

DABR a été nommé co-commissaire aux comptes suppléant par l'Assemblée Générale réunie le 9 juin 2015 pour une durée de six exercices sociaux. Son mandat prendra fin à l'issue de la réunion de l'Assemblée Générale ordinaire statuant sur les comptes de l'exercice clos le 31 mars 2021.

Nous espérons que ces propositions recevront votre agrément et que vous voudrez bien adopter les résolutions correspondantes.

Paris, le 23 juin 2021,



Pour le Directoire
Christophe NOBILEAU
Président du Directoire



**RAPPORT DU CONSEIL DE SURVEILLANCE
SUR LE GOUVERNEMENT D'ENTREPRISE**

FOCUS HOME INTERACTIVE
Société anonyme à directoire et à conseil de surveillance
Au capital de 7.655.930,40 Euros
Parc de Flandre «Le Beauvaisis» - Bâtiment 28
11, Rue de Cambrai - 75019 Paris
RCS Paris B 399 856 277

RAPPORT DU CONSEIL DE SURVEILLANCE SUR LE GOUVERNEMENT D'ENTREPRISE

Mesdames, Messieurs, Chers Actionnaires,

Conformément à l'article L.225-68 du Code de commerce, le Conseil de surveillance a établi un rapport sur le gouvernement d'entreprise. Ce rapport mentionne :

- la liste de l'ensemble des mandats et fonctions exercés dans toute société par chaque mandataire social durant l'exercice;
- les conventions intervenues, directement ou par personne interposée, entre, d'une part, l'un des mandataires sociaux ou l'un des actionnaires disposant d'une fraction de vote supérieure à 10 %, et, d'autre part, une autre société dont la Société possède directement ou indirectement plus de la moitié du capital, à l'exception des conventions portant sur des opérations courantes et conclues à des conditions normales ;
- un tableau récapitulatif des délégations en cours de validité accordées par l'assemblée générale des actionnaires dans le domaine des augmentations de capital, par application des articles L.225-129-1 et L.225-129-2, et faisant apparaître l'utilisation faite de ces délégations au cours de l'exercice ; et
- les observations du Conseil de surveillance sur le rapport de gestion établi par le Directoire ainsi que sur les comptes de l'exercice écoulé.

I. LISTE DES MANDATS ET FONCTIONS EXERCES DANS TOUTE SOCIETE PAR CHAQUE MANDATAIRE SOCIAL DURANT L'EXERCICE

Au 31 mars 2021, la Société était une société anonyme à directoire et à conseil de surveillance. Elle avait pour mandataires sociaux les personnes figurant dans les tableaux ci-après.

Directoire

Les statuts de la Société stipulent que les membres du Directoire sont nommés par le Conseil de surveillance qui en fixe le nombre, confère à l'un d'eux la qualité de Président et détermine leur rémunération. Il doit s'agir de personnes physiques.

Au 31 mars 2021, le Directoire est composé des 4 membres suivants :

Membres du Directoire

Nom et prénom du membre	Fonctions exercées dans la Société	Durée du mandat dans la Société	Autres mandats actuellement exercés dans d'autres sociétés	
			Nature du Mandat	Société
M. Christophe NOBILEAU	Président du Directoire	Date de nomination en qualité de membre du Directoire : 24 septembre 2020 Date de nomination en qualité de Président du Directoire : 23 octobre 2020 Date d'échéance du mandat : 31 décembre 2023	Néant	Néant
M. John BERT	Membre du Directoire et Directeur Général Délégué	Date de nomination : 1er janvier 2016 Date d'échéance du mandat : 31 décembre 2023	Néant	Néant
M. Luc HENINGER	Membre du Directoire	Date de nomination : 1er janvier 2016 Date d'échéance du mandat : 31 décembre 2023	Néant	Néant
M. Thomas BARRAU	Membre du Directoire	Date de nomination : 29 juin 2018 Date d'échéance du mandat : 31 décembre 2023	Néant	Néant

Durée du mandat : 4 ans

Il convient de noter qu'au cours de l'exercice, la démission de Monsieur Jürgen Goeldner de son mandat de Président et membre du Directoire de la Société a été constatée par le Conseil de surveillance lors de sa réunion en date du 23 octobre 2020. Il convient également de noter qu'entre le 1er juillet et le 23 septembre 2020, Monsieur Jean-François Busnel a occupé les fonctions de membre du Directoire de la Société.

Conseil de surveillance

Les statuts de la Société stipulent que le Conseil de surveillance est composé de trois membres au moins et de 18 au plus.

Au 31 mars 2021, le Conseil de surveillance était composé de Messieurs Fabrice Larue, Tanguy de Franclieu, Denis Thébaud et Madame Tiphonie Lamy.

L'Assemblée générale mixte des actionnaires de la société du 16 avril 2021 a approuvé la nomination de Mesdames Thaima Samman et Louise Tingström en qualité de membres indépendants du Conseil de surveillance.

Chaque proposition de nomination ou de renouvellement

de mandat d'un membre du Conseil de surveillance a fait l'objet d'une résolution distincte permettant aux actionnaires de se prononcer librement sur la composition du Conseil de surveillance de la Société.

Une information sur l'expérience et la compétence de chaque Membre du Conseil de surveillance est communiquée lors de la nomination ou lors du renouvellement du mandat de chaque Membre du Conseil de surveillance (Recommandation R8 du Code MiddleNext).

Au 16 avril 2021, Le Conseil de surveillance dispose en son sein d'une représentation paritaire de 3 hommes et de 3 femmes.

Membres du Conseil de surveillance

Nom et prénom du membre	Fonctions exercées dans la Société	Durée du mandat dans la Société	Autres mandats actuellement exercés dans d'autres sociétés	
			Nature du Mandat	Société
M. Fabrice LARUE	Président du Conseil de surveillance	Date de nomination : 27 juillet 2020 Date d'échéance du mandat : AG 2022 sur les comptes 2021/2022	Président Représentant légal de FIFL, elle-même Président de Président Délégué Administrateur	FIFL FLCP FLCP & Associés FLCP & Associés Invest MCFL SAM Monaco MediAx
M. Denis THEBAUD	Membre du Conseil de surveillance	Date de nomination : 6 janvier 2015 Date d'échéance du mandat : AG 2021 sur les comptes 2020/2021	Président Directeur Général Président Président Président PDG Administrateur Administrateur Gérant Gérant Gérant Gérant	Innelec Multimedia Innelec Technologies Jeux Vidéo & Co Numeric Pipeline Konix Interactive Xandrie éditeur de Qobuz AC6 IDM Nabuboto SCI Innobot Participation Financière de L'Erdre MDA
M. Tanguy de FRANCLIEU	Vice Président du Conseil de surveillance	Date de nomination : 27 juillet 2020 Date d'échéance du mandat : AG 2021 sur les comptes 2020/2021	Gérant Représentant légal de Financière Beauvau, elle-même Directeur Général	Financière Beauvau FLCP FLCP Associés FLCP @Associés Invest
Mme Tiphonie LAMY	Membre du Conseil de surveillance	Date de nomination : 24 septembre 2020 Date d'échéance du mandat : AG 2021 sur les comptes 2020/2021	Néant	Néant
Mme Louise TINGSTRÖM *	Membre du Conseil de surveillance	Date de nomination : 16 avril 2021 Date d'échéance du mandat : AG 2024 sur les comptes 2023/2024	Néant	Néant
Mme Thaima SAMMAN *	Membre du Conseil de surveillance	Date de nomination : 16 avril 2021 Date d'échéance du mandat : AG 2024 sur les comptes 2023/2024	Néant	Néant

Durée du mandat : 3 ans

* nommée postérieurement à la clôture de l'exercice, le 16 avril 2021

Il convient de noter qu'au cours de l'exercice, la démission de Messieurs Georges Fornay, Christian Tellier et de Madame Claire Wanctin de leur mandat de membre du Conseil de surveillance de la Société a été constatée par le Conseil de surveillance lors de sa réunion en date du 27 juillet 2020.

Absence de condamnation pour fraude, d'association à une faillite ou d'incrimination et/ou sanction publique officielle.

À la connaissance de Focus Home Interactive, et au jour de l'établissement du présent rapport :

- aucune condamnation pour fraude n'a été prononcée au cours des 5 dernières années à l'encontre de l'un des Membres du Conseil de surveillance ou de la Direction Générale ;
- aucun des Membres du Conseil de surveillance ou de la Direction Générale n'a été associé, au cours des

5 dernières années, à une faillite, mise sous séquestre ou liquidation, en tant que Membre d'un organe d'Administration, de Direction ou de surveillance ou en tant que Directeur Général ;

- aucune incrimination et/ou sanction publique officielle n'a été prononcée au cours des 5 dernières années, à l'encontre de l'un des Membres du Conseil de surveillance ou de la Direction Générale par des autorités statutaires ou réglementaires (y compris des organismes professionnels désignés) ;
- aucun Membre du Conseil de surveillance, ni Membre de la Direction Générale, n'a été empêché par un tribunal, au cours des 5 derniers exercices, d'agir en qualité de Membre d'un organe d'Administration, de Direction ou de surveillance ou d'intervenir dans la gestion ou la conduite des affaires d'un émetteur.

Autres mandats ayant été exercés à l'extérieur du Groupe au cours des 5 dernières années

Membres du Conseil de surveillance	Nature du Mandat	Société
M. Fabrice LARUE	Représentant légal de FIFL, Président de Représentant légal de FIFL, Président du Conseil de surveillance de Membre du Comité d'Administration de Représentant légal de Newen Studios, Président de Représentant légal de Newen Studios, Président et membre du Comité d'administration de Director of the Board Co-gérant Co-gérant	New FLCP Newen Studios Newen Cup Holding Capa Développement 17 Juin Développement et Participations Tuvalu Media Netherlands BV Radio Monaco Sarl FIVL
M. Tanguy de FRANCLIEU	Membre du Comité stratégique Membre du Comité stratégique Membre du Comité d'Administration Membre du Comité d'Administration Member of the Board	Neweb Développement Factory Eleven Cup Holding 17 Juin Développement et Participations Tuvalu Media Netherlands BV
M. Denis THEBAUD	Président	Innelec Services
Mme Tiphonie LAMY	Member of the Board	Tuvalu Media Netherlands BV
Mme Louise TINGSTRÖM	Chairman of the Board	FinElk (UK, non-listed)
Mme Thaima SAMMAN	Néant	Néant
Membres du Directoire	Nature du Mandat	Société
M. Christophe NOBILEAU	Président Président Représentant légal du Président, Newen Distribution Président Représentant légal du Président, Studios de Marseille Représentant légal du Président, Studios de Marseille Président Membre du Comité d'Administration et Administrateur Délégué Member of the Board Director of Advisory Board	Editions Musicales Boxeur de Lune Newen Distribution Newen it all Studios de Marseille LVPB Studios de Sète Studios Post & Prod 17 Juin Développement et Participations Tuvalu Media Netherlands BV Newen Distribution UK
M. John BERT	Néant	Néant
M. Luc HENINGER	Néant	Néant
M. Thomas BARRAU	Néant	Néant

II. CONVENTIONS REGLEMENTEES

Conventions réglementées approuvées au cours d'exercices antérieurs et dont l'exécution s'est poursuivie au cours de l'exercice clos le 31 mars 2021.

Au cours de l'exercice écoulé, les conventions suivantes se sont poursuivies :

1. Convention avec la société Innelec Multimédia,

dont Monsieur Denis Thébaud (membre du Conseil de surveillance) est actionnaire majoritaire, comme il l'est minoritairement et indirectement de Focus Home Interactive à travers sa participation dans la société Neology Holding :

Date de conclusion : convention annuelle des conditions commerciales signée chaque année en début d'année selon la réglementation en vigueur.

Nature de la convention : conventions commerciales.

Modalités au titre de l'exercice 2020/2021 :

- Frais de publicité dans le cadre de nos conventions commerciales : 0 €
- Vente de produits finis : 62,3 K €

Ce contrat est reconduit car Focus Home Interactive continue de distribuer les jeux en France, pays dans lequel la société Innelec Multimédia est un acteur du marché.

2. Conventions réglementées conclues au cours de l'exercice clos le 31 mars 2020

Convention avec Mme Deborah Bellangé, ancien membre du Directoire de la société jusqu'au 31 janvier 2020 :

Date de conclusion : 10/12/2019

Nature : Avenant au contrat de travail de Mme Deborah Bellangé

Modalités : La Société a conclu avec Mme Deborah Bellangé un avenant à son contrat de travail. Cet avenant, que le Conseil de surveillance a autorisé par omission a posteriori en date du 12 décembre 2019, a vocation à étendre le champ d'application territoriale prévue dans la clause de non-concurrence du contrat de travail de Mme Deborah Bellangé. Cet avenant prévoit une modification de la contrepartie financière prévue par cette clause de 33% à 50% du salaire moyen mensuel des 12 derniers mois à compter de la rupture du contrat de travail.

Convention avec Mme Deborah Bellangé, ancien membre du Directoire de la société jusqu'au 31 janvier 2020:

Date de conclusion : 17/12/2019

Nature : Convention de rupture du contrat de travail

Modalités : La Société a conclu une convention de rupture du contrat de travail avec Mme Deborah Bellangé. Cette convention, approuvée par le Conseil de surveillance en date du 12 décembre 2019, met fin au contrat de travail liant Mme Deborah Bellangé à la Société à compter du 31 janvier 2020, et prévoit à l'exclusion de tout autre engagement financier :

- le versement d'une indemnité de rupture conventionnelle,
- la levée de la condition de présence applicable aux 3.000 actions attribuées à Mme Bellangé par la Société le 11 octobre 2018, et
- l'exécution de la clause de non-concurrence rémunérée d'une durée de 12 mois prévue par son contrat de travail.

Montant comptabilisé sur l'exercice clos au 31 mars 2021 : 149,7 K€.

Conventions réglementées conclues au cours de l'exercice clos le 31 mars 2021

Convention avec la société FLCP & Associés, actionnaire disposant indirectement d'une fraction des droits de vote supérieure à 10 % de la Société.

Date de conclusion : 10/12/2020

Nature : contrat de prestations de services

Modalités : convention de prestation de services M&A, en vue de participer au développement de la Société par le biais d'éventuelles croissances externes.

Montants comptabilisés sur l'exercice clos le 31 mars 2021 : 77,3 K€.

Convention conclue postérieurement à la clôture de l'exercice clos le 31 mars 2021

Aucune nouvelle convention réglementée n'a été signée depuis le 31 mars 2021.

III. TABLEAU RECAPITULATIF DES DELEGATIONS EN COURS DE VALIDITE ACCORDEES PAR L'ASSEMBLEE GENERALE DES ACTIONNAIRES DANS LE DOMAINE DES AUGMENTATIONS DE CAPITAL

Le tableau ci-après présente les différentes délégations financières qui ont été consenties au Directoire par l'Assemblée Générale Mixte des actionnaires de la Société en date du 16 avril 2021 :

Résolution	Durée de la délégation	Plafond	Utilisation
6 ^{ème} résolution : autorisation à donner au Directoire en vue de l'achat par la Société de ses propres actions conformément à l'article L.22-10-62 du Code de commerce.	18 mois	10% du capital social	Néant
7 ^{ème} résolution : Emission avec maintien du droit préférentiel de souscription, d'actions et/ou de valeurs mobilières donnant accès immédiatement ou à terme au capital ou donnant droit à un titre de créance, soit l'incorporation au capital de bénéfices, réserves ou primes	26 mois	deux millions sept cent quarante mille huit cents euros (2.740.800 €) soit 2.284.000 actions ou cent cinquante millions d'euros (150.000.000 €) en cas d'émission d'obligations	Néant
8 ^{ème} résolution : Emission d'actions et/ou de valeurs mobilières donnant accès immédiatement ou à terme au capital ou donnant droit à un titre de créance, avec suppression du droit préférentiel de souscription sans indication de bénéficiaires et par offre au public	26 mois	deux millions cent trente et un mille deux cents euros (2.131.200 €) soit 1.776.000 actions ou cent vingt-cinq millions d'euros (125.000.000 €) en cas d'émission d'obligations	Néant
9 ^{ème} résolution : Emission d'actions et/ou de valeurs mobilières donnant accès immédiatement ou à terme au capital ou donnant droit à un titre de créance, par voie d'offre visée à l'article L.411-2 1 ^o du Code monétaire et financier et dans la limite de 20% du capital social par an avec suppression du droit préférentiel de souscription sans indication de bénéficiaires	26 mois	deux millions cent trente et un mille deux cents euros (2.131.200 €) soit 1.776.000 actions ou cent vingt-cinq millions d'euros (125.000.000 €) en cas d'émission d'obligations	Néant
10 ^{ème} résolution : Emission d'actions et/ou de valeurs mobilières donnant accès immédiatement ou à terme au capital ou donnant droit à un titre de créance, avec suppression du droit préférentiel de souscription des actionnaires au profit de catégories de bénéficiaires	18 mois	deux millions cent trente et un mille deux cents euros (2.131.200 €) soit 1.776.000 actions ou cent vingt-cinq millions d'euros (125.000.000 €) en cas d'émission d'obligations	18 mai 2021 : 1.050.000 actions
12 ^{ème} résolution : Délégation de compétence à consentir au Directoire à l'effet de décider une augmentation de capital en numéraire réservée aux salariés adhérents d'un plan d'épargne entreprise conformément aux dispositions des articles L.225-129-6 du Code de commerce et L.3332-18 et suivants du Code du travail, avec suppression du droit préférentiel de souscription réservée au profit des salariés de la Société		soixante-quatre mille six cent huit euros (64.608 €) soit 53.840 actions	Néant
13 ^{ème} résolution : Délégation de compétence à conférer au Directoire à l'effet de décider, en cas d'offre publique, l'émission de bons de souscription d'actions portant sur les titres de la Société à attribuer gratuitement aux actionnaires	18 mois	100% du capital social	Néant
15 ^{ème} résolution : Réduction du capital social de la Société par voie d'annulation d'actions	18 mois	10% du capital social par période de 24 mois	Néant

IV. RECOMMANDATIONS MIDDLENEXT

A la date du présent Rapport Financier, la Société se réfère au code de gouvernement d'entreprise pour les valeurs moyennes et petites, tel que publié en septembre 2016 par Middelnext. Elle améliore également ses principes en matière de contrôle interne en s'inspirant notamment du cadre de référence sur les dispositifs de gestion des risques et de contrôle interne pour les valeurs moyennes et petites publié par l'AMF le 22 juillet 2010.

Le tableau ci-après dresse le bilan des recommandations Middelnext auxquelles la Société se conforme, et de celles qu'elle envisage de suivre à l'avenir :

Recommandations du Code MiddleNext	Appliqué	Non appliqué
I. Le pouvoir de «surveillance»		
R1 : Déontologie des membres du Conseil de surveillance	X	
R2 : Conflits d'intérêts	X	
R3 : Composition des membres du Conseil de surveillance - Présence de membres indépendants au sein du Conseil de surveillance	X	
R4 : Information des membres du Conseil de surveillance	X	
R5 : Réunions du Conseil de surveillance et des comités	X	
R6 : Mise en place de comités		X
R7 : Mise en place d'un règlement intérieur du Conseil de surveillance ⁽¹⁾	X	
R8 : Choix de chaque membre du Conseil de surveillance	X	
R9 : Durée des mandats des membres du Conseil de surveillance	X	
R10 : Rémunération des membres du Conseil de surveillance	X	
R11 : Mise en place d'une évaluation des travaux du Conseil de surveillance	X	
R12 : Relations avec les «actionnaires»	X	
II. Le pouvoir exécutif		
R13 : Définition et transparence de la rémunération des dirigeants mandataires sociaux	X	
R14 : Préparation de la succession des «dirigeants»		X ⁽²⁾
R15 : Cumul contrat de travail et mandat social	X	
R16 : Indemnités de départ	X	
R17 : Régimes de retraite supplémentaires	X	
R18 : Stock-options et attribution gratuite d'actions	X	
R19 : Revue des points de vigilance	X	

⁽¹⁾ Le règlement intérieur du Conseil de surveillance peut être consulté au siège social de la Société.

⁽²⁾ Le sujet de la succession sera régulièrement inscrit à l'ordre du jour du Conseil afin que cette recommandation soit respectée à l'avenir.

Membres du Conseil de surveillance indépendants

La Société dispose de deux membres indépendants, Mesdames Thaima Samman et Louise Tingström, soit 33,33 % du nombre total des membres du Conseil de surveillance, dont elle considère qu'ils répondent depuis leurs nominations à la recommandation n°3 du code Middledenext, à savoir :

- ne pas être salarié ni mandataire social dirigeant de la Société ou d'une société de son groupe et ne pas l'avoir été au cours des cinq dernières années ;
- ne pas avoir été, au cours des deux dernières années, et ne pas être en relation d'affaires significative avec la société ou son groupe (client, fournisseur, concurrent, prestataire, créancier, etc.);
- ne pas être actionnaire de référence de la Société ou détenir un pourcentage de droit de vote significatif ;
- ne pas avoir de relation de proximité ou de lien familial proche avec un mandataire social ou un actionnaire de référence ; et
- ne pas avoir été commissaire aux comptes de la Société au cours des six dernières années.

V. OBSERVATIONS DU CONSEIL DE SURVEILLANCE SUR LE RAPPORT DE GESTION ETABLI PAR LE DIRECTOIRE AINSI QUE SUR LES COMPTES DE L'EXERCICE ECOULE

Mesdames, Messieurs,

Nous vous rappelons qu'en application de l'article L.225-68 du Code de commerce, le Conseil de surveillance doit présenter à l'Assemblée Générale Ordinaire Annuelle des actionnaires ses observations sur les comptes annuels arrêtés par le Directoire, ainsi que sur le rapport de gestion soumis à l'assemblée.

Le Directoire a communiqué au Conseil de surveillance les comptes sociaux annuels, les comptes consolidés et le rapport du Directoire dans les délais prévus par les dispositions légales et réglementaires.

Nous avons examiné les comptes présentés par le Directoire et échangé avec les Commissaires aux comptes.

Les comptes sociaux de l'exercice clos le 31 mars 2021 font apparaître les principaux postes suivants :

- Total du bilan : 122 M€ (contre 90,9 M€ au 31/03/2020)
- Chiffre d'affaires : 167 M€ (contre 138 M€ au 31/03/2020)
- Résultat de l'exercice 14,7 M€ (contre 12,1M€ au 31/03/2020)

Les comptes consolidés de l'exercice clos le 31 mars 2021 font apparaître les principaux postes suivants :

- Total du bilan : 119 M€ (contre 89,9 M€ au 31/03/2020)
- Chiffre d'affaires : 171 M€ (contre 143M€ au 31/03/2020)
- Résultat de l'exercice : 13,3 M€ (contre 13 M€ au 31/03/2020)

Après avoir vérifié et contrôlé les comptes sociaux annuels, les comptes consolidés et le rapport du Directoire, nous estimons que ces documents ne donnent lieu à aucune observation particulière.

Rémunérations perçues par les mandataires sociaux non dirigeants

Autres rémunérations perçues par les mandataires sociaux non dirigeants		
Rémunérations brutes perçues (En euros)	31/03/2020 (12 mois)	31/03/2021 (12 mois)
M. Fabrice LARUE, Président du Conseil de surveillance		
Rémunérations (fixe, variable)	Néant	Néant
Autres rémunérations	Néant	Néant
M. Tanguy de FRANCLIEU, Vice-Président du Conseil de surveillance		
Rémunérations (fixe, variable)	Néant	Néant
Autres rémunérations	Néant	Néant
Mme Tiphonie LAMY, membre du Conseil de surveillance		
Rémunérations (fixe, variable)	Néant	Néant
Autres rémunérations ⁽²⁾	Néant	Néant
M. Denis THEBAUD, membre du Conseil de surveillance		
Rémunérations (fixe, variable)	47 250	22 863
Autres rémunérations	Néant	Néant

Les résultats obtenus traduisent et la pertinence de la stratégie et la qualité du travail accompli par toutes les équipes sous la direction du Président du Directoire M. Christophe Nobileau, et des autres membres du Directoire M. John Bert, M. Luc Heninger et M. Thomas Barrau.

Nous laisserons à votre appréciation le vote des diverses résolutions qui vous seront soumises.

Fait à Paris, le 23 juin 2021,



Le Conseil de surveillance

Monsieur Fabrice LARUE, Président du Conseil de surveillance



**RAPPORT DES COMMISSAIRES AUX COMPTES
SUR LES COMPTES CONSOLIDES**

RAPPORT DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR LES COMPTES CONSOLIDÉS

Exercice clos le 31 mars 2021

A l'assemblée générale de la société Focus Home Interactive

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par l'assemblée générale, nous avons effectué l'audit des comptes consolidés de la société Focus Home Interactive relatifs à l'exercice clos le 31 mars 2021, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes consolidés sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine, à la fin de l'exercice, de l'ensemble constitué par les personnes et entités comprises dans la consolidation.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités des commissaires aux comptes relatives à l'audit des comptes consolidés » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect

des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes, sur la période du 1^{er} avril 2020 à la date d'émission de notre rapport.

Observation

Sans remettre en cause la conclusion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur le changement de méthode comptable relatif à la comptabilisation des coûts de développement des jeux vidéo décrit dans la note 1.1 de l'annexe aux comptes consolidés.

Justification des appréciations

La crise mondiale liée à la pandémie de COVID-19 crée des conditions particulières pour la préparation et l'audit des comptes de cet exercice. En effet, cette crise et les mesures exceptionnelles prises dans le cadre de l'état d'urgence sanitaire induisent de multiples conséquences pour les entreprises, particulièrement sur leur activité et leur financement, ainsi que des incertitudes accrues sur leurs perspectives d'avenir. Certaines de ces mesures, telles que les restrictions de déplacement et le travail à distance, ont également eu une incidence sur l'organisation interne des entreprises et sur les modalités de mise en œuvre des audits.

C'est dans ce contexte complexe et évolutif que, en application des dispositions des articles L.823-9 et

R.823-7 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que les appréciations les plus importantes auxquelles nous avons procédé, selon notre jugement professionnel, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués, sur le caractère raisonnable des estimations significatives retenues et sur la présentation d'ensemble des comptes consolidés.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes consolidés pris dans leur ensemble, arrêtés dans les conditions rappelées précédemment, et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes consolidés pris isolément.

Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires des informations relatives au groupe, données dans le rapport de gestion du directeur.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur leur sincérité et leur concordance avec les comptes consolidés.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes consolidés

Il appartient à la direction d'établir des comptes consolidés présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes consolidés ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes consolidés, il incombe

à la direction d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la société ou de cesser son activité.

Les comptes consolidés ont été arrêtés par le directoire.

Responsabilités des commissaires aux comptes relatives à l'audit des comptes consolidés

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes consolidés. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes consolidés pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre société.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes consolidés comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but

d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;

- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes consolidés ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes consolidés au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes consolidés et évalue si les comptes consolidés reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle ;
- concernant l'information financière des personnes ou entités comprises dans le périmètre de consolidation, il collecte des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour exprimer une opinion sur les comptes consolidés. Il est responsable de la direction, de la supervision et de la réalisation de l'audit des comptes consolidés ainsi que de l'opinion exprimée sur ces comptes.

Vélizy-Villacoublay et Paris-La Défense, le 15 juillet 2021

Gatti Conseil
Bertrand GATTI

Les commissaires aux comptes

Deloitte & Associés
Julien RAZUNGLES



**COMPTES CONSOLIDES
EXERCICE DE 12 MOIS CLOS LE 31 MARS 2021**

COMPTES CONSOLIDÉS EXERCICE DE 12 MOIS CLOS LE 31 MARS 2021

[en milliers d'Euros]

I. BILAN CONSOLIDE

	Note	31/03/2021			31/03/2020	Variation nette
		Brut	Amt / Dépréciation	Net	Net	
Capital souscrit non appelé						
Ecart d'acquisition	3.1	6 258	(51)	6 207		6 207
Immobilisations incorporelles	3.2	94 131	(26 472)	67 659	14	67 645
Immobilisations corporelles	3.3	2 126	(1 411)	716	661	55
Immobilisations financières	3.4	1 434	(1)	1 434	310	1 123
Total Actif Immobilisé		103 949	(27 934)	76 015	985	75 030
Stocks et en-cours	3.5	1 771	(245)	1 526	585	941
Clients et comptes rattachés	3.6	15 412	(31)	15 381	14 534	847
Autres créances et comptes de régularisation	3.7	6 736		6 736	54 083	(47 347)
Disponibilités	3.8	19 497		19 497	19 639	(142)
Total Actif		147 365	(28 211)	119 155	89 826	29 329

	Note	31/03/2021	31/03/2020	Variation nette
Capital		6 396	6 369	27
Primes liées au capital		22 369	22 311	59
Réserves		26 493	12 955	13 538
Résultat de l'exercice		13 278	13 040	238
Total Capitaux Propres	3.9	68 537	54 675	13 862
Provisions	3.11	1 704	646	1 058
Emprunts et dettes financières	3.12	12 516	1 661	10 855
Fournisseurs et comptes rattachés	3.13	23 416	21 595	2 299
Autres dettes et comptes de régularisation	3.14	12 981	11 248	1 241
Total Passif		119 155	89 826	29 329

II. COMPTE DE RESULTAT CONSOLIDE

	Note	31/03/2021		31/03/2020		Variation	Variation %
Chiffre d'affaires	3.15	170 996	100%	142 791	100%	28 204	20%
Coût des ventes	3.16	(96 270)		(74 321)		(21 949)	30%
Coûts de développement de jeux	3.16	(24 374)		(24 438)		64	0%
Autres produits	3.17	750		0		750	
Marge brute		51 102	30%	44 033	31%	7 069	16%
Coût de production	3.18	(7 425)		(5 427)		(1 998)	37%
Frais de marketing & commercialisation	3.19	(10 316)		(12 980)		2 663	-21%
Frais généraux et administratifs	3.20	(8 607)		(6 549)		(2 058)	31%
Autres produits & charges d'exploitation		72		134		(62)	
Résultat d'exploitation		24 826	15%	19 211	13%	5 614	29%
Résultat financier	3.23	(1 677)	-1%	(116)	0%	(1 561)	
Résultat courant des sociétés intégrées		23 149	14%	19 095	13%	4 053	21%
Résultat exceptionnel	3.24	(3 049)		(40)		(3 010)	7555%
Impôts sur les résultats	3.26	(6 821)		(6 015)		(806)	13%
Résultat net avant amortissement et écart d'acquisition		13 278	8%	13 040	9%	238	2%
Résultat net de l'ensemble consolidé		13 278	8%	13 040	9%	238	2%
Résultat net (part du groupe)		13 278	8%	13 040	9%	238	2%
Résultat par action	3.25	2,50		2,46			
Résultat dilué par action	3.25	2,38		2,43			

III. TABLEAU DE VARIATION DES CAPITAUX PROPRES

	Capital	Primes liées au capital	Réserves consolidées	Résultat	Capitaux propres part du groupe	Capitaux propres
Capitaux propres au 31/03/19	6 300	21 625	8 652	7 974	44 552	44 552
Affectation en réserves			7 974	(7 974)	0	0
Distributions de dividendes			(3 471)		(3 471)	(3 471)
Résultat de l'exercice				13 040	13 040	13 040
Augmentation de capital	68	685	(33)		720	720
Autres mouvements			(191)		(191)	(191)
Réserve de conversion			24		24	24
Capitaux propres au 31/03/20	6 369	22 311	12 955	13 040	54 675	54 675
Capitaux propres au 31/03/20	6 369	22 311	12 955	13 040	54 675	54 675
Affectation en réserves			13 040	(13 040)	0	0
Distributions de dividendes					0	0
Résultat de l'exercice				13 278	13 278	13 278
Augmentation de capital	27	39			66	66
Autres mouvements		20	642		662	662
Réserve de conversion			(145)		(145)	(145)
Capitaux propres au 31/03/21	6 396	22 369	26 493	13 278	68 537	68 537

Les « augmentations de capital » incluent l'exercice de bons de souscription d'actions, de stock-options et l'acquisition définitive d'actions gratuites pour 27 k€ et pour 39 k€ de primes d'émission.

La ligne « Autres mouvements » concerne l'annulation des actions propres détenues dans le cadre du contrat de liquidité et du programme de rachat d'actions ainsi que le paiement en actions dans le cadre de l'acquisition de Deck 13.

IV. TABLEAU DE FLUX DE TRESORERIE CONSOLIDE

En milliers d'euros	Note	31/03/2021	31/03/2020
Résultat net des sociétés intégrées		13 278	13 040
- Variations nettes des amortissements et provisions ⁽¹⁾		25 813	426
- Variation des impôts différés	3.7	(452)	220
- Plus ou moins values de cession		25	0
Marge brute d'autofinancement		38 665	13 687
- Variation du BFR d'exploitation		(1 713)	(11 313)
<i>Dont variation des stocks</i>	3.5	(941)	456
<i>Dont variation des créances d'exploitation</i>	3.6 / 3.7	2 465	(19 597)
<i>Dont variation des dettes d'exploitation</i>	3.12 / 3.13	(3 236)	7 827
Flux nets d'exploitation		36 952	2 374
Acquisitions des immobilisations	3.2 / 3.3	(40 521)	(264)
Acquisitions nette de cession des immobilisations financières	3.4	(1 123)	27
Trésorerie nette résultant d'acquisitions des filiales		(6 186)	0
Flux nets d'investissement		(47 829)	(238)
Dividendes versés ⁽²⁾		0	(2 762)
Augmentation de capital	3.9	66	11
Emissions d'emprunts	3.12	14 010	1 000
Remboursement des emprunts et dettes financières	3.12	(3 164)	(521)
Contrats de liquidité		27	(191)
Flux nets de financement		10 940	(2 463)
Incidence des écarts de change		(203)	(37)
Variation de trésorerie		(142)	(363)
Trésorerie à l'ouverture ⁽³⁾		19 639	20 001
Trésorerie à la clôture ⁽³⁾		19 497	19 639
Variation de trésorerie		(142)	(363)

⁽¹⁾ A l'exclusion des provisions sur actifs circulants.

⁽²⁾ Dividendes versés en numéraire.

⁽³⁾ La trésorerie correspond aux disponibilités nettes de découverts, exclusion faite des instruments de trésorerie.

ANNEXE AUX COMPTES CONSOLIDÉS POUR L'EXERCICE CLOS LE 31 MARS 2021

A. PRÉSENTATION DU GROUPE

Créée en 1995, Focus Home Interactive est un éditeur français de jeux vidéo dont la vocation est de produire et lancer des jeux vidéo à succès originaux, multiplateformes, internationaux. Focus Home Interactive accompagne les studios de développement dans le suivi de production des jeux dont elle assure ensuite le marketing et la commercialisation.

Le Groupe est une société anonyme depuis le 6 janvier

2015, ayant exercé comme société par actions simplifiée avant cette date. Son siège social se situe au Parc de Flandre «le Beauvaisis» bâtiment 28 - 11, rue Cambrai, 75019 Paris, France. Elle est immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Paris sous le numéro 399 856 277.

Le Groupe est coté sur le marché Euronext Growth depuis février 2015 (code mnémonique ALFOC).

B. BASE DE PRÉPARATION

Les comptes consolidés du groupe Focus Home Interactive sont établis conformément aux dispositions des règlements CRC n°2016-08 du 2 décembre 2016, n°2015-07 du 23 novembre 2015 et n°2005-10 du 3 novembre 2005 afférents à l'actualisation du règlement CRC n°99-02 du 29 avril 1999 relatif aux comptes consolidés des sociétés commerciales et entreprises publiques.

1. Principes et méthodes comptables

Les conventions générales comptables ont été appliquées, dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :

- Continuité d'exploitation
- Permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre
- Indépendance des périodes

Et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes consolidés.

Sauf indication contraire, les chiffres sont présentés en milliers d'Euros.

1.1. Changement de méthode comptable

Le Groupe a réalisé un examen de la présentation de ses états financiers et a décidé de procéder à un changement de méthode comptable modifiant la classification de certains des éléments de son bilan, sans incidence sur le compte de résultat :

- Le Groupe a décidé de présenter en immobilisations incorporelles, les investissements réalisés dans les jeux vidéo, qu'ils soient développés par des studios partenaires ou via notre studio allemand Deck13. Auparavant présentés en «autres créances» ces investissements seront ainsi identifiables en lecture directe dans l'actif immobilisé incorporel et non plus en actif circulant. Cette décision permet d'une part de rendre plus lisible l'actif dans son ensemble en mettant en évidence un véritable actif circulant mais aussi de faciliter la lecture du tableau de flux de trésorerie.
- Désormais les montants versés aux studios dans le cadre du financement des jeux développés sont amortis sur la durée de vie estimée des jeux, comprise entre 12 et 24 mois, en fonction du rythme des ventes. Cet amortissement, enregistré en marge brute tout comme les royalties, est calculé selon la même règle que les périodes précédentes.

Un tableau de passage matérialise ce changement de méthode en présentant le bilan publié au 31 mars 2020 selon l'ancienne méthode, les reclassements réalisés ainsi que le bilan au 31 mars 2020 selon la nouvelle méthode. L'ensemble des notes annexes au bilan du 31 mars 2021 est ainsi présenté à partir des montants retraités au 31 mars 2020 tels qu'ils figurent dans le bilan ci-dessous :

ACTIF AU 31 MARS 2020

	31/02/2020	Impact du changement de méthode	31/03/2020
	Net Publié		Net Retraité
Capital souscrit non appelé	0	0	0
Ecart d'acquisition	0	0	0
Immobilisations incorporelles	14	48 246	48 260
Immobilisations corporelles	661	0	661
Immobilisations financières	310	0	310
Total Actif Immobilisé	985	48 246	49 231
Stocks et en-cours	585	0	585
Clients et comptes rattachés	14 534	0	14 534
Autres créances et comptes de régularisation	54 083	(48 119)	5 964
Valeurs mobilières de placement	0	0	0
Disponibilités	19 639	0	19 639
Total Actif	89 826	127	89 952

PASSIF AU 31 MARS 2020

	31/02/2020	Impact du changement de méthode	31/03/2020
	Net Publié		Net Retraité
Capital	6 369		6 369
Primes liées au capital	22 311		22 311
Réserves	12 955		12 955
Résultat de l'exercice	13 040		13 040
Total Capitaux Propres	54 675		54 675
Provisions	646		646
Emprunts et dettes financières	1 661		1 661
Fournisseurs et comptes rattachés	21 595	(365)	21 230
Autres dettes et comptes de régularisation	11 248	492	11 740
Total Passif	89 825	127	89 952

Définition et indicateurs alternatifs de performance :

Définition de la Marge Brute :

Le Groupe définit sa marge brute comme étant la différence entre le chiffre d'affaires, le coût des ventes et les coûts de développement des jeux. Le coût des ventes et de développement des jeux sont définis en note 1.15.

Le tableau ci-après permet d'identifier les modifications apportées au calcul de la marge brute en montrant comment la marge au 31 mars 2020 aurait été présentée selon la nouvelle méthode.

	Note	31/03/2021		31/03/2020 Retraité		31/03/2020 Publié		Variation Retraité	Variation Publié
Chiffre d'affaires	3.15	170 996	100%	142 791	100%	142 791	100%	28 204	28 204
Coûts des ventes	3.16	(96 270)		(74 321)		(98 759)		(21 949)	2 488
Coûts de développement de jeux	3.16	(24 374)		(24 438)				64	(24 374)
Autres produits inclus dans la marge brute	3.17	750		0				750	750
Marge brute		51 102	30%	44 033	31%	44 033	31%	7 069	7 069

Définition de l'EBITDA :

L'EBITDA («Earnings Before Interest, Taxes, Dépréciation and Amortization») se définit comme le résultat d'exploitation avant provisions pour risques et charges, dépréciation des actifs circulants et avant provisions et amortissement des actifs corporels et incorporels. Le Groupe considère l'EBITDA comme un indicateur de performance alternatif, ses paramètres essentiels n'étant pas définis par une norme. Le Groupe a fait le choix de communiquer sur cet agrégat en le décrivant en note 1.21.

1. 2. Faits marquants de la période

1.2.1. Eléments financiers

Au 31 mars 2021 Focus Home Interactive affiche une hausse de son chiffre d'affaires de 20% s'établissant à 171 M€ contre 142,8 M€ au titre de l'exercice précédent d'une durée identique de 12 mois.

Le chiffre d'affaires de l'exercice 2020/21 est porté par la réussite des nouveaux titres tels que «SnowRunner», «Hardspace : Shipbreaker» ou «Curse of the Dead Gods» mais aussi par la très bonne performance du back catalogue qui a bénéficié à la fois d'un fantastique portefeuille de jeux à succès tels que «Farming simulator», «WWZ», «A plague Tale : Innocence», «Greedfall» mais aussi d'une superperformance des activités digitales pendant la crise sanitaire.

Concernant la rentabilité opérationnelle, la marge brute s'établit à 51 M€, en croissance de 16 % par rapport à la marge de l'exercice précédent qui était de 44 M€. Cette marge brute représente 30% du chiffre d'affaires contre 31% l'an dernier. Le résultat d'exploitation s'élève à 24,8 M€ en croissance de 29 %. Il était de 19,2 M€ au 31 mars 2020.

Après prise en compte d'un résultat financier de -1,7 M€, d'un résultat exceptionnel de -3,0 M€ ainsi que d'une charge d'impôt sur les sociétés de 6,8 M€, le résultat net annuel s'élève à 13,3 M€ contre 13 M€ au titre du précédent exercice.

Le total du bilan de la société évolue de 89,8 M€ au 31 mars 2020 à 119,2 M€ au 31 mars 2021. Les capitaux propres de 54,7 M€ au 31 mars 2020 atteignent 68,5 M€ au 31 mars 2021.

Les immobilisations incorporelles nettes ont augmenté de 19,4 M€ par rapport à l'exercice clos au 31 mars 2020 du fait du changement de méthode comptable tandis que les immobilisations corporelles nettes ont augmenté de 55 K€ sur la même période.

La trésorerie nette du Groupe s'élève à 7 M€ au 31 mars 2021.

Croissance externe

Le 23 juin 2020, le Groupe a finalisé l'acquisition de 100% des actions composant le capital de la société de droit allemand Deck13 Interactive GmbH, («Deck 13»)¹.

Deck 13 est un studio de développement de jeux allemand de premier plan et un partenaire de longue date de Focus Home Interactive avec lequel il a développé la franchise The Surge. L'acquisition a été réalisée pour un montant total de 7,1 millions d'euros (dont 6,5 millions d'euros en numéraire issus du nouveau financement bancaire² et 0,6 million d'euros en actions auto-détenues par la Société) assorti d'un plan d'incitation à long terme pour les dirigeants, tel que décrit au 3.10 de l'annexe des comptes consolidés. Les actions qui seront attribuées à l'issue de la période d'acquisition donneront lieu à une augmentation de capital.

Deck 13 devient le premier studio intégré à 100% du Groupe à compter du 1er juillet 2020.

L'impact de Deck13 sur les comptes consolidés au 31 mars 2021 étant non significatif, aucune information comparative n'a été présentée.

Mise en place d'un nouveau plan d'attribution gratuite d'actions et réaffectation des actions auto-détenues

La Société a annoncé le 17 décembre 2020 la mise en place d'un plan d'attribution d'actions gratuites de performance à destination de quatre membres du Comité Exécutif. Conformément à la résolution n°10 votée lors de l'Assemblée Générale Mixte du 22 septembre 2020 autorisant la création d'un montant maximum de 200 000 AGA, le Conseil de surveillance de Focus Home Interactive a autorisé le Directoire du Groupe à mettre en place un plan d'attribution d'actions gratuites de performance.

Les premiers bénéficiaires du plan sont trois membres du Directoire : M. John Bert (Directeur des opérations), M. Luc Heninger (Directeur de la production) et M. Thomas Barrau (Directeur Marketing). Les actions nouvelles existantes seront acquises par les bénéficiaires sur une durée de 4 ans et conditionnées à leur présence au sein du Groupe et à l'atteinte d'indicateurs de performance. Par ailleurs ces membres du Directoire ont pris un engagement de conservation des actions ordinaires qu'ils détiennent à ce jour pour une durée comprise entre quatre et six ans.

Le Conseil de surveillance de Focus Home Interactive a autorisé le Directoire du Groupe, en date du 26 janvier 2021, à mettre en place un plan d'attribution gratuite d'actions de performance d'un maximum de 75.375 actions à destination de 35 managers clés de la Société conformément à l'autorisation d'attribution d'un nombre maximum de 200.000 actions votée lors de l'Assemblée Générale Mixte du 22 septembre 2020.

Le Directoire, agissant conformément à la délégation consentie par l'Assemblée Générale, a également informé de la réaffectation d'un total de 20.000 actions auto-détenues représentant une partie des actions acquises dans le cadre du programme de rachat d'actions de Focus Home Interactive. Ces actions, initialement destinées à l'objectif de conservation et remise dans le cadre d'une opération de croissance externe, sont désormais affectées à la mise en œuvre de plans d'options d'achat ou de souscription d'actions, de plans d'attribution gratuite d'actions, d'opérations d'actionnariat salarié réservées aux adhérents à un plan d'épargne d'entreprise, conformément aux dispositions légales en vigueur, ou au transfert d'actions au profit des salariés et/ou dirigeants mandataires sociaux de la Société et des sociétés qui lui sont liées.

¹ Se référer au communiqué de presse en date du 25 juin 2020, disponible sur le site internet de la Société.

² Dans le cadre de sa stratégie de développement et d'acquisition, Focus Home Interactive a mis en place début février 2020 un financement auprès de cinq établissements bancaires et de BPI France Financement pour un montant total de 46 millions d'euros. Pour plus de précisions, se référer au paragraphe 1.2.1 du rapport financier annuel 2019-2020 de la Société.

Mise en œuvre d'un programme de rachats d'actions

Le Directoire de la Société, réuni le 20 janvier 2021, après avoir obtenu l'autorisation préalable du Conseil de surveillance, a autorisé le Président du Directoire de la Société, en vertu de la Neuvième Résolution de l'Assemblée Générale Mixte du 22 septembre 2020, à mettre en œuvre un programme de rachat de ses propres actions. Sur le fondement de cette autorisation, un mandat a été confié à un prestataire de services d'investissement afin de procéder à des achats d'actions de la société Focus Home Interactive.

Celui-ci pourra acheter aux dates qu'il jugera opportunes un nombre maximal de 250.000 actions aux conditions de prix autorisées par l'Assemblée Générale Mixte. Ce programme expirera au plus tard le 21 mars 2022. Pour plus de précisions sur les opérations réalisées dans le cadre de ce programme de rachat d'actions, se reporter à la section IV.7 du présent rapport. Il est précisé que cette décision n'affecte pas l'exécution du contrat de liquidité conclu par le Groupe avec la société de Bourse Gilbert Dupont.

Au 31 mars 2021, 127.753 actions Focus Home Interactive ont été rachetées en exécution d'un programme de rachat (dont 11.809 actions rachetées sur

le fondement du programme de rachat mis en œuvre le 20 janvier 2021) contre 151.759 actions à la même date l'an dernier. Des cessions d'actions sont également intervenues au cours de l'exercice à hauteur de 36.015 actions dont 27.099 ont servi, lors de l'acquisition de la société Deck 13 Interactive, au paiement d'une partie des titres de la société et 8.916 ont été cédées à des salariés de la société Focus Home Interactive dans le cadre d'un plan d'incentive incluant un plan d'actions gratuites.

Cautions, avals ou garanties

Le Directoire, lors de sa réunion du 23 juin 2020, a autorisé son Président, sous condition suspensive de la signature du contrat d'acquisition de la totalité des actions de la société Deck13 Interactive par la Société, à donner des cautions, avals ou garanties au nom de la Société à l'égard d'établissements bancaires dans la limite d'un plafond de 23.500.000 euros

Fin du contrôle URSSAF

Le 26 décembre 2019, le Groupe a été notifié d'un contrôle URSSAF commençant fin janvier 2020 et portant sur les années 2017 et 2018. Ce contrôle est terminé depuis le 20 novembre 2020 et a donné lieu à un redressement dont l'impact est non significatif.

1.2.2. Eléments juridiques

Changement d'actionnaire de référence

Le 8 juillet 2020³, Nabuboto et Innelec Multimédia (Groupe Thébaud), actionnaire de référence de la Société ont signé un contrat portant sur la cession de l'intégralité des 1.883.218 actions qu'elles détiennent soit 35,48% du capital au profit de Neology Holding une filiale de FLCP & Associés. Selon les termes du contrat, Nabuboto a réinvesti 11,3 millions d'euros au sein de Neology Holding.

Evolution de la gouvernance - Composition du Conseil de surveillance et du Directoire

Conseil de surveillance

Lors de sa réunion en date du 27 juillet 2020, le Conseil de surveillance de la Société a pris acte des démissions de M. Georges Fornay, M. Christian Tellier et Mme Claire Wanctin. Le Conseil de surveillance a coopté M. Fabrice Larue, M. Tanguy de Franclieu et M. Christophe Nobileau en tant que membres du Conseil de surveillance de Focus Home Interactive. M. Fabrice Larue a également été nommé Président du Conseil de surveillance, en remplacement de M. Denis Thébaud, démissionnaire de son mandat de Président. Le Conseil de surveillance était alors composé de quatre membres : les trois membres cooptés sur proposition de Neology Holding et M. Denis Thébaud. Lors de l'Assemblée générale des actionnaires du 22 septembre 2020, la cooptation de M. Fabrice Larue, M. Tanguy de Franclieu et M. Christophe Nobileau en tant que membres du Conseil de surveillance a été ratifiée.

Lors de sa réunion en date du 24 septembre 2020, le Conseil de surveillance a coopté Mme Thiphanie Lamy

en tant que membre du Conseil de surveillance, en remplacement de M. Christophe Nobileau, démissionnaire.

A la date du présent rapport, la composition du Conseil de surveillance est la suivante :

- Monsieur Fabrice Larue nommé en date du 27 juillet 2020 (Président du Conseil de surveillance);
- Madame Thiphanie Lamy nommée en date du 24 septembre 2020 ;
- Monsieur Tanguy de Franclieu nommé en date du 27 juillet 2020 ;
- Monsieur Denis Thébaud nommé en date du 6 janvier 2015 ;
- Madame Louise Tingström nommée en date du 16 avril 2021 ; et
- Madame Thaima Samman nommée en date du 16 avril 2021.

³ Se référer au communiqué de presse en date du 8 juillet 2020, disponible sur le site internet de la Société.

Directoire

Lors de sa réunion en date du 24 septembre 2020, le Conseil de surveillance a constaté la démission de Monsieur Jean-François Busnel de son mandat de membre du Directoire. Monsieur Christophe Nobileau a été nommé membre du Directoire en remplacement et Directeur général de la Société.

Le 23 octobre 2020, Monsieur Christophe Nobileau a démissionné de son mandat de Directeur général de la Société et a été nommé Président du Directoire en remplacement de Monsieur Jürgen Goeldner, démissionnaire qui a annoncé se retirer de son mandat de Président du Directoire pour des raisons personnelles. Il est alors devenu Senior Advisor auprès du Directoire et travaille sur la stratégie de croissance externe (M&A).

Comité exécutif

A compter du 24 septembre 2020, un comité exécutif a été mise en place au sein de la Société.

Le 4 janvier 2021 John Bert a été nommé Directeur Général Délégué et le 14 janvier 2021 la société a annoncé la nomination de Philippe Perthuis au poste de Secrétaire Général et Chief Business Model Officer et a indiqué qu'il intégrait le Comité Exécutif. Celui-ci est ainsi composé à la date du présent rapport :

- Monsieur Christophe Nobileau, Président du Directoire ;

Enquête de la Commission Européenne

La Société a reçu, en avril 2019, une communication des griefs de la Commission Européenne dans le cadre de son enquête ouverte le 2 février 2017 visant les accords conclus entre l'entreprise Valve Corporation, propriétaire de la plateforme de distribution de jeux Steam et cinq éditeurs de jeux vidéo dont Focus Home Interactive.

Ces griefs portent essentiellement sur les restrictions techniques et contractuelles qui aurait eu pour effet de limiter la circulation de jeux PC en Europe.

Le 9 novembre 2020, la Société a annoncé⁴ être en mesure

1.2.3. Eléments opérationnels

Avec plus d'un million de copies écoulées en moins d'un mois, SnowRunner développé avec le studio Saber a marqué le début de l'exercice 2020/21 et continue de générer un chiffre d'affaires significatif avec l'apport régulier de contenu additionnel.

En raison du contexte sanitaire, cette année fiscale a été moins dense en termes de nouveautés. Cependant, Focus Home Interactive et ses partenaires ont continué de proposer des titres tels que Othercide, HardSpace: Shipbreaker (Early Access), MudRunner Mobile, Shady

A la date du présent rapport, la composition du Directoire est la suivante :

- Monsieur Christophe Nobileau nommé membre du Directoire en date du 24 septembre 2020 et Président du Directoire le 23 octobre 2020 ;
- Monsieur John Bert nommé en date du 1^{er} janvier 2016.
- Monsieur Luc Heninger nommé en date du 1^{er} janvier 2016 ; et
- Monsieur Thomas Barrau nommé en date du 29 juin 2018.

- Monsieur John Bert, Directeur Général Délégué et membre du Directoire ;
- Monsieur Luc Heninger, Directeur de la production et membre du Directoire ;
- Monsieur Thomas Barrau, Directeur du marketing et membre du Directoire ;
- Monsieur Jean-François Busnel, Directeur financier ; et
- Monsieur Philippe Perthuis Secrétaire général et chief business model officer.

d'estimer le montant de l'amende qui lui sera infligée par la Commission Européenne. Ce montant, correspondant à un risque maximum estimé à 3 millions d'euros, a été constaté dans les comptes au 30 septembre 2020 sous forme d'une provision pour risques.

Enfin le 20 janvier 2021 la société a été informée par la Commission Européenne qu'une amende d'un montant de 2,9 millions d'euros lui serait finalement appliquée. La provision pour risque n'ayant plus d'objet celle-ci a été reprise et l'amende constatée en dettes au 31 mars 2021.

Part of Me ou encore Curse of the Dead Gods.

Ces jeux ont tous été salués par la presse et les joueurs, démontrant une fois de plus la qualité des équipes Focus Home Interactive et de ses studios partenaires. Le back-catalogue en croissance de +63% a constitué une part importante du chiffre d'affaires de l'exercice lors de cette année fiscale. Les licences phares telles que World War Z, Farming Simulator ou encore Insurgency: Sandstorm, ont, elles, bénéficié de nouveaux contenus prolongeant ainsi l'expérience de jeu et générant du revenu récurrent.

⁴Se référer au communiqué de presse en date du 9 novembre 2020, disponible sur le site internet de la Société.

1.3. Evènements postérieurs au 31 mars 2021

Evolution de la gouvernance du Groupe

A la suite de l'Assemblée générale des actionnaires de la Société en date du 16 avril 2021, la composition du Conseil de surveillance a été modifiée pour accueillir deux nouveaux membres indépendants et porter ainsi la parité hommes/femmes des membres du Conseil de surveillance à égalité.

Croissance externe

Le 20 avril 2021, le Groupe a annoncé l'acquisition de la majorité des actions composant le capital de la société Stream On Studio, payée en numéraire et en titres Focus Home Interactive. Stream On Studio est un studio de développement de jeux français de premier plan et un partenaire solide et historique du Groupe depuis 2013.

Stream On Studio, fort d'une équipe d'une vingtaine de collaborateurs talentueux, est spécialiste des jeux de tirs depuis sa création en 2007 et propriétaire de la licence E.Y.E. Divine Cybermancy qui a immédiatement séduit les joueurs dès son lancement.

1.4. Utilisation d'estimations

La préparation des états financiers nécessite l'utilisation d'estimations et d'hypothèses qui peuvent avoir un impact sur la valeur comptable de certains éléments du bilan ou du compte de résultat, ainsi que sur les informations données dans certaines notes de l'annexe.

Le Groupe revoit ces estimations et appréciations de manière régulière pour prendre en compte l'expérience passée et les autres facteurs jugés pertinents au regard des conditions économiques.

Ces estimations, hypothèses ou appréciations sont établies sur la base d'informations ou situations

Augmentation de capital

Par décision du Président du Directoire de la Société, faisant usage de la subdélégation qui lui a été conférée par le Directoire lors de sa réunion en date du 18 mai 2021 en vertu et dans les limites de (i) l'autorisation du Conseil de surveillance de la Société accordée au Directoire et (ii) la délégation de compétence conférée par la dixième résolution de l'Assemblée Générale Mixte en date du 16 avril 2021, la Société a émis 1.050.000 actions ordinaires nouvelles, d'une valeur nominale unitaire de 1,20 euro, au profit de catégories de bénéficiaires, conformément à l'article L.225-138 du Code de commerce et à la dixième résolution adoptée par l'Assemblée Générale Mixte de la Société en date du 16 avril 2021.

Cette augmentation de capital a été réalisée avec suppression du droit préférentiel de souscription des actionnaires de la Société au profit d'une catégorie de bénéficiaires pour un montant de 70,35 M€, via la construction accélérée d'un livre d'ordres.

existantes à la date d'établissement des comptes, qui peuvent se révéler, dans le futur, différentes de la réalité.

Les principales estimations et hypothèses se rapportent notamment à :

- L'évaluation des actifs incorporels en particulier des jeux,
- La détermination des provisions pour risques et charges,
- Les provisions pour dépréciations des stocks.

1.5. Immobilisations incorporelles et corporelles

Les immobilisations incorporelles sont composées majoritairement des investissements réalisés auprès des studios dans le cadre des contrats d'acquisitions de droits d'édition et de distribution des jeux, et autres investissements dans les jeux, que la propriété intellectuelle «IP» soit acquise par le Groupe ou non. Ces contrats peuvent inclure des garanties de redevances minima et/ou le versement de financement selon un échéancier prédéfini et dont les paiements sont conditionnés par la livraison des étapes de développement dites «Milestones».

Lors du lancement des jeux, le montant total investi est amorti sur la durée de vie estimée des jeux, comprise entre 12 et 24 mois. Cet amortissement peut être modifié dans le cas où les ventes attendues ne permettront pas de recouper le paiement initial qui constitue un minimum garanti pour les développeurs. Les contrats prévoient également le paiement de royalties en fonction des ventes de jeux réalisées. Dans le cas où les royalties à payer dépassent le minimum garanti, Focus les enregistre en charges au compte de résultat.

Figurent également en immobilisations incorporelles les développements de jeux réalisés par la filiale allemande Deck13.

Les autres immobilisations sont évaluées à leur coût d'acquisition, frais accessoires directement attribuables inclus.

Les amortissements pour dépréciation sont calculés en fonction de la durée de vie prévue :

- Concessions, brevets, licences : Linéaire 3 ans
- Installations générales, agencements et aménagements : Linéaire 8 ans – 10 ans
- Matériel de bureau et informatique : Linéaire 3 à 5 ans
- Mobilier de bureau : Linéaire 5 à 8 ans

Les actifs immobilisés incorporels et corporels peuvent faire l'objet d'une dépréciation lorsque, du fait d'événements ou de circonstances intervenus au cours de l'exercice, leur valeur économique apparaît durablement inférieure à leur valeur nette comptable.

1.6. Immobilisations financières

Les immobilisations financières comprennent notamment :

- les dépôts et cautionnements liés aux emprunts et aux baux encours,
- le compte de liquidité disponible auprès de la société Gilbert Dupont (dans le cadre du contrat de liquidité) qui n'a pas, au 31 mars 2021, été investi en actions propres.

Lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur brute, une provision pour dépréciation est constituée du montant de la différence. Dans le cadre de programme de rachat d'action, la provision pour dépréciation est éliminée en consolidation.

1.7. Stocks

Les stocks sont évalués selon la méthode du «coût moyen pondéré» (CUMP).

La valeur brute des produits finis et des marchandises comprend le prix de fabrication ou d'achat et les frais accessoires y compris les droits de fabrication payés aux consociés.

Une provision pour dépréciation est éventuellement constituée et est calculée référence par référence, en

fonction de l'obsolescence, du taux de rotation et de la potentialité de vente des stocks. Chaque année le Groupe procède à la reprise de la totalité de la provision précédente et au calcul de la nouvelle provision.

S'agissant des ventes en dépôt dans certains pays à l'étranger, les jeux en dépôt demeurent la propriété de FHI et figurent donc dans son stock jusqu'à la réalisation de la vente par le distributeur dépositaire.

1.8. Créances clients

Les créances client sont valorisées à la valeur nominale. Une provision pour dépréciation est comptabilisée lorsque la valeur d'inventaire des créances présente un risque de recouvrabilité. La valeur d'inventaire est appréciée au cas par cas en fonction de l'ancienneté de la créance et de la situation dans laquelle se trouve le client.

1.9. Autres créances

Les autres créances sont composées majoritairement des autres créances sociales et fiscales.

1.10. Opérations en devises

Le Groupe a appliqué la réglementation ANC 2015-05 relative aux instruments financiers à terme et aux opérations de couverture.

Les opérations réalisées en devises sont comptabilisées au taux moyen mensuel du mois au cours duquel elles sont réalisées.

Les créances et dettes exprimées en devises au bilan sont converties au taux de change en vigueur à la date de clôture. Les écarts de conversion ainsi constatés sont comptabilisés à l'actif ou au passif du bilan.

Le Groupe s'engage régulièrement dans les opérations de couverture de risque de change. Cette couverture

vises les encaissements en USD et en GBP et se souscrit en fonction des prévisions de flux entrants d'USD et GBP révisées en cours d'année.

Au 31 mars 2021, la Société a souscrit des contrats de couverture pour des engagements d'achat de 750 k GBP et de vente de 11 M USD. Les cours garantis des différents contrats sont compris :

- Pour les contrats d'achat GBP (contre valeur EUR) : entre 0,903 GBP et 0,923 GBP pour 1 euro
- Pour les contrats de vente USD (contre valeur EUR) : entre 1,1875 USD et 1,212 USD pour 1 euro

1.11. Provision pour risques

Une provision est reconnue lorsque les trois conditions suivantes sont réunies :

- s'il existe une obligation actuelle (juridique ou implicite) résultant d'un événement passé,
- s'il est probable qu'une sortie de ressources représentatives d'avantages économiques sera nécessaire pour éteindre l'obligation,

et si le montant de l'obligation peut être estimé de manière fiable.

Une provision pour risques est constituée pour faire face au risque de retour de marchandises des clients. Cette provision est évaluée en neutralisant la marge réalisée sur les ventes de jeux présentant un risque d'écoulement et restant en stock chez les principaux clients en fonction d'un taux de retour évalué pour chaque titre selon la performance des ventes.

1.12. Provision pour charges

La provision pour charges concerne notamment les engagements de retraite.

Les salariés français du Groupe bénéficient des prestations de retraites prévues par la réglementation française :

- obtention d'une indemnité de départ à la retraite, versée par Le Groupe, lors de leur départ en retraite (régime à prestations définies) ;
- versement de pensions de retraite par les organismes de Sécurité Sociale, lesquels sont financés par les cotisations des entreprises et des salariés (régime à cotisations définies).

Les régimes de retraite, les indemnités assimilées et autres avantages sociaux qui sont analysés comme des régimes à prestations définies (régime dans lequel le Groupe s'engage à garantir un montant ou un niveau de prestation défini) sont comptabilisés au bilan sur la base d'une évaluation actuarielle des engagements à la date de clôture, diminuée de la juste valeur des actifs du régime y afférent qui leur sont dédiés.

Cette évaluation repose notamment sur des hypothèses concernant l'évolution des salaires, l'âge de départ à

la retraite et sur l'utilisation de la méthode des unités de crédit projetées, prenant en compte la rotation du personnel et des probabilités de mortalité.

Les paiements du Groupe pour les régimes à cotisations définies sont constatés en charges au compte de résultat de la période à laquelle ils sont liés.

Les engagements de retraite sont calculés au 31 mars 2021 selon les hypothèses suivantes :

- Ensemble des salariés en contrat à durée indéterminée ;
- Taux d'actualisation : 0,73 % ;
- Taux d'augmentation des salaires 3 % ;
- Table de mortalité : INSEE TV/TD 2011-2013.

La méthode de calcul appliquée est la méthode rétrospective : méthode des unités de crédit projetées avec salaires de fin de carrière (droits à indemnité à la date actuelle avec salaires en fin de carrière actualisés).

Cette indemnité est calculée sur la base d'un départ volontaire des salariés à l'âge de 65 ans en accord avec les dispositifs de la convention collective en vigueur dans le Groupe.

1.13. Produits constatés d'avance

Les produits constatés d'avance sont composés des avances versées par les clients au titre des jeux en cours de lancement. Les produits sont reconnus en chiffre d'affaires lors du lancement de la commercialisation du jeu dans le territoire du contrat de distribution au titre duquel les avances sont versées.

1.14. Chiffre d'affaires

Le chiffre d'affaires du Groupe est exclusivement composé de ventes de jeux vidéo sur support physique ou dématérialisé.

a) Produits physiques (ventes retail) : Les ventes de produits physiques sont comptabilisées à la date de transfert de propriété aux clients, net des remises, ristournes et commissions accordées aux distributeurs.

b) Produits dématérialisés (ventes digitales) : Les ventes de jeux en téléchargement sont comptabilisées lors du téléchargement par le consommateur final du jeu sur les sites internet du Groupe ou sur les plateformes de téléchargement tierces (distributeurs digitaux), nettes des remises, ristournes et commissions accordées aux distributeurs.

1.15. Coût des ventes et coûts de développement des jeux

Le coût des ventes comprend les coûts externes suivants :

- les redevances dues aux studios de développement par jeu vidéo comprenant les redevances complémentaires correspondant à un pourcentage de la rentabilité d'un titre, une fois les investissements dans les jeux et les coûts de fabrication recoupsés.
- le coût de fabrication des produits vendus, y compris les droits de fabrication versés aux consociers,
- les royalties sur licences dues à des tiers dès lors que la propriété de la licence n'appartient pas aux studios de développement,
- les provisions sur stocks,
- les coûts de transport,
- les provisions pour risque retour clients et dépréciation sur jeu (cf. 1.11).
- les coûts liés aux jeux cédés : le Groupe peut être amené à céder des droits sur jeux pour lesquels il a déjà investi. La charge correspondant aux sommes engagées est alors comptabilisée en coûts liés aux jeux cédés.

Les coûts de développement des jeux sont constitués d'une part de la charge d'amortissement des financements prévus contractuellement et versés aux studios avant ou après le lancement des jeux, d'autre part des éventuels coûts des jeux annulés. Le Groupe peut parfois investir des sommes dans des maquettes ou débuts de production de jeux. Si la valeur commerciale du jeu ne justifie pas l'investissement dans son développement, le jeu n'est pas commercialisé et la charge correspondant aux sommes engagées est alors comptabilisée en coûts liés aux jeux annulés.

Se référer à la note 1.5 concernant les modalités d'amortissement des coûts de développement pour les jeux commercialisés.

1.16. Autres produits

Cette destination comprend notamment les cessions de marques

1.17. Coût de production

Cette destination comprend les dépenses des équipes de suivi de production, y compris les salaires, charges et accessoires et les coûts externes de production (traduction, labélisation, et les tests de contrôle de qualité).

1.18. Frais de marketing & commercialisation

Cette destination comprend toutes les dépenses de marketing et de commercialisation, y compris les salaires, charges et frais accessoires des équipes dédiées, les divers coûts externes engagés dans le cadre des opérations de marketing et de commercialisation des jeux.

1.19. Frais généraux et administratifs

Cette destination comprend toutes les dépenses administratives et de frais généraux, y compris les salaires et charges des équipes dédiées ainsi que toutes les autres charges non affectées ni au coût des ventes, coût de production ou au coût de marketing et de commercialisation.

1.20. Autres produits & charges d'exploitation

Cette destination comprend notamment les produits et charges liés aux échanges publicitaires.

1.21. EBITDA

Présenté pour la première fois comme indicateur de performance alternatif à la suite du changement de méthode comptable relatif à la présentation au bilan des avances sur jeux, l'EBITDA (« Earnings Before Interest, Taxes, Depreciation and Amortization ») est défini comme le résultat d'exploitation avant provisions pour risques et charges, dépréciation des actifs circulants et avant provisions et amortissement des actifs corporels et incorporels. Son calcul est présenté ci-dessous après retraitement des comptes au 31 mars 2020 :

	31/03/2021		31/03/2020		Variation	Variation %
Chiffre d'affaires	170 996	100%	142 791	100%	28 204	20%
Marge brute	51 102	30%	44 033	31%	7 069	16%
EBITDA	50 519	30%	43 320	30%	7 200	17%
Provisions et amortissements sur:						
Coût de développement des jeux	24 589		23 668		921	
Autres provisions et amortissements	1 104		441		664	
Résultat d'exploitation	24 826	15%	19 211	13%	5 614	29%

1.22. Résultat financier

Le résultat financier comprend les produits et charges liés à la trésorerie et aux flux bancaires (y compris les escomptes obtenus ou accordés), les charges d'intérêts sur les emprunts ainsi que les gains et pertes de change.

1.23. Résultat exceptionnel

Le résultat exceptionnel est composé des autres opérations non-récurrentes.

1.24. Résultat de base et résultat dilué par action

Le résultat de base par action est calculé en divisant le résultat attribuable aux porteurs d'actions du Groupe par le nombre moyen pondéré d'actions ordinaires en circulation au cours de la période.

Le résultat dilué par action est déterminé en ajustant le résultat attribuable aux porteurs d'actions ordinaires et le nombre moyen pondéré d'actions ordinaires en circulation des effets de toutes les actions ordinaires potentielles dilutives.

2. Principes et méthodes de consolidation

2.1. Critères de consolidation

L'entrée dans le périmètre de consolidation résulte de la prise de contrôle par le Groupe quelles que soient les modalités juridiques de l'opération ou de la création d'une filiale.

A la clôture de mars 2021, Focus Home Interactive ne détenait aucune filiale ou participation significative autre que :

- la filiale américaine créée en septembre 2013,
- la société Allemande, Deck 13 Interactive GmbH, et sa filiale, Deck 13 Production GmbH, acquises le 25 juin 2020.

Entreprise	Siège	N° Siret	Contrôle	Intérêt	Méthode *
Deck 13 Interactive GmbH	Gervinusstr. 18-22 · 60322 Frankfurt am Main	N/A	100%	100%	IG
Deck 13 Production GmbH	Gervinusstr. 18-22 · 60322 Frankfurt am Main	N/A	100%	100%	IG
Focus Home Interactive USA LLC	1617 JFK Blvd. Suite 555 Philadelphia, PA 19103 USA	N/A	100%	100%	IG

* Intégration globale

2.2. Méthode de consolidation

La filiale américaine ainsi que les deux filiales allemandes sont consolidées selon la méthode d'intégration globale dans la mesure où Focus Home Interactive France exerce sur ces entités un contrôle exclusif. La consolidation est réalisée directement par la société-mère consolidante.

2.3. Entrée de périmètre

Lors de la première consolidation d'une entreprise, la valeur d'entrée des éléments identifiables de son actif et de son passif est évaluée selon le principe de la juste valeur.

La différence constatée entre la valeur d'entrée dans le bilan consolidé et la valeur comptable du même élément dans le bilan de l'entreprise consolidée constitue un écart d'évaluation. Les écarts d'évaluation représentatifs d'actifs immobilisés sont amortis s'ils sont relatifs à des actifs amortissables.

La différence entre le coût d'acquisition des titres et l'évaluation totale des actifs et passifs identifiables constitueraient un écart d'acquisition.

Le 25 juin 2020, une société Allemande, Deck 13 Interactive GmbH, et sa filiale détenue à 100%, Deck 13 Production GmbH, ont été acquises. Cette acquisition a conduit à constater un écart d'acquisition (se référer à la note 3.1).

2.4. Homogénéisation

Les états financiers des sociétés du Groupe sont établis selon les règles comptables applicables en France et sont, le cas échéant, retraités afin que les méthodes comptables soient harmonisées.

2.5. Opérations internes

Toutes les opérations réciproques réalisées entre les sociétés intégrées du Groupe sont éliminées. Les résultats internes sur cession d'actifs entre sociétés du Groupe sont éliminés.

2.6. Conversion des états financiers des sociétés étrangères

Les postes de l'actif net des sociétés étrangères sont convertis en euros sur la base des cours de change à la date de clôture. Les postes du compte de résultat sont convertis sur la base des cours journaliers.

La différence de conversion sur l'actif net d'ouverture et sur le compte de résultat est inscrite dans les capitaux propres sous la rubrique réserve de conversion.

2.7. Opérations en crédit-bail

Les contrats de crédit-bail n'ayant pas un caractère significatif, ils n'ont pas fait l'objet de retraitements, selon les dispositifs du règlement susvisé.

2.8. Impôts différés

L'impôt sur les résultats correspond au cumul, corrigé éventuellement de la fiscalité différée, des impôts sur les bénéfices des différentes sociétés du Groupe.

Les différences temporaires entre le résultat imposable et le résultat consolidé avant impôt donnent lieu à la constatation d'impôts différés selon la méthode du report variable.

2.9. Date de clôture des comptes

Le Groupe clôture ses comptes annuels au 31 mars, et ses comptes semestriels au 30 septembre.

Les deux filiales allemandes Deck13 Interactive et Deck13 Production clôturaient leurs comptes annuels au 31 décembre de chaque année cependant après un exercice exceptionnel de 3 mois, les deux sociétés allemandes ont décalé leur arrêté annuel au 31 mars 2021.

3. Explications des postes de bilan, de compte de résultat et de leurs variations

3.1. Ecarts d'acquisition

Le groupe a fait l'acquisition le 25 juin 2020 de 100% des titres Deck13 Interactive et de sa filiale Deck13 Production pour un prix d'acquisition global de 7 135 K€ dont 6 500 K€ en numéraire et 635 K€ par remise d'actions Focus Home Interactive auto détenues. Par ailleurs il a également été proposé à quatre managers de Deck13 un plan de fidélisation décrit au chapitre 3.10.

Deck13 Interactive est l'un des principaux développeurs de jeux vidéo allemands avec plus de 18 ans d'expérience. La société a développé plus de 20 titres, y compris des sorties majeures telles que The Surge et The Surge 2 ainsi que Lords of the Fallen avec une équipe de 60 personnes située à Francfort.

Sous le label «Deck13 Spotlight», l'équipe a développé un service d'édition pour aider les développeurs indépendants à présenter leurs projets à un public plus large. Deck13 Spotlight est une division en pleine croissance avec une équipe expérimentée qui permet un accès aux principaux marchés de consoles. Pour plus de 10 jeux publiés tels que CrossCode, Deck13 a géré la production, la localisation, le QA (Quality Analysis), le Marketing, les relations publiques et la distribution.

A la date d'acquisition, la situation nette acquise du sous-groupe s'élevait 1.134 K€, après élimination des titres de la filiale Deck13 Production et prise en compte des frais d'acquisition soit un écart d'acquisition définitif de 6 206 K€.

(En milliers d'euros)	Deck 13
Part versée en trésorerie	6 500
Part versée en actions	635
Frais d'acquisition	285
Economie d'impôt relative aux frais d'acquisition	(80)
Prix d'acquisition	7 340
Juste valeur de l'actif net acquis	1 134
Ecart d'acquisition	6 206

Goodwill	31/03/2020	Variation	31/03/2021
Valeur brute	51	6206	6257
Impairment	(51)	0	(51)
Valeur nette	0	6206	6206

Au 25 juin 2020 l'actif net acquis de Deck13 se présentait comme suit :

(En milliers d'euros)	Deck 13
Immobilisations incorporelles	3 547
Immobilisations corporelles	72
Clients et comptes rattachés	706
Autres créances et comptes de régularisation	772
Trésorerie et équivalent de trésorerie	600
Total Actif	5 698
Provisions pour risques et charges	125
Autres dettes et comptes de régularisation	491
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	3 947
Total Passif	4 564
Actif net acquis	1 134

L'exercice d'évaluation des actifs et passifs identifiables a été finalisé dans le cadre de l'établissement des comptes consolidés du groupe au 31 mars 2021.

3.2. Immobilisations incorporelles

Les immobilisations incorporelles comprennent essentiellement les montants versés aux studios prestataires au titre de jeux développés ou en cours de développement et non commercialisés à la date de clôture mais aussi les investissements dans les outils de travail du Groupe. Le reclassement des «immobilisations incorporelles en cours» en «coûts de développement des jeux» correspond à la valeur des jeux qui ont démarré leur exploitation au cours de la période.

	31/03/2020 Retraité	Entrée périmètre	Acquisitions	Reclassement	Dotations & amortissements	31/03/2021
Coûts de développement des jeux	8 041	0	0	23 619	0	31 660
Concessions, brevets, logiciels, marques	480	302	14	(42)	0	755
Autres immobilisations incorporelles	0	133	0	0	0	133
Coûts de développement des jeux en cours	41 163	3 530	39 465	(22 901)	0	61 256
Autres Immobilisations incorporelles en cours	0	0	326	0	0	326
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES BRUTES	49 684	3 966	39 805	676	0	94 131
Amortissements et dépréciations des jeux	(952)	0	0	(676)	(23 952)	(25 580)
Amortissements et dépréciations brevets, licences, marques, logiciels	(472)	(287)	0	0	0	(759)
Amortissements et dépréciations autres immobilisations incorporelles	0	(131)	0	0	(2)	(133)
AMORT IMOS INCORPORELLES	(1 424)	(418)	0	(676)	(23 954)	(26 472)
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES NETTES	48 260	3 547	39 805	0	(23 954)	67 659

3.3. Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles sont composées de matériel informatique et de travaux d'aménagement et d'agencement des locaux.

	31/03/2020	Entrée de périmètre	Acquisitions	Cessions	31/03/2021
Constructions et agencements	190	0	30	0	220
Autres immobilisations corporelles	1 313	375	244	(25)	1 906
IMMOBILISATIONS CORPORELLES	1 503	375	274	(25)	2 126
Amort constructions et agencements	(131)	0	(24)	0	(154)
Amort Autres immobilisations corporelles	(712)	(318)	(227)	0	(1 257)
AMORT IMOS CORPORELLES	(842)	(318)	(250)	0	(1 411)
IMMOBILISATIONS CORPORELLES NETTES	661	56	24	(25)	716

Les acquisitions d'immobilisations corporelles sont composées majoritairement de matériel informatique.

3.4. Immobilisations financières

	31/03/2020	Acquisitions	31/03/2021
Titres des sociétés non consolidées	1	0	1
Dépôts de garantie	198	915	1 114
Compte de liquidité - Gilbert Dupont	112	208	320
Autres immobilisations financières	0	0	0
VALEUR BRUTE DES ACTIFS FINANCIERS	311	1 123	1 434
Dépréciation des titres non consolidés	(1)	0	0
VALEUR NETTE DES ACTIFS FINANCIERS	310	1 123	1 434

Les immobilisations financières sont composées des dépôts de garantie bancaire liés aux prêts souscrits, y compris des intérêts courus, ainsi que du compte de liquidité disponible auprès de la société Gilbert Dupont (dans le cadre du contrat de liquidité) qui n'a pas, à la date de clôture, été investi en actions propres.

3.5. Stocks

	31/03/2021			31/03/2020
	Brut	Provision	Net	Net
Marchandises	802	(222)	579	425
Produits finis	970	(23)	947	159
TOTAL DES STOCKS	1771	(245)	1526	585

À la clôture, le Groupe procède à la reprise de toutes les dépréciations comptabilisées à la clôture précédente et calcule une nouvelle dépréciation. Au 31 mars 2021, une dotation de 261 K€ et une reprise de 391 K€ ont été comptabilisées, représentant un impact positif de 130 K€ sur le résultat d'exploitation.

3.6. Clients et comptes rattachés

	31/03/2021			31/03/2020
	Brut	Provision	Net	Net
Clients et comptes rattachés	15 412	(31)	15 381	14 534
CLIENTS ET COMPTES RATTACHES	15 412	(31)	15 381	14 534

Les créances clients ont une échéance inférieure à un an.

3.7. Autres créances et comptes de régularisation

	31/03/2021			31/03/2020
	Brut	Provision	Net	Retraité Net
Avances et acomptes versés	316	-	316	69
Fournisseurs débiteurs	-	-	-	-
Créances sociales et fiscales	2 464	-	2 464	3 777
Impôts différés actif	606	-	606	74
Charges constatées d'avance	3 130	-	3 130	1 921
Instruments de couverture de change	66	-	66	0
Ecart de conversion actif	153	-	153	11
TOTAL AUTRES CREANCES	6 736	0	6 736	5 852
Dont :				
- A moins d'un an	6 736	0	6 736	5 852

Impôts différés actifs

Les impôts différés se décomposent comme suit :

	31/03/2021	Variation	31/03/2020
Différences temporaires	606	532	74
Impôt différés	606	532	74

Autres créances

Les autres créances ont une échéance à moins d'un an.

Les créances sociales et fiscales concernent essentiellement les crédits de TVA et la TVA à régulariser sur les écritures de clôture (ex. TVA sur FNP).

Le montant des charges constatées d'avance par nature s'analyse comme suit :

	31/03/2021	31/03/2020
Abonnements et locations	278	51
Cotisations et autres frais	233	139
Jeux non sortis	2 619	1 831
CHARGES CONSTATEES D'AVANCE	3 130	2 021

Le montant des charges constatées d'avance ne concerne que des charges d'exploitation.

Les dépenses sur les jeux en développement comprennent essentiellement les frais de marketing et de production (localisation et test) pour les jeux en cours de développement. Ces frais sont comptabilisés en charges lors du lancement des jeux.

3.8. Trésorerie

	31/03/2021	31/03/2020
Valeurs Mobilières	0	0
Disponibilités	19 497	19 639
Trésorerie brute	19 497	19 639
Découvert bancaire	0	0
Trésorerie nette	19 497	19 639

3.9. Capitaux propres consolidés

Au 31 mars 2021, le capital du Groupe Focus Home Interactive est composé de 5.329.942 actions ordinaires au nominal de 1,20 € entièrement libérées.

Composition du capital social

	Nombre	Valeur nominale
En début d'exercice	5 307 192	1,2
Actions émises pendant l'exercice	22 750	1,2
En fin d'exercice	5 329 942	1,2

Actions propres

Les actions propres au 31 mars 2021 s'élèvent à 3,76 M€, correspondant au programme de rachat d'actions propres pour 3,6 M€ et aux titres achetés dans le cadre du programme de liquidité mis en place par le Groupe pour 0,16 M€.

3.10. Capital potentiel – Instruments dilutifs

Le Groupe a procédé à l'attribution/émission de différentes valeurs mobilières donnant accès au capital.

Sont rappelées ci-après les évolutions concernant chacune des catégories de titres donnant accès au capital au cours de la période présentée.

a) Attributions d'actions gratuites (AGA)

	Attribution gratuite d'actions					
	11/10/2018	26/06/2019	23/06/2020	27/07/2020	17/12/2020	26/01/2021
Date d'autorisation	11/10/2018	26/06/2019	23/06/2020	27/07/2020	17/12/2020	26/01/2021
Date de vesting	Par 1/3 jusqu'en 2022	Variable jusqu'en 2023	Par moitié jusqu'en 2022	Septembre 2021	Décembre 2024	Décembre 2024
Fin de période de rétention	Jusqu'en 2023	Jusqu'en 2024	Jusqu'en 2023	Jusqu'en 2022	Jusqu'en 2026	Jusqu'en 2026
Quantités attribuées	48 600	5 600	97 580	3 000	70 000	75 375
Quantités annulées	3 000	-	24 594	-	-	-
Quantités encore en période d'acquisition au 31/03/2021	16 800	3 800	72 986	3 000	70 000	75 375
Quantités encore en période de rétention au 31/03/2021	14 700	1 800	-	-	-	-

Lors de sa réunion du 23 juin 2020, le Directoire de la Société a adopté un plan d'attribution gratuite d'actions à destination de managers de Deck 13 Interactive (AGA 2020-1, 2020-2, 2020-3, 2020-4) faisant usage de la délégation accordée par l'Assemblée Générale Mixte du 24 septembre 2019 et sur autorisation du Conseil de surveillance donnée lors de sa réunion du 5 juin 2020

Ces quatre plans d'attribution gratuite d'actions du 23 juin 2020 concernent 4 managers de la société Deck13

dont 2 ont finalement renoncé à ces attributions à hauteur de 24.594 AGA. A la date du présent rapport seules 72.986 AGA sont encore en période d'acquisition sur les quatre plans initiaux.

Lors de sa réunion du 27 juillet 2020, le Directoire de la Société a adopté un plan d'attribution gratuite d'actions (AGA 2020-5) faisant usage de la délégation accordée par l'Assemblée Générale Mixte du 24 septembre 2019 et sur autorisation du Conseil de surveillance donnée lors de

sa réunion du 24 juin 2020. Ce plan d'attribution gratuite d'actions 2020-5 permet l'attribution de 3.000 actions gratuites à M. Jean-François Busnel.

Lors de sa réunion du 17 décembre 2020, le Directoire de la Société, après autorisation du Conseil de surveillance lors de sa réunion du 17 décembre 2020 a autorisé l'attribution d'un plan de 70.000 actions gratuites de performance à destination de trois membres du Directoire conformément à la résolution n°10 votée lors de l'Assemblée Générale Mixte du 22 septembre 2020 autorisant la création d'un montant maximum de 200 000 AGA.

Lors de sa réunion du 26 janvier 2021, le Directoire de la Société après autorisation du Conseil de surveillance lors de sa réunion du 26 janvier 2021, a autorisé l'attribution d'un plan de 75.375 actions gratuites de performance à destination de 35 managers clés. Les actions nouvelles existantes seront acquises par les bénéficiaires sur une durée de 4 ans et conditionnées à leur présence au sein du Groupe et à l'atteinte d'indicateurs de performance.

Le tableau fait ainsi apparaître les seuls plans en vigueur au 31 mars 2021.

b) Options de souscription d'actions

Au cours de cet exercice 1.250 options de souscription d'actions ont été exercées :

	Stock options	
Date d'autorisation	06/10/2017	26/06/2019
Date butoire d'exercibilité	06/10/2022	26/06/2024
Prix d'exercice	21,3	18,5
Quantités autorisées	25 000	25 000
Quantités attribuées	7 450	15 750
Quantités annulées	500	
Quantités exercées	1 250	500
Quantités résiduelles au 30/09/2020	5 700	15 250

Lors de sa réunion du 19 janvier 2021, le Directoire de la Société a constaté une augmentation de capital social résultant de l'exercice par un salarié de 750 options de souscriptions d'actions dans le cadre du Plan SO 2017-01 attribué par le Directoire en date du 6 octobre 2017 faisant usage de la délégation accordée par l'Assemblée Générale en date du 27 septembre 2017. Le prix de souscription de ces 750 actions était de 21,34 € par action.

Le Directoire de la Société a également constaté à cette même date une augmentation de capital social résultant de l'exercice par un salarié de 250 options de souscriptions d'actions dans le cadre du Plan SO 2019 attribué par le Directoire en date du 11 mars 2019 faisant usage de la délégation accordée par l'Assemblée Générale en date du 27 septembre 2018. Le prix de souscription de

ces 250 actions était de 18,53 € par action. Le Directoire a constaté la création de 1.000 actions d'une valeur nominale de 1,20€, augmentant le capital social de 1.200 €.

Lors de sa réunion du 4 mars 2021, le Directoire de la Société a constaté une augmentation de capital social résultant de l'exercice par un salarié de 250 options de souscriptions d'actions dans le cadre du Plan SO 2019 attribué par le Directoire en date du 11 mars 2019 faisant usage de la délégation accordée par l'Assemblée Générale en date du 27 septembre 2018. Le prix de souscription de ces 250 actions était de 18,53 € par action. Le Directoire a constaté la création de 250 actions d'une valeur nominale de 1,20€, augmentant le capital social de 300 €.

Il s'agit des seuls plans en vigueur au 31 mars 2021.

c) Bons de souscription d'actions

En 2015, le Groupe avait procédé à la création de 5 000 BSA du plan BSA 2015 attribuées au 06/01/2015 (ouvert pour une période de 10 ans au prix de 9,10€). Ces BSA ont été exercés le 27 juillet 2020 donnant lieu à la création de 5.000 actions nouvelles.

Lors de sa réunion du 27 juillet 2020, le Directoire de la Société a constaté une augmentation de capital social résultant de l'exercice de 5.000 bons de souscription d'actions (BSA-2015) par la société Neology Holding attribué par le Directoire en date du 6 janvier 2015 faisant usage de la délégation accordée par l'Assemblée Générale Mixte du 6 janvier 2015 et après avoir obtenu l'accord préalable écrit du Conseil de surveillance le 6 janvier 2015. Le Directoire a constaté la création de 5.000 actions nouvelles d'une valeur nominale de 1,20€, augmentant le capital social de 6.000 €.

Il n'y a donc au 31 mars 2021 plus aucun BSA existant.

3.11. Provisions pour risques et charges

	31/03/2020	Entrée périmètre	Dotations	Reprises	31/03/2021
Provision pour risques	432	1	4 222	(3 270)	1 384
Provisions pour garanties	0	124	0	(122)	2
Provision pour Indemnités de Fin de Carrière	215	0	104	0	318
PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES	646	125	4 325	(3 392)	1 704

Le montant de l'amende communiquée par la Commission Européenne d'un montant estimé de 3 millions d'euros, a été constaté dans les comptes au 30 septembre 2020 sous forme d'une provision pour risques. La Commission Européenne a prononcé le 20 janvier 2021 une amende d'un montant définitif d'environ 2,9 millions d'euros contre la Société dans le cadre de son enquête sur la pratique dite du géoblocage ouverte le 2 février 2017.

Cette provision a donc été reprise sur le second semestre de l'exercice.

A la suite de la reprise de provision pour risque, cette amende figure au 31 mars 2021 dans un compte de dettes et sera payée au cours du mois de juillet 2021.

Les provisions pour risques de la période concernent également la provision pour risques de retours clients et la provision pour charges sociales sur actions gratuites.

3.12. Emprunts et dettes financières

	31/03/2020	Nouveaux emprunts	Remboursements	31/03/2021
Emprunts bancaires (hors découvert)	1 661	11 500	(1 916)	11 246
- dont à moins d'un an	1 261			1 076
- dont à plus d'un an et moins de 5 ans	401			6 933
- dont à plus de 5 ans	0			3 237
Revolving	0	2 500	(1 250)	1 250
Interets courus (sur autres empr. & dettes assim.)	1	9		10
Découvert bancaire et autres dettes court terme	0	10		10
Endettement financier	1 661	14 019	(3 166)	12 516
Trésorerie	19 639			19 497
ENDETTEMENT NET	(17 977)	14 019	(3 166)	(6 981)

L'endettement financier net inclut deux emprunts bancaires ainsi qu'un prêt BPI renégocié en novembre 2017. Ces emprunts sont assortis de covenants financiers qui sont respectés au 31 mars 2021 (se reporter à la note 3.27 sur les engagements).

Les modalités de ces emprunts, libellés en Euros sont détaillées ci-dessous :

Banque	Montant nominal	Taux nominal	Durée et modalités de remboursement	Date de souscription	Solde au 31/03/2021	Solde au 31/03/2020
BPI 5M€	5 000 K €	0,80%	7 ans en 20 trimesrialités sans différé	mai-20	5 000 K €	-
CREDIT POOLING - T1 6.5M€	6 500 K €	1,10%	7 ans en 8 échéances différentes et variance dans les montants de remboursement	juin-20	5 826 K €	-
BPI	1 200 K€	2,39%	5 ans en 20 trimesrialités sans différé	oct-17	420 K €	660 K €

Au cours de l'exercice, le Groupe a en outre tiré 100% de sa ligne revolving de 2,5 M€ auprès de la BPI d'une durée de 2 ans et dont le taux est indexé sur Euribor 3 mois. Celle-ci a été remboursée à hauteur de 1,25 M€ au 31 mars 2021.

3.13. Dettes fournisseurs

Les dettes fournisseurs se présentent comme suit :

	31/03/2021	31/03/2020 Retraité
Dettes fournisseurs	3 058	1 888
Factures non parvenues	2 221	1 577
Factures non parvenues - studios	18 137	17 653
TOTAL DETTES FOURNISSEURS	23 416	21 118

Au 31 mars 2021, les factures non parvenues- studios ne concernent que les factures à recevoir au titre des royautés complémentaires relative aux rapports de vente envoyés aux studios dans les 45 jours suivants la date de clôture.

3.14. Autres dettes

	31/03/2021	31/03/2020 Retraité
Dettes sur immobilisations	727	492
Dettes fiscales et sociales	6 152	6 296
Impôts différés passif	0	0
Autres dettes (dont avances et acomptes reçus)	5 610	4 365
Produits constatés d'avance	66	429
Ecart de conversion passif	427	158
TOTAL AUTRES DETTES	12 981	11 740
<i>Dont à moins d'un an</i>	12 981	11 740

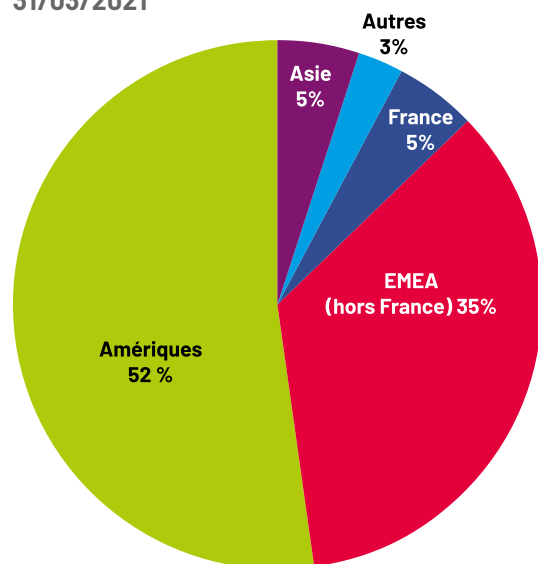
Les « autres dettes (dont avances et acomptes reçus) » sont composées essentiellement des avoirs à établir aux clients découlant de leurs conditions contractuelles.

A la suite de la reprise de provision pour risque relative à l'amende de la Commission Européenne d'un montant de 2,9 M€, qui est décrite au paragraphe 1.2.2, cette amende figure au 31 mars 2021 dans un compte de dettes et sera payée au cours du mois de juillet 2021.

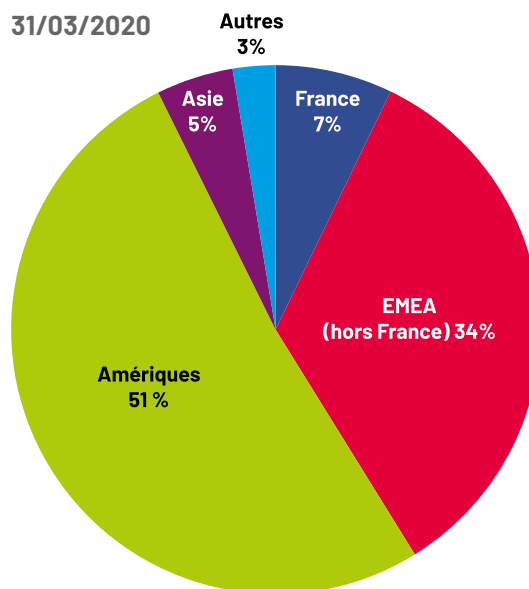
3.15. Ventilation du chiffre d'affaires

A. Répartition des ventes par zones géographiques

31/03/2021



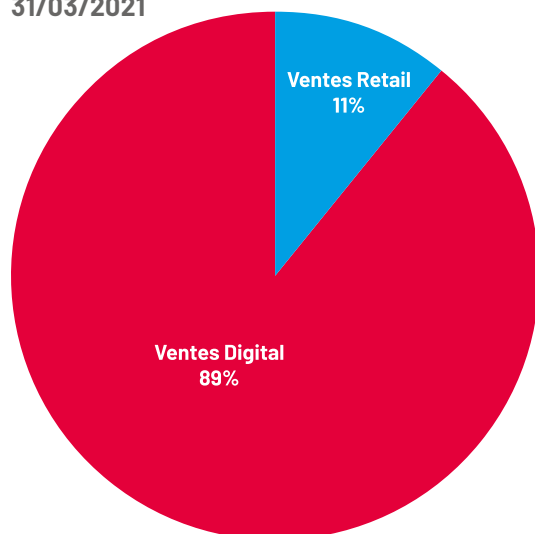
31/03/2020



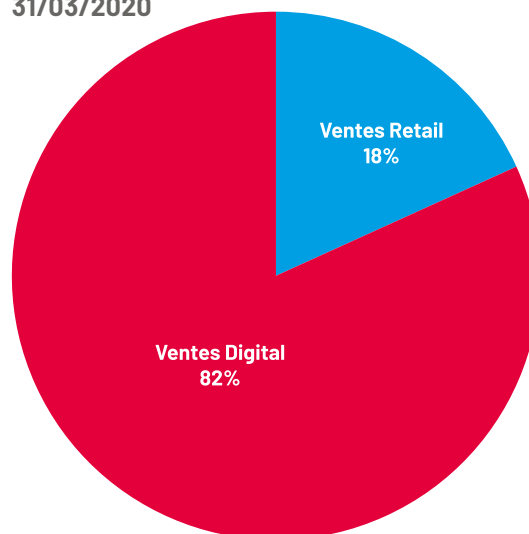
Zone géographique	31/03/2021		31/03/2020		Variation	
	En K€	En %	En K€	En %	En K€	En %
France	8 894	5%	10 229	7%	-1 335	-13%
EMEA (hors France)	60 452	35%	48 560	34%	11 892	24%
Amériques	88 302	52%	73 555	52%	14 747	20%
Asie	7 792	5%	6 723	5%	1 068	16%
Autres	5 556	3%	3 724	3%	1 832	49%
Total	170 996	100%	142 791	100%	28 204	20%

B. Répartition par canal de ventes

31/03/2021



31/03/2020



Canal de vente	31/03/2021		31/03/2020		Variation	
	En K€	En %	En K€	En %	En K€	En %
Ventes Retail	18 580	11%	26 013	18%	-7 432	-29%
Ventes Digital	152 415	89%	116 778	82%	35 637	31%
Total	170 996	100%	142 791	100%	28 204	20%

3.16. Coût des ventes

	31/03/2021	31/03/2020	Variation
Coût de fabrication & accessoires	6 697	10 619	(3 922)
Redevances studios	89 574	63 702	25 871
Coûts de développement de jeux	24 374	24 438	(64)
TOTAL COUT DES VENTES & FRAIS DE DEVELOPPEMENT	120 644	98 759	21 885

Se référer à la note 1.14 pour la définition de ces postes.

3.17. Autres produits

Au cours de l'exercice fiscal Focus Home Interactive a cédé une de ses marques pour un montant de 750 k€ et l'a présenté dans la marge brute au sein d'une rubrique «autres produits».

3.18. Coût de production

	31/03/2021	31/03/2020	Variation
Charges Externes de Production	2 630	1 511	1 119
Frais Internes de production (Salaires & Allocations)	4 795	3 916	879
TOTAL COUT DE PRODUCTION	7 425	5 427	1 998

3.19. Frais de marketing et de commercialisation

	31/03/2021	31/03/2020	Variation
Charges Externes de Marketing & Commercialisation	4 978	8 543	(3 564)
Frais et charges liés aux créances (1)	105	(57)	162
Frais Internes Marketing et Commercialisation (Salaires & Allocations)	5 233	4 494	739
TOTAL FRAIS DE MARKETING & COMMERCIALISATION	10 316	12 980	(2 663)

(1) dont 112 K€ de gains de change net sur créances et dettes commerciales

3.20. Frais généraux et administratifs

	31/03/2021	31/03/2020	Variation
Autres charges liées au personnel	127	227	(100)
Loyers, charges locatives et frais annexes	1 506	879	627
Frais Informatiques & Téléphoniques	596	364	233
Services Bancaires	170	354	(184)
Taxes et Impôts hors IS	773	714	59
Rémunération d'intermédiaires et honoraires	2 669	1 898	771
Frais Internes administratifs (Salaires & Allocations)	2 474	1 907	567
Dotation aux Amortissements	291	206	86
TOTAL DES FRAIS GENERAUX ET ADMINISTRATIFS	8 607	6 549	2 058

3.21. Charges de personnel

Les charges de personnel sont réparties par destination conformément aux indications fournies aux paragraphes 1.16, 1.17 et 1.18. Cependant ces charges sont présentées ci-dessous sous forme d'un tableau présentant les charges de personnel par nature conformément au règlement CRC 99-02.

	31/03/2021	31/03/2020	Variation
Frais de production	6 989	3 845	3 144
Frais de marketing et commercialisation	5 018	4 380	638
Frais généraux et administratifs	2 401	1 732	669
Charges de personnel avant activation	14 408	9 957	4 451
Activation liée au développement des jeux	(2 820)	0	(2 820)
TOTAL CHARGES DE PERSONNEL NETTES	11 589	9 957	1 632

Les charges de personnel ci-dessus incluent, suite à l'acquisition du studio Deck13 fin juin 2020, les charges de personnel supportées par le studio et qui sont intégrées au coût des jeux. Ces charges sont neutralisées dans un compte d'immobilisation en cours visible sur la ligne « Activation liée au développement des jeux » réduisant ainsi les charges de personnel au cours de la période de développement.

3.22. Variation nette des amortissements et provisions

VARIATION NETTE DES AMORTISSEMENTS ET PROVISIONS PAR NATURE	31/03/2021	31/03/2020	Variation
Dotation nette aux amortissements et dépréciations :			
- sur immobilisations incorporelles	24 630	23 687	943
- sur immobilisations corporelles	250	187	63
Total dotations aux amortissements	24 880	23 874	1 006
Dotation aux provisions d'exploitation :			
- sur stocks	261	375	(115)
- sur actif circulant (hors stocks)	11	0	11
- sur risques et charges	1 180	371	809
- sur risques et charges (hors risque retour)	104	0	104
Dotation aux provisions financières :			
- risque pour pertes de changes	153	11	142
Dotation aux provisions exceptionnelles			
- risques et charges	2 888	0	2 888
Total dotation aux provisions	4 597	758	3 839
Reprises de provisions d'exploitation :			
- sur stocks	391	356	35
- sur actif circulant (hors stocks)	0	5	(5)
- sur risques et charges	3 259	137	3 122
- pour garantie	122	0	122
Reprise de provisions financières :			
- risque pour pertes de changes	11	21	(10)
Reprise de provisions exceptionnelles :			
- sur risques et charges	0	3	(3)
Total reprises de provisions	3 783	523	3 260
Total dotations aux provisions nettes des reprises	814	235	579
Variations nettes des amortissements et des dépréciations	25 694	24 109	1 585

VARIATION NETTE DES AMORTISSEMENTS ET PROVISIONS PAR DESTINATION	31/03/2021	31/03/2020	Variation
Dotation nette aux amortissements et dépréciations :			
- sur frais de production	24 589	23 668	921
- sur frais généraux et administratifs	291	206	85
- sur coût des ventes	0	0	0
Total dotations aux amortissements	24 880	23 874	1 006
Dotation aux provisions :			
- sur coût des ventes & frais de développement	507	686	(179)
- sur frais de production	595	22	(22)
- sur frais de marketing et commercialisation	513	34	(34)
- sur frais généraux et administratifs	94	16	(16)
- exceptionnelles	2 888	0	2 888
Total dotation aux provisions	4 597	758	3 839
Reprises de provisions :			
- sur coût des ventes & frais de développement	823	410	412
- sur frais de production	23	34	(12)
- sur frais de marketing et commercialisation	35	53	(18)
- sur frais généraux et administratifs	15	25	(11)
- exceptionnelles	2 888	0	2 888
Total reprises de provisions	3 783	523	3 260
Total dotations aux provisions nettes des reprises	814	235	579
Variations nettes des amortissements et des dépréciations	25 694	24 108	1 586

3.23. Résultat financier

	31/03/2021	31/03/2020	Variation
Gain de change	267	482	(215)
Reprises d'amortissements et provisions	11	21	(10)
Autres produits financiers	0	0	0
Produits financiers	278	503	(225)
Perte de change	1 671	579	1 093
Intérêts financiers	129	28	101
Dotations aux amortissements et provisions	153	11	142
Autres charges financières	2	1	1
Charges financières	1 956	619	1 337
RESULTAT FINANCIER	(1 677)	(116)	(1 563)

3.24. Résultat exceptionnel

	31/03/2021	31/03/2020	Variation
Reprises d'amortissements et provisions (*)	2 888	0	2 888
Produits de cession d'immobilisations	0	0	0
Autres produits exceptionnels	15	0	15
Produits exceptionnels	2 903	0	2 903
Dotations aux amortissements et provisions (*)	2 888	0	2 888
Valeur nette des éléments d'actifs cédés	25	0	25
Autres charges exceptionnelles (*)	3 039	40	2 999
Charges exceptionnelles	5 952	40	5 912
RESULTAT EXCEPTIONNEL	(3 049)	(40)	(3 009)

Comme décrit au paragraphe 3.11, l'amende de la Commission Européenne a fait l'objet, au cours de l'exercice fiscal, d'une dotation au 30 septembre 2020 et d'une reprise de provisions de même montant au 31 mars 2021. Ces mouvements sont signalés par un astérisque (*). Cette amende figure en dettes à fin mars 2021. Elle est inscrite en résultat exceptionnel dans la ligne « autres charges exceptionnelles » en raison de la nature de la charge.

3.25. Résultat net par action

	31/03/2021	31/03/2020
Capital social	6 396	6 369
Nombre d'actions	5 329 942	5 307 192
Nombre d'actions diluées	5 582 776	5 361 283
Résultat net	13 278	13 040
Résultat net par actions pondérées	2,50	2,46
Résultat net dilué par actions	2,38	2,43

3.26. Impôt sur les bénéfices

	31/03/2021	31/03/2020
Actifs d'impôts différés	606	74
Passifs d'impôts différés	0	0
Impôts différés au bilan	606	74
Impôt exigible	7 273	5 795
Impôt différés	(452)	220
Charge d'impôt	6 821	6 015

Tableau de rationalisation du taux effectif d'impôt

Résultat Courant avant Impôt	20 099
Impôts Courants	(7 273)
Impôts Différés	452
Charge d'Impôt Totale	(6 821)
Taux Effectif d'Impôt	33,94%
Taux Standard Groupe	28,92%
Charge d'Impôt Théorique	(5 813)
Différence Théorique / Réelle	1 008
Éléments expliquants la différence entre la charge d'impôt théorique et réelle :	
Déficit de l'exercice non activés	88
Ecart de taux	(58)
Charges non déductibles	848
Autres différences permanentes	130
Total des éléments de preuve d'impôt identifiés	1 008

3.27. Effectif

	31/03/2021	31/03/2020
Production	134	61
Marketing et commercial	51	49
Administratif	22	18
Total Effectif moyen	207	125

Au 31 mars 2021, les effectifs moyens se composent de 146,4 ETP au sein de Focus Home Interactive et de 60,4 ETP au sein de Deck13 Interactive GmbH.

3.28. Engagements hors bilan

1. Engagements donnés

a) Engagements donnés aux studios et ayants-droits

Au 31 mars 2021, le Groupe a signé des contrats d'acquisition de droits d'édition et de distribution avec les studios et des contrats de licence portant sur les droits d'adaptation d'une marque ou titre avec les ayants-droits de la marque, titre ou franchise concernée.

Les sommes restantes à verser sont exprimées ci-dessous en k€ :

	31/03/2021	31/03/2020
Engagements donnés aux studios et ayants-droits	39 290	78 410
Dont aux studios	35 998	77 054
Dont aux ayant-droits	3 293	1 356
	31/03/2021	31/03/2020
Engagements donnés aux studios et ayants-droits	39 290	78 410
Dont à moins d'un an	38 804	43 350
Dont à plus d'un an et moins de 5 ans	487	35 060

Une fois versées, ces sommes seront comptabilisées au poste immobilisations incorporelles à l'actif du bilan selon le principe décrit en note 1.5.

b) Engagements de Locations Simples

Les locations comprennent des baux immobiliers signés le 2 mars 2020 pour le siège du Groupe et un bail à Frankfurt am Main pour la filiale allemande Deck13 signé en 2017.

	31/03/2021	31/03/2020
Engagements sur baux immobiliers (loyers et charges)	6 580	6 416
Dont à moins d'un an	1 396	1 019
Dont à plus d'un an et moins de 5 ans	5 184	4 376
Dont à plus de 5 ans	-	1 021

Le Groupe loue également certains équipements sous des contrats de locations résiliables.

c) Crédit-baux

Le Groupe a des contrats de location en crédit-bail sur du matériel d'un montant non significatif.

d) Covenants bancaires

Le Groupe doit respecter au 31 mars de chaque année un covenant issu du contrat de crédit signé en février 2020 et exprimé comme le rapport des dettes financières consolidées sur le résultat d'exploitation consolidé.

e) Nantissement de titres

La société a constitué un nantissement des actions Deck13 au bénéfice de cinq banques en garantie du tirage de 6,5 millions d'euros effectué le 25 juin 2020 au titre du contrat de crédit en date du 6 février 2020.

f) Couvertures de change

Focus Home Interactive est exposé au risque de change sur l'USD et le GBP lié à ses relations avec ses clients et studios partenaires avec lesquels la Société reçoit des factures libellées en USD et GBP. Le groupe est donc amené à se positionner régulièrement sur des achats de devises pour faire face à ses obligations contractuelles.

Voir note 1.10 pour les informations concernant la politique de couverture des risques de devises.

2. Engagements reçus

Le Groupe bénéficie d'engagements de la part de ses banques et partenaires financiers sur les lignes de crédits à tirage « revolving » ou de facilité de caisse s'élevant à 23,5 M€.

3.29. Transactions avec les parties liées

Le Groupe rémunère ses mandataires, dont les membres du Conseil de surveillance conformément aux décisions prises en Assemblée Générale. Le tableau ci-dessous indique les rémunérations à verser et versées aux membres du Conseil de surveillance.

Rémunérations en milliers d'euros	31/03/2021	31/03/2020
Indemnités de mandat (1)	12	36
Jetons de présence (2)	45	45
TOTAL	57	81

(1) Indemnités de mandat au titre du mandat du Président du Conseil de surveillance. Le nouveau Président du conseil de surveillance a renoncé à ses indemnités à son arrivée au mois de juillet 2020.

(2) Jetons de présence dus aux membres du Conseil de surveillance.

Le Groupe n'a pas identifié au 31 mars 2021 d'autres transactions conclues avec des parties liées non conclues à des conditions normales de marché ou ayant un impact matériel sur les comptes, à ce titre aucune information complémentaire visée par l'article R.123-198 11 du Code de commerce n'est nécessaire.



**RAPPORT DES COMMISSAIRES AUX COMPTES
SUR LES COMPTES ANNUELS**

RAPPORT DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR LES COMPTES ANNUELS Exercice clos le 31 mars 2021

A l'assemblée générale de la société Focus Home Interactive

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par l'assemblée générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de la société Focus Home Interactive relatifs à l'exercice clos le 31 mars 2021, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités des commissaires aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect

Justification des appréciations

La crise mondiale liée à la pandémie de COVID-19 crée des conditions particulières pour la préparation et l'audit des comptes de cet exercice. En effet, cette crise et les mesures exceptionnelles prises dans le cadre de l'état d'urgence sanitaire induisent de multiples conséquences pour les entreprises, particulièrement sur leur activité et leur financement, ainsi que des incertitudes accrues sur leurs perspectives d'avenir. Certaines de ces mesures, telles que les restrictions de déplacement et le travail à distance, ont également eu une incidence sur l'organisation interne des entreprises et sur les modalités de mise en œuvre des audits.

C'est dans ce contexte complexe et évolutif que, en application des dispositions des articles L.823-9 et

des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes, sur la période du 1^{er} avril 2020 à la date d'émission de notre rapport.

Observation

Sans remettre en cause la conclusion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur le changement de méthode comptable relatif à la comptabilisation des coûts de développement des jeux vidéo décrit dans la note 1.1 de l'annexe aux comptes annuels.

R.823-7 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que les appréciations les plus importantes auxquelles nous avons procédé, selon notre jugement professionnel, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués, sur le caractère raisonnable des estimations significatives retenues et sur la présentation d'ensemble des comptes.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble, arrêtés dans les conditions rappelées précédemment, et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Informations données dans le rapport de gestion et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux actionnaires

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du Directoire et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux actionnaires.

Nous attestons de la sincérité et de la concordance avec les comptes annuels des informations relatives aux délais de paiement mentionnées à l'article D.441-6 du code de commerce.

Rapport sur le gouvernement d'entreprise

Nous attestons de l'existence, dans le rapport du conseil de surveillance sur le gouvernement d'entreprise, des informations requises par l'article L.225-37-4 du code de commerce.

Autres informations

En application de la loi, nous nous sommes assurés que les diverses informations relatives aux prises de participation et de contrôle et à l'identité des détenteurs du capital ou des droits de vote vous ont été communiquées dans le rapport de gestion du Directoire.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la société ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le directoire.

Responsabilités des commissaires aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre société.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires,

les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;

- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Vélizy-Villacoublay et Paris-La Défense, le 15 juillet 2021

Gatti Conseil
Bertrand GATTI

Les commissaires aux comptes

Deloitte & Associés
Julien RAZUNGLES



COMPTES ANNUELS
EXERCICE DE 12 MOIS CLOS LE 31 MARS 2021

COMPTES ANNUELS

EXERCICE DE 12 MOIS CLOS LE 31 MARS 2021

[en milliers d'Euros]

I. BILAN ACTIF

Désignation de l'entreprise : Focus Home Interactive		Durée de l'exercice exprimée en nombre de mois : 12						
Adresse de l'entreprise : 11, rue de Cambrai, 75019 PARIS		Durée de l'exercice précédent : 12						
Numéro SIRET* : 39985627700021		Code APE : 58.21 Z						
en K€		Exercice N, clos le : 31/03/2021			31/03/2020			
		Brut	Amortissements, provisions	Net	Net			
Capital souscrit non appelé (I)		AA						
ACTIF IMMOBILISÉ*	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	Frais d'établissement	AB	-	AC	-	-	-
		Frais de recherche et de développement	AD	-	AE	-	-	-
		Concessions, brevets et droits similaires	AF	32 150	AG	(26 075)	6 074	14
		Fonds commercial	AH	-	AI	-	-	-
		Autres immobilisations incorporelles	AJ	61 482	AK	-	61 482	-
	Avances et acomptes sur immobilisations incorporelles	AL	-	AM	-	-	-	
	IMMOBILISATIONS CORPORELLES	Terrains	AN	-	AO	-	-	-
		Constructions	AP	220	AQ	(154)	66	60
		Installations techniques, matériels et outillages industriels	AR	-	AS	-	-	-
		Autres immobilisations corporelles	AT	1 504	AU	(920)	583	497
		Immobilisations en cours	AV	1	AW	-	1	104
	Avances et acomptes sur immobilisations corporelles	AX	-	AY	-	-	-	
	IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES (Z)	Participations évaluées selon la méthode de mise en équivalence	CS	-	CT	-	-	-
		Autres participations	CU	7 421	CV	(1)	7 420	-
		Créances rattachées à des participations	BB	-	BC	-	-	-
Autres titres immobilisés		BD	-	BE	-	-	-	
Prêts		BF	-	BG	-	-	-	
Autres immobilisations financières	BH	5 196	BI	-	5 196	2 767		
TOTAL (II)		BJ	107 974	BK	(27 151)	80 823	3 442	
ACTIF CIRCULANT	STOCKS*	Matières premières, approvisionnements	BL	-	BM	-	-	-
		En cours de production de biens	BN	-	BO	-	-	-
		En cours de production de services	BP	-	BO	-	-	-
		Produits intermédiaires et finis	BR	463	BS	(103)	360	332
		Marchandises	BT	701	BU	(23)	678	159
	Avances et acomptes versés sur commandes	BV	210	BW	-	210	48 173	
	CREANCES	Clients et comptes rattachés	BX	16 225	BY	(30)	16 194	14 228
		Autres créances	BZ	2 373	CA	-	2 373	3 979
		Capital souscrit et appelé, non versé	CB	-	CC	-	-	-
	DIVERS	Valeurs mobilières de placement (dont actions propres)	CD	-	CE	-	-	-
Disponibilités		CF	18 278	CG	-	18 278	18 832	
COMPTES DE REGULARISATION	Charges constatées d'avance	CH	2 819	CI	-	2 819	1 756	
	TOTAL (III)	CJ	41 069	CK	(157)	40 912	87 459	
	Frais d'émission d'emprunt à étaler (IV)	CL	-	-	-	-	-	
	Primes de remboursement des obligations (V)	CM	-	-	-	-	-	
	Ecarts de conversion actif (VI)	CN	219	-	-	219	11	
	TOTAL GÉNÉRAL (I à VI)	CO	149 262	1A	(27 307)	121 955	90 912	
				CP			CR	
Clause de réserve de propriété :	Immobilisations :			Stocks :			Créances :	

II. BILAN PASSIF avant répartition

Désignation de l'entreprise : Focus Home Interactive				Exercice N	Exercice N-1
CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel (dont versé 6 369 K€)	DA	6 396	6 369	
	Primes d'émission, de fusion, d'apports,	DB	22 369	22 311	
	Ecart de réévaluation (dont écart d'équivalence) EK]	DC	-	-	
	Réserve légale	DD	779	779	
	Réserves statutaires ou contractuelles	DE	-	-	
	Réserves réglementées (Dont réserve spéciale des provisions pour fluctuations des cours) B1]	DF	-	-	
	Autres réserves (Dont réserve relative à l'achat d'œuvres originales d'artistes vivants)* EJ]	DG	-	-	
	Report à nouveau	DH	27 317	15 210	
	RÉSULTAT DE L'EXERCICE (bénéfice ou perte)	DI	14 717	12 127	
	Subventions d'investissement	DJ	-	-	
	Provisions réglementées	DK	43	-	
	TOTAL (I)	DL	71 621	56 795	
Autres fonds propres	Produits des émissions de titres participatifs	DM	-	-	
	Avances conditionnées	DN	-	-	
	TOTAL (II)	DO		-	
Provisions pour risques et charges	Provisions pour risques	DP	1 382	432	
	Provisions pour charges	DQ	318	215	
	TOTAL (III)	DR	1 701	646	
DETTES (4)	Emprunts obligataires convertibles	DS	-	-	
	Autres emprunts obligataires	DT	-	-	
	Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	DU	12 506	1 661	
	Emprunts et dettes financières diverses (dont emprunts participatifs) EI]	DV	-	-	
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours	DW	1 766	2 562	
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés	DX	23 886	21 368	
	Dettes fiscales et sociales	DY	5 879	6 419	
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	DZ	-	-	
Autres dettes	EA	4 098	1 272		
Compte régul.	Produits constatés d'avance	EB	71	29	
	TOTAL (IV)	EC	48 207	33 312	
	Ecart de conversion passif	(V)	ED	427	158
	TOTAL GÉNÉRAL (I à V)	EE	121 955	90 912	

III. COMPTE DE RÉSULTAT DE L'EXERCICE (en liste)

		Désignation de l'entreprise : Focus Home Interactive								
		Exercice N						Exercice N-1		
		France		Exportations et livraisons intra-communautaires		Total				
PRODUITS D'EXPLOITATION	Ventes de marchandises	FA	(16)	FB	26	FC	10	249		
	Production vendue { biens services	FD	1 701	FE	9 409	FF	11 110	16 804		
		FG	2 505	FH	152 881	FI	155 386	120 801		
		FJ	4 189	FK	162 317	FL	166 506	137 855		
	Chiffre d'affaires nets					FM	(24)	(228)		
	Production stockée					FN	0	0		
	Production immobilisée					FO	0	0		
	Subvention d'exploitation					FP	634	404		
	Reprises sur amortissements et provisions, transfert de charges					FQ	878	606		
Autres produits							FR	167 994	138 637	
								Total des produits d'exploitation (I)		
CHARGES D'EXPLOITATION	Achats de marchandises (y compris droits de douane)					FS	(150)	62		
	Variation de stock (marchandises)					FT	(498)	5		
	Achats de matières premières et autres approvisionnements (y compris droits de douane)					FU	4 487	5 423		
	Variation de stock (matières premières et approvisionnements)					FV	0	0		
	Autres achats et charges externes (3)(6bis)					FW	100 205	101 565		
	Impôts, taxes, versements assimilés					FX	967	846		
	Salaires et traitements					FY	7 633	6 328		
	Charges sociales					FZ	3 341	2 948		
	DOTATIONS D'EXPLOITATION	Sur immobilisations : {					GA	24 847	206	
							GB	0	0	
						GC	152	199		
						GD	1 437	382		
	Autres charges					GE	161	467		
								Total des charges d'exploitation (II)		
						GF	142 581	118 430		
1 - RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I - II)						GG	25 413	20 207		
Opérations en commun	Bénéfice attribué ou perte transférée			(III)		GH	0	0		
	Perte supportée ou bénéfice transféré			(IV)		GI	0	0		
PRODUITS FINANCIERS	Produits financiers de participations					GJ	0	3		
	Produits des autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé					GK	0	0		
	Autres intérêts et produits assimilés					GL	24	103		
	Reprises sur provisions et transfert de charges					GM	1 550	0		
	Différences positives de change					GN	267	482		
	Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement					GO	0	0		
								Total des produits financiers (V)		
						GP	1 841	588		
CHARGES FINANCIÈRES	Dotations financières aux amortissements et provisions					GQ	0	1 203		
	Intérêts et charges assimilées					GR	130	30		
	Différence négative de change					GS	1 666	579		
	Charges nettes sur cession de valeurs mobilières de placement					GT	0	0		
								Total des charges financières (VI)		
						GU	1 797	1 812		
2 - RÉSULTAT FINANCIER (V - VI)						GV	44	(1 225)		
3 - RÉSULTAT COURANT AVANT IMPÔTS (I-II+III-IV +V - VI)						GW	25 457	18 982		
PRODUITS EXCEPTIONNELS	Produits exceptionnels sur opérations de gestion					HA	14	0		
	Produits exceptionnels sur opérations en capital					HB	577	89		
	Reprises sur provisions et transfert de charges					HC	2 888	0		
								Total des produits exceptionnels (VII)		
						HD	3 480	89		
CHARGES EXCEPTIONNELLES	Charges exceptionnelles sur opérations de gestion					HE	3 038	3		
	Charges exceptionnelles sur opérations en capital					HF	159	213		
	Dotations exceptionnelles aux amortissements et provisions					HG	2 931	0		
								Total des charges exceptionnelles (VIII)		
						HH	6 127	215		
4 - RÉSULTAT EXCEPTIONNEL (VII - VIII)						HI	(2 648)	(127)		
Participation des salariés aux résultats de l'entreprise				(IX)		HJ	840	934		
Impôts sur les bénéfices				(X)		HK	7 253	5 795		
TOTAL DES PRODUITS (I+III+V+VII)						HL	173 314	139 314		
TOTAL DES CHARGES (II+IV+VI+VIII+IX+X)						HM	158 598	127 186		
5 - BÉNÉFICE OU PERTE (Total des produits - total des charges)						HN	14 717	12 127		

ANNEXE DES COMPTES ANNUELS POUR L'EXERCICE CLOS LE 31 MARS 2021

1. Principes et méthodes comptables

Les comptes annuels de la société Focus Home Interactive sont établis sur la base des principes comptables applicables en France (référentiel 99-03), dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base suivantes :

- Continuité d'exploitation,
- Permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre,
- Indépendance des exercices,

et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes visés au règlement n° 2018-07 du 10 décembre 2018 modifiant le règlement ANC N° 2014-03 du 5 juin 2014.

Sauf indication contraire, les chiffres sont présentés en milliers d'Euros.

1.1. Changement de méthode comptable

Le Groupe a réalisé un examen de la présentation de ses états financiers et a décidé de procéder à un changement de méthode comptable modifiant la classification de certains des éléments de son bilan, sans incidence sur le compte de résultat :

- Le Groupe a décidé de présenter en immobilisations incorporelles les investissements réalisés dans les jeux vidéo, qu'ils soient développés par des studios partenaires ou via notre studio allemand Deck13. Auparavant présentés en « autres créances » ces investissements seront ainsi identifiables en

lecture directe dans l'actif immobilisé incorporel et non plus en actif circulant. Cette décision permet de rendre plus lisible l'actif dans son ensemble en mettant en évidence un véritable actif circulant.

- Désormais les montants versés aux studios dans le cadre du financement des jeux développés sont amortis sur la durée de vie estimée des jeux, comprise entre 12 et 24 mois, en fonction du rythme des ventes. Cet amortissement, enregistré en marge brute tout comme les royalties, est calculé selon la même règle que les périodes précédentes.

1.2. Evènements significatifs de la période

Eléments financiers

Focus Home Interactive a réalisé un chiffre d'affaires sur douze mois de 166,5 M€ au 31 mars 2021 alors que le chiffre d'affaires des douze mois précédents s'élevait à 137,8 M€ au 31 mars 2020. Ce chiffre de 2020-2021 a été réalisé pendant une période de crise sanitaire ayant eu un effet positif non mesurable sur les ventes digitales. Il est le fruit de succès de nouveaux jeux comme «Snowrunner» mais aussi des ventes du back catalogue qui ont bénéficié de tous les succès du portefeuille de la société comme «Farming Simulator 19I », «World War Z», «A Plague Tale» et «Greedfall», etc.

Nos charges d'exploitation représentent 142,6 M€ au 31 mars 2021 contre 118,4 M€ au 31 mars 2020 et le résultat d'exploitation est de 25,4 M€. Il était de 20,2 M€ au 31 mars 2020.

Après prise en compte d'un résultat financier de 44 k€, d'un résultat exceptionnel de -2,6 M€, de la participation

des salariés aux résultats de l'entreprise pour 840K€ et d'une charge d'impôt sur les sociétés de 7,3 M€, le résultat net s'élève à 14,7 M€ au 31 mars 2021.

Le total de notre bilan passe de 90,9 M€ au 31 mars 2020 à 122 M€ au 31 mars 2021. Les capitaux propres qui étaient de 56,8 M€ au 31 mars 2020 atteignent 71,6 M€ au 31 mars 2021.

Les immobilisations incorporelles nettes ont fortement évolué en raison du changement de méthode intervenu lors de l'arrêté semestriel au 30 septembre 2020 sur la comptabilisation des actifs incorporels liés aux dépenses de développement des jeux. Ces immobilisations incorporelles sont de 6.074 k€ au 31 mars 2021 contre 14 K€ au 31 mars 2020. Les immobilisations corporelles nettes augmentent sont restées stables et représentent 650 k€ à fin mars 2021 contre 661K€ l'année précédente.

La trésorerie nette de la Société s'élève à 5,8 M€.

Croissance externe

Le 23 juin 2020, le Groupe a finalisé l'acquisition de 100% des actions composant le capital de la société de droit allemand Deck13 Interactive GmbH, («Deck 13»)¹.

Deck 13 est un studio de développement de jeux allemand de premier plan et un partenaire de longue date de Focus Home Interactive avec lequel il a développé la franchise The Surge. L'acquisition a été réalisée pour un montant total de 7,1 millions d'euros (dont 6,5 millions d'euros

en numéraire issus du nouveau financement bancaire² et 0,6 million d'euros en actions auto-détenues par la Société) assorti d'un plan d'incitation à long terme pour les dirigeants, tel que décrit au 3.10 des annexes. Les actions qui seront attribuées à l'issue de la période d'acquisition donneront lieu à une augmentation de capital.

Deck 13 devient le premier studio intégré à 100% du Groupe à compter du 1er juillet 2020.

Mise en place d'un nouveau plan d'attribution gratuite d'actions et réaffectation des actions auto-détenues

La Société a annoncé le 17 décembre 2020 la mise en place d'un plan d'attribution d'actions gratuites de performance à destination de quatre membres du Comité Exécutif. Conformément à la résolution n°10 votée lors de l'Assemblée Générale Mixte du 22 septembre 2020 autorisant la création d'un montant maximum de 200 000 AGA, le Conseil de surveillance de Focus Home Interactive a autorisé le Directoire du Groupe à mettre en place un plan d'attribution d'actions gratuites de performance.

Les premiers bénéficiaires du plan sont trois membres du Directoire : M. John Bert (Directeur des opérations), M. Luc Heninger (Directeur de la production) et M. Thomas Barrau (Directeur Marketing). Les actions nouvelles existantes seront acquises par les bénéficiaires sur une durée de 4 ans et conditionnées à leur présence au sein du Groupe et à l'atteinte d'indicateurs de performance. Par ailleurs ces membres du Directoire ont pris un engagement de conservation des actions ordinaires qu'ils détiennent à ce jour pour une durée comprise entre quatre et six ans.

Le Conseil de surveillance de Focus Home Interactive a autorisé le Directoire du Groupe, en date du 26 janvier

2021, à mettre en place un plan d'attribution gratuite d'actions de performance d'un maximum de 75.375 actions à destination de 35 managers clés de la Société conformément à l'autorisation d'attribution d'un nombre maximum de 200.000 actions votée lors de l'Assemblée Générale Mixte du 22 septembre 2020.

Le Directoire, agissant conformément à la délégation consentie par l'Assemblée Générale, a également informé de la réaffectation d'un total de 20.000 actions auto-détenues représentant une partie des actions acquises dans le cadre du programme de rachat d'actions de Focus Home Interactive. Ces actions, initialement destinées à l'objectif de conservation et remise dans le cadre d'une opération de croissance externe, sont désormais affectées à la mise en œuvre de plans d'options d'achat ou de souscription d'actions, de plans d'attribution gratuite d'actions, d'opérations d'actionnariat salarié réservées aux adhérents à un plan d'épargne d'entreprise, conformément aux dispositions légales en vigueur, ou au transfert d'actions au profit des salariés et/ou dirigeants mandataires sociaux de la Société et des sociétés qui lui sont liées.

Mise en œuvre d'un programme de rachats d'actions

Le Directoire de la Société, réuni le 20 janvier 2021, après avoir obtenu l'autorisation préalable du Conseil de surveillance, a autorisé le Président du Directoire de la Société, en vertu de la Neuvième Résolution de l'Assemblée Générale Mixte du 22 septembre 2020, à mettre en œuvre un programme de rachat de ses propres actions. Sur le fondement de cette autorisation, un mandat a été confié à un prestataire de services d'investissement afin de procéder à des achats d'actions de la société Focus Home Interactive. Celui-ci pourra acheter aux dates qu'il jugera opportunes un nombre maximal de 250.000 actions aux conditions de prix autorisées par l'Assemblée Générale Mixte. Ce programme expirera au plus tard le 21 mars 2022. Pour plus de précisions sur les opérations réalisées dans le cadre de ce programme de rachat d'actions, se reporter à la section IV.7 du présent rapport. Il est précisé

que cette décision n'affecte pas l'exécution du contrat de liquidité conclu par le Groupe avec la société de Bourse Gilbert Dupont.

Au 31 mars 2021, 127.753 actions Focus Home Interactive ont été rachetées en exécution d'un programme de rachat (dont 11.809 actions rachetées sur le fondement du programme de rachat mis en œuvre le 20 janvier 2021) contre 151.759 actions à la même date l'an dernier. Des cessions d'actions sont également intervenues au cours de l'exercice à hauteur de 36.015 actions dont 27.099 ont servi, lors de l'acquisition de la société Deck 13 Interactive, au paiement d'une partie des titres de la société et 8.916 ont été cédées à des salariés de la société Focus Home Interactive dans le cadre d'un plan d'incitative incluant un plan d'actions gratuites.

¹ Se référer au communiqué de presse en date du 25 juin 2020, disponible sur le site internet de la Société.

² Dans le cadre de sa stratégie de développement et d'acquisition, Focus Home Interactive a mis en place début février 2020 un financement auprès de cinq établissements bancaires et de BPI France Financement pour un montant total de 46 millions d'euros. Pour plus de précisions, se référer au paragraphe 1.2.1 du rapport financier annuel 2019-2020 de la Société.

Cautions, avals ou garanties

Le Directoire, lors de sa réunion du 23 juin 2020, a autorisé son Président, sous condition suspensive de la signature du contrat d'acquisition de la totalité des actions de la société Deck13 Interactive GmbH par la Société, à donner des cautions, avals ou garanties au nom de la Société à l'égard d'établissements bancaires dans la limite d'un plafond de 23.500.000 euros

Fin du contrôle URSSAF

Le 26 décembre 2019, le Groupe a été notifié d'un contrôle URSSAF commençant fin janvier 2020 et portant sur les années 2017 et 2018. Ce contrôle est terminé depuis le 20 novembre 2020 et a donné lieu à un redressement dont l'impact est non significatif.

Eléments juridiques**Changement d'actionnaire de référence**

Le 8 juillet 2020³, Nabuboto et Innelec Multimédia (Groupe Thébaud), actionnaire de référence de la Société ont signé un contrat portant sur la cession de l'intégralité des 1.883.218 actions qu'elles détiennent soit 35,48% du capital au profit de Neology Holding une filiale de FLCP & Associés. Selon les termes du contrat, Nabuboto a réinvestit 11,3 millions d'euros au sein de Neology Holding.

Evolution de la gouvernance - Composition du Conseil de surveillance et du Directoire**Conseil de surveillance**

Lors de sa réunion en date du 27 juillet 2020, le Conseil de surveillance de la Société a pris acte des démissions de M. Georges Fornay, M. Christian Tellier et Mme Claire Wanctin. Le Conseil de surveillance a coopté M. Fabrice Larue, M. Tanguy de Franclieu et M. Christophe Nobileau en tant que membres du Conseil de surveillance de Focus Home Interactive. M. Fabrice Larue a également été nommé Président du Conseil de surveillance, en remplacement de M. Denis Thébaud, démissionnaire de son mandat de Président. Le Conseil de surveillance était alors composé de quatre membres : les trois membres cooptés sur proposition de Neology Holding et M. Denis Thébaud. Lors de l'Assemblée générale des actionnaires du 22 septembre 2020, la cooptation de M. Fabrice Larue, M. Tanguy de Franclieu et M. Christophe Nobileau en tant que membres du Conseil de surveillance a été ratifiée.

Lors de sa réunion en date du 24 septembre 2020, le Conseil de surveillance a coopté Mme Tiphonie Lamy

Directoire

Lors de sa réunion en date du 24 septembre 2020, le Conseil de surveillance a constaté la démission de Monsieur Jean-François Busnel de son mandat de membre du Directoire. Monsieur Christophe Nobileau a été nommé membre du Directoire en remplacement et Directeur général de la Société.

Le 23 octobre 2020, Monsieur Christophe Nobileau a démissionné de son mandat de Directeur général de la Société et a été nommé Président du Directoire en remplacement de Monsieur Jürgen Goeldner, démissionnaire qui a annoncé se retirer de son mandat de Président du Directoire pour des raisons personnelles. Il est alors devenu Senior Advisor auprès du Directoire et travaille sur la stratégie de croissance externe (M&A).

en tant que membre du Conseil de surveillance, en remplacement de M. Christophe Nobileau, démissionnaire.

A la date du présent rapport, la composition du Conseil de surveillance est la suivante :

- Monsieur Fabrice Larue nommé en date du 27 juillet 2020 (Président du Conseil de surveillance);
- Madame Tiphonie Lamy nommée en date du 24 septembre 2020 ;
- Monsieur Tanguy de Franclieu nommé en date du 27 juillet 2020 ;
- Monsieur Denis Thébaud nommé en date du 6 janvier 2015 ;
- Madame Louise Tingström nommée en date du 16 avril 2021 ; et
- Madame Thaima Samman nommée en date du 16 avril 2021.

A la date du présent rapport, la composition du Directoire est la suivante :

- Monsieur Christophe Nobileau nommé membre du Directoire en date du 24 septembre 2020 et Président du Directoire le 23 octobre 2020 ;
- Monsieur John Bert nommé en date du 1er janvier 2016.
- Monsieur Luc Heninger nommé en date du 1er janvier 2016 ; et
- Monsieur Thomas Barrau nommé en date du 29 juin 2018.

³ Se référer au communiqué de presse en date du 8 juillet 2020, disponible sur le site internet de la Société.

Comité exécutif

A compter du 24 septembre 2020, un comité exécutif a été mise en place au sein de la Société.

Le 4 janvier 2021 John Bert a été nommé Directeur Général Délégué et le 14 janvier 2021 la société a annoncé la nomination de Philippe Perthuis au poste de Secrétaire Général et Chief Business Model Officer et a indiqué qu'il intégrait le Comité Exécutif.

Celui-ci est ainsi composé à la date du présent rapport :

- Monsieur Christophe Nobileau, Président du Directoire ;

- Monsieur John Bert, Directeur Général Délégué et membre du Directoire ;
- Monsieur Luc Heninger, Directeur de la production et membre du Directoire ;
- Monsieur Thomas Barrau, Directeur du marketing et membre du Directoire ;
- Monsieur Jean-François Busnel, Directeur financier ; et
- Monsieur Philippe Perthuis Secrétaire général et chief business model officer.

Enquête de la Commission Européenne

La Société a reçu, en avril 2019, une communication des griefs de la Commission Européenne dans le cadre de son enquête ouverte le 2 février 2017 visant les accords conclus entre l'entreprise Valve Corporation, propriétaire de la plateforme de distribution de jeux Steam et cinq éditeurs de jeux vidéo dont Focus Home Interactive.

Ces griefs portent essentiellement sur les restrictions techniques et contractuelles qui aurait eu pour effet de limiter la circulation de jeux PC en Europe.

Le 9 novembre 2020, la Société a annoncé⁴ être en mesure

d'estimer le montant de l'amende qui lui sera infligée par la Commission Européenne. Ce montant, correspondant à un risque maximum estimé à 3 millions d'euros, a été constaté dans les comptes au 30 septembre 2020 sous forme d'une provision pour risques.

Enfin le 20 janvier 2021 la société a été informée par la Commission Européenne qu'une amende d'un montant de 2,9 millions d'euros lui serait finalement appliquée. La provision pour risque n'ayant plus d'objet celle-ci a été reprise et l'amende constatée en dettes au 31 mars 2021.

Eléments opérationnels

Avec plus d'un million de copies écoulées en moins d'un mois, SnowRunner développé avec le studio Saber a marqué le début de l'exercice 2020/21 et continue de générer un chiffre d'affaires significatif avec l'apport régulier de contenu additionnel.

En raison du contexte sanitaire, cette année fiscale a été moins dense en termes de nouveautés. Cependant, Focus Home Interactive et ses partenaires ont continué de proposer des titres tels que Othercide, HardSpace: Shipbreaker (Early Access), MudRunner Mobile, Shady Part of Me ou encore Curse of the Dead Gods.

Ces jeux ont tous été salués par la presse et les joueurs, démontrant une fois de plus la qualité des équipes Focus Home Interactive et de ses studios partenaires. Le back-catalogue en croissance de +63% a constitué une part importante du chiffre d'affaires de l'exercice lors de cette année fiscale. Les licences phares telles que World War Z, Farming Simulator ou encore Insurgency: Sandstorm, ont, elles, bénéficié de nouveaux contenus prolongeant ainsi l'expérience de jeu et générant du revenu récurrent.

1.3. Evènements postérieurs au 31 mars 2021

Evolution de la gouvernance du Groupe

A la suite de l'Assemblée générale des actionnaires de la Société en date du 16 avril 2021, la composition du Conseil de surveillance a été modifiée pour accueillir deux nouveaux membres indépendants et porter ainsi la parité hommes/femmes des membres du Conseil de surveillance à égalité.

Croissance externe

Le 20 avril 2021, le Groupe a annoncé l'acquisition de la majorité des actions composant le capital de la société Stream On Studio, payée en numéraire et en titres Focus Home Interactive. Stream On Studio est un studio de développement de jeux français de premier plan et un partenaire solide et historique du Groupe depuis 2013.

Stream On Studio, fort d'une équipe d'une vingtaine de collaborateurs talentueux, est spécialiste des jeux de tirs depuis sa création en 2007 et propriétaire de la licence E.Y.E. Divine Cybermancy qui a immédiatement séduit les joueurs dès son lancement.

⁴ Se référer au communiqué de presse en date du 9 novembre 2020, disponible sur le site internet de la Société.

Augmentation de capital

Par décision du Président du Directoire de la Société, faisant usage de la subdélégation qui lui a été conférée par le Directoire lors de sa réunion en date du 18 mai 2021 en vertu et dans les limites de (i) l'autorisation du Conseil de surveillance de la Société accordée au Directoire et (ii) la délégation de compétence conférée par la dixième résolution de l'Assemblée Générale Mixte en date du 16 avril 2021, la Société a émis 1.050.000 actions ordinaires nouvelles, d'une valeur nominale unitaire de 1,20 euro, au profit de catégories de bénéficiaires, conformément à l'article L.225-138 du Code de commerce et à la dixième résolution adoptée par l'Assemblée Générale Mixte de la Société en date du 16 avril 2021.

Cette augmentation de capital a été réalisée avec suppression du droit préférentiel de souscription des actionnaires de la Société au profit d'une catégorie de bénéficiaires pour un montant de 70,35 M€, via la construction accélérée d'un livre d'ordres.

1.4. Utilisation d'estimations

La préparation des états financiers nécessite l'utilisation d'estimations et d'hypothèses qui peuvent avoir un impact sur la valeur comptable de certains éléments du bilan ou du compte de résultat, ainsi que sur les informations données dans certaines notes de l'annexe.

La Société revoit ces estimations et appréciations de manière régulière pour prendre en compte l'expérience passée et les autres facteurs jugés pertinents au regard des conditions économiques.

Ces estimations, hypothèses ou appréciations sont établies sur la base d'informations ou situations

existantes à la date d'établissement des comptes, qui peuvent se révéler, dans le futur, différentes de la réalité.

Les principales estimations et hypothèses se rapportent notamment à :

- L'évaluation des actifs incorporels en particulier des jeux,
- La détermination des provisions pour risques et charges,
- Les provisions pour dépréciations des stocks.

1.5. Immobilisations incorporelles et corporelles

Les immobilisations incorporelles sont composées majoritairement des investissements réalisés auprès des studios dans le cadre des contrats d'acquisitions de droits d'édition et de distribution des jeux, et autres investissements dans les jeux, que la propriété intellectuelle « IP » soit acquise par le Groupe ou non. Ces contrats peuvent inclure des garanties de redevances minima et/ou le versement de financement selon un échéancier prédéfini et dont les paiements sont conditionnés par la livraison des étapes de développement dites « Milestones ».

Lors du lancement des jeux, le montant total investi est amorti sur la durée de vie estimée des jeux, comprise entre 12 et 24 mois. Cet amortissement peut être modifié dans le cas où les ventes attendues ne permettront pas de recouper le paiement initial qui constitue un minimum garanti. Les contrats prévoient également le paiement de royalties en fonction des ventes de jeux réalisées. Dans le cas où les royalties à payer dépassent le

minimum garanti, Focus Home Interactive les enregistre en charges au compte de résultat.

Les autres immobilisations sont évaluées à leur coût d'acquisition, frais accessoires directement attribuables inclus.

Les amortissements pour dépréciation sont calculés en fonction de la durée de vie prévue :

- Concessions, brevets, licences : Linéaire 3 ans
- Installations générales, agencements et aménagements : Linéaire 8 ans – 10 ans
- Matériel de bureau et informatique : Linéaire 3 à 5 ans
- Mobilier de bureau : Linéaire 5 à 8 ans

Les actifs immobilisés incorporels et corporels peuvent faire l'objet d'une dépréciation lorsque, du fait d'événements ou de circonstances intervenus au cours de l'exercice, leur valeur économique apparaît durablement inférieure à leur valeur nette comptable.

1.6. Immobilisations financières

Les immobilisations financières comprennent notamment :

- les dépôts et cautionnements liés aux emprunts et aux baux encours,
- les créances et actions propres détenues dans le cadre du contrat de liquidité confié à la société de bourse Gilbert Dupont.
- les actions propres détenues par la Société dans le cadre de programme de rachat d'action.

Lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur brute, une provision pour dépréciation est constituée du montant de la différence.

1.7. Stocks

Les stocks sont évalués selon la méthode du « coût moyen pondéré » (CUMP).

La valeur brute des produits finis et des marchandises comprend le prix de fabrication ou d'achat et les frais accessoires y compris les droits de fabrication payés aux consociers.

Une provision pour dépréciation est éventuellement constituée et est calculée référence par référence, en fonction de l'obsolescence, du taux de rotation et de la potentialité de vente des stocks. Chaque année la société procède à la reprise de la totalité de la provision précédente et au calcul de la nouvelle provision.

S'agissant des ventes en dépôt dans certains pays à l'étranger, les jeux en dépôt demeurent la propriété de FHI et figurent donc dans son stock jusqu'à la réalisation de la vente par le distributeur dépositaire.

1.8. Créances clients

Les créances client sont valorisées à la valeur nominale. Une provision pour dépréciation est comptabilisée lorsque la valeur d'inventaire des créances présente un risque de recouvrabilité. La valeur d'inventaire est appréciée au cas par cas en fonction de l'ancienneté de la créance et de la situation dans laquelle se trouve le client.

1.9. Autres créances

Les autres créances sont composées majoritairement des autres créances sociales et fiscales.

1.10. Opérations en devises

La Société a appliqué la réglementation ANC 2015-05 relative aux instruments financiers à terme et aux opérations de couverture.

Les opérations réalisées en devises sont comptabilisées au taux moyen mensuel du mois au cours duquel elles sont réalisées.

Les créances et dettes exprimées en devises au bilan sont converties au taux de change en vigueur à la date de clôture. Les écarts de conversion ainsi constatés sont comptabilisés à l'actif ou au passif du bilan.

La Société s'engage régulièrement dans les opérations de couverture de risque de change. Cette couverture

visé les encaissements en USD et en GBP et se souscrit en fonction des prévisions de flux entrants d'USD et GBP révisées en cours d'année.

Au 31 mars 2021, la Société a souscrit des contrats de couverture pour des engagements d'achat de 750 k GBP et de vente de 11 M USD. Les cours garantis des différents contrats sont compris :

- Pour les contrats d'achat GBP (contre valeur EUR) : entre 0,903 GBP et 0,923 GBP pour 1 euro
- Pour les contrats de vente USD (contre valeur EUR) : entre 1,187 USD et 1,212 USD pour 1 euro.

1.11. Provision pour risques

Une provision est reconnue lorsque les trois conditions suivantes sont réunies :

- s'il existe une obligation actuelle (juridique ou implicite) résultant d'un événement passé,
- s'il est probable qu'une sortie de ressources représentatives d'avantages économiques sera nécessaire pour éteindre l'obligation,
- et si le montant de l'obligation peut être estimé de manière fiable.

Une provision pour risques est constituée pour faire face au risque de retour de marchandises des clients. Cette provision est évaluée en neutralisant la marge réalisée sur les ventes de jeux présentant un risque d'écoulement et restant en stock chez les principaux clients en fonction d'un taux de retour évalué pour chaque titre selon la performance des ventes.

1.12. Provision pour charges

La provision pour charges concerne notamment les engagements de retraite.

Les salariés français de la Société bénéficient des prestations de retraites prévues par la réglementation française :

- obtention d'une indemnité de départ à la retraite, versée par la Société, lors de leur départ en retraite (régime à prestations définies) ;

- versement de pensions de retraite par les organismes de Sécurité Sociale, lesquels sont financés par les cotisations des entreprises et des salariés (régime à cotisations définies).

Les régimes de retraite, les indemnités assimilées et autres avantages sociaux qui sont analysés comme des régimes à prestations définies (régime dans lequel la Société s'engage à garantir un montant ou un niveau

de prestation défini) sont comptabilisés au bilan sur la base d'une évaluation actuarielle des engagements à la date de clôture, diminuée de la juste valeur des actifs du régime y afférent qui leur sont dédiés.

Cette évaluation repose notamment sur des hypothèses concernant l'évolution des salaires, l'âge de départ à la retraite et sur l'utilisation de la méthode des unités de crédit projetées, prenant en compte la rotation du personnel et des probabilités de mortalité.

Les paiements de la Société pour les régimes à cotisations définies sont constatés en charges au compte de résultat de la période à laquelle ils sont liés.

La méthode de calcul appliquée est la méthode rétrospective : méthode des unités de crédit projetées

avec salaires de fin de carrière (droits à indemnité à la date actuelle avec salaires en fin de carrière actualisés).

Les engagements de retraite sont calculés au 31 mars 2021 selon les hypothèses suivantes :

- Ensemble des salariés en contrat à durée indéterminée ;
- Taux d'actualisation : 0.73% ;
- Taux d'augmentation des salaires 3% ;
- Table de mortalité : INSEE TV/TD 2011-2013.

Cette indemnité est calculée sur la base d'un départ volontaire des salariés à l'âge de 65 ans en accord avec les dispositifs de la convention collective en vigueur dans la Société.

1.13. Produits constatés d'avance

Les produits constatés d'avance sont composés des avances versées par les clients au titre des jeux en cours de lancement. Les produits sont reconnus en chiffres d'affaires lors du lancement de la commercialisation du jeu dans le territoire du contrat de distribution au titre duquel les avances sont versées.

1.14. Chiffre d'affaires

Le chiffre d'affaires de la Société est exclusivement composé de ventes de jeux-vidéos sur support physique ou dématérialisé.

a) Produits physiques (ventes retail) : Les ventes de produits physiques sont comptabilisées à la date de transfert de propriété aux clients, net des remises, ristournes et commissions accordées aux distributeurs.

b) Produits dématérialisés (ventes digitales) : Les ventes de jeux en téléchargement sont comptabilisées lors du téléchargement par le consommateur final du jeu sur les sites internet de la Société ou sur les plateformes de téléchargement tierces (distributeurs digitaux), nettes des remises, ristournes et commissions accordées aux distributeurs.

1.15. Autres produits

Cette destination comprend notamment les cessions de marques

1.16. Résultat financier

Le résultat financier comprend les produits et charges liés à la trésorerie et aux flux bancaires (y compris les escomptes obtenus ou accordés), les charges d'intérêts sur les emprunts ainsi que les gains et les pertes de change.

1.17. Résultat exceptionnel

Le résultat exceptionnel est composé des autres opérations non-récurrentes.

1.18. Date de clôture des comptes

La société clôture ses comptes annuels au 31 mars.

2. Explications des postes de bilan, de compte de résultat et de leurs variations

2.1. Immobilisations incorporelles

Les immobilisations incorporelles comprennent essentiellement les montants versés aux studios prestataires au titre de jeux développés ou en cours de développement et non commercialisés à la date de clôture mais aussi les investissements dans les outils de travail du Groupe.

Le reclassement des « coûts de développement des jeux en cours » en « couts de développement des jeux » correspond à la valeur des jeux qui ont démarré leur exploitation au cours de la période.

	31/03/2020 Retraité	Acquisitions	Cessions	Reclassement	31/03/2021
Coûts de développement des jeux	8 041	-	-	23 619	31 660
Concessions, brevets, licences, logiciels	475	15	-	-	490
Coûts de développement des jeux en cours	44 031	40 745	-	(23 619)	61 156
Autres Immobilisations incorporelles en cours	-	326	-	-	326
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES BRUTES	52 547	41 085	-	-	93 632
Amort brevets, licences, marques, logiciels	(1 711)	(23 879)	-	-	(25 590)
Coûts de développement des jeux	(467)	(19)	-	-	(486)
Coûts de développement des jeux	-	-	-	-	-
AMORT IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	(2 178)	(23 898)	-	-	(26 076)
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES NETTES	50 369	17 187	-	-	67 556

2.2. Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles sont composées de matériel informatique et de travaux d'aménagement et d'agencement des locaux.

	31/03/2020	Acquisitions	Cessions	Transfert	31/03/2021
Constructions et agencements	190	30	-	-	220
Installations générales et agencements	154	95	-	-	249
Autres immobilisations corporelles	1 054	97	-	104	1 255
Immobilisations corporelles en cours	104	1	-	(104)	1
IMMOBILISATIONS CORPORELLES	1 503	224	-	-	1 726
Amort constructions et agencements	(131)	(24)	-	-	(154)
Amort installations générales et agencements	(101)	(30)	-	-	(130)
Amort Autres immobilisations corporelles	(611)	(179)	-	-	(790)
AMORT IMMOBILISATIONS CORPORELLES	(842)	(233)	-	-	(1 075)
IMMOBILISATIONS CORPORELLES NETTES	661	(9)	-	-	652

Les acquisitions d'immobilisations corporelles sont composées majoritairement de matériel informatique. Les cessions concernent la sortie d'actifs qui ne sont plus en service.

2.3. Immobilisations financières

	31/03/2020	Acquisitions Dotations	Cessions Reprises	Transfert	31/03/2021
Titres de participation	1	7 420	-	-	7 421
Dépôts de garantie	198	381	-	-	578
Autres immobilisations financières	-	-	-	-	-
Contrat de liquidité - Créances immobilisées	113	207	-	-	320
Contrat de liquidité - Actions propres	4 006	-	(243)	-	3 763
Créance sur contrat de rachat d'actions propres	-	534	-	-	534
VALEUR BRUTE DES ACTIFS FINANCIERS	4 317	8 543	(243)	-	12 617
Dépréciation des titres de participation	(1)	-	-	-	(1)
Dépréciation des actions propres	(1 550)	-	1 550	-	-
VALEUR NETTE DES ACTIFS FINANCIERS	2 767	8 543	1 306	-	12 616

Les immobilisations financières sont essentiellement composées des titres de participation de la société allemande Deck 13 et des actions propres de la Société. Sont également intégrés dans ce poste ; le compte de liquidité disponible auprès de la société Gilbert Dupont (dans le cadre du contrat de liquidité) qui n'a pas, à la date de clôture, été investi en actions propres, les créances auprès de la société Gilbert Dupont correspondant aux sommes non encore investies en actions propres dans le cadre du programme de rachat d'actions et les dépôts de garantie bancaire liés aux prêts souscrits, y compris des intérêts courus.

Liste des filiales et participations :

	Montant de la participation	Quote-part du capital détenue en pourcentage	Capitaux propres hors résultat	Résultat du dernier exercice clos
A. RENSEIGNEMENTS DÉTAILLÉS CONCERNANT LES FILIALES ET PARTICIPATIONS				
1. filiales (Plus de 50% du capital détenu)				
FHI US (montants en EUR)	1	100%	67	350
Deck13 Interactive GmbH (montants en EUR)	7 420	100%	1 157	(250)
2. participations (10 à 50% du capital détenu)				
B. RENSEIGNEMENTS GLOBAUX CONCERNANT LES AUTRES FILIALES ET PARTICIPATIONS				
Néant				

2.4. Stocks et en-cours

	31/03/2021			31/03/2020
	Brut	Provision	Net	Net
Marchandises	701	(23)	678	159
Produits finis	463	(103)	360	332
TOTAL DES STOCKS	1 164	(126)	1 038	491

À la clôture, la Société procède à la reprise de toutes les dépréciations comptabilisées à la clôture précédente et calcule une nouvelle dépréciation. Au 31 mars 2021, une dotation de 126 K€ et une reprise de 199 K€ ont été comptabilisées, représentant un impact positif de 73 K€ sur le résultat d'exploitation.

2.5. Etat des créances, dettes et avances

Etat des créances	Montant brut	A moins d'un an	A plus d'un an
Autres immobilisations financières (dépôts de garantie)	578	-	578
Clients douteux ou litigieux	30	30	-
Autres créances clients	16 194	16 194	-
Personnel et comptes rattachés	30	30	-
Etat - Taxe sur la valeur ajoutée	2 239	2 239	-
Etat - autres créances	88	88	-
Débiteurs divers	227	227	-
Charges constatées d'avance	2 819	2 819	-
TOTAL	22 206	21 627	578

Les créances clients ont une échéance inférieure à un an.

Au 31 mars 2021, la provision pour dépréciation des comptes clients s'élève à 30 K€ contre 20 K€ en N-1. Aucune perte sur créances irrécouvrables n'a été constatée au 31 mars 2021 ni au 31 mars 2020.

Le montant des charges constatées d'avance ne concerne que des charges d'exploitation.

Les dépenses sur les jeux en développement comprennent essentiellement les frais de marketing, de production (localisation et test) et de développement additionnel pour les jeux en cours de développement. Ces frais sont comptabilisés en charges lors du lancement des jeux.

Etat des dettes	Montant brut	A 1 an au plus	A plus d'un an et moins de 5 ans	A plus de 5 ans
Emprunts et dettes financières divers	12 506	2 336	6 933	3 237
Fournisseurs et comptes rattachés	23 886	23 886		
Personnel et comptes rattachés	2 201	2 201		
Sécurité sociale et autres organismes	1 001	1 001		
Impôts sur les bénéfices	1 144	1 144		
Taxe sur la valeur ajoutée	190	190		
Autres impôts, taxes et assimilés	1 342	1 342		
Autres dettes	4 098	4 098		
Produits constatés d'avance	71	71		
Total général	46 441	36 271	6 933	3 237

A la suite de la reprise de provision pour risque relative à l'amende de la Commission Européenne d'un montant de 2,9 M€ qui est décrite au paragraphe 2.9, cette amende figure au 31 mars 2021 dans un compte de dettes et sera payée au cours du mois de juillet 2021.

2.6. Produits à recevoir

	Montant
Immobilisations financières	
Autres immobilisations financières	
Créances	
Créances clients et comptes rattachés	12
Personnel	
Etat	1 716
Divers, produits à recevoir	
Autres créances	
Valeurs Mobilières de Placement	
Disponibilités	
Total	1 728

2.7. Capitaux propres

Au 31 mars 2021, le capital de la société Focus Home Interactive est composé de 5 329 942 actions ordinaires au nominal de 1,20 € entièrement libérées.

Libellé	31/03/2020	Affect. Résultat	Opérations sur capital	Résultat	Autres	Distribution dividendes	31/03/2021
CAPITAL SOCIAL	6 369		27				6 396
Primes d'émission, de fusion, d'apport	22 311		59				22 370
PRIMES & ECARTS	22 311		59				22 370
Réserve légale	779						779
RESERVES	779						779
Report à nouveau	15 210	12 127			(20)		27 317
Résultat	12 127	(12 127)		14 717			14 717
RESULTAT ET REPORT A NOUVEAU	27 337	-		14 717	(20)		42 034
Amortissements dérogatoires	-				43		43
Provisions réglementées	-				43		43
CAPITAUX PROPRES	56 796		86	14 717	23		71 622

Les « opérations sur capital » incluent l'exercice de bons de souscription d'actions, de stock-options et l'acquisition définitive d'actions gratuites.

Composition du capital social :

	Nombre	Valeur nominale
En début d'exercice	5 307 192	1,2
Actions émises pendant l'exercice	22 750	1,2
En fin d'exercice	5 329 942	1,2

Au 31 mars 2020, le capital social était divisé en 5.307.192 actions de 1,20 euro de valeur nominale, au 31 mars 2021 il était divisé en 5.329.942 actions de 1,20 euro de valeur nominale.

Au cours de l'exercice 2020/2021, les 22 750 actions nouvelles émises au cours de la période résultent des opérations suivantes :

- Exercice des 5.000 BSA-2015, le 27 juillet 2020
- Acquisition définitive des 1.800 AGA 2019, le 24 septembre 2020
- Acquisition définitive des 14.700 AGA 2018, le 12 octobre 2020
- Exercice de 750 options du Plans SO 2017-01, le 19 janvier 2021
- Exercice de 500 options du Plan SO 2019, le 4 mars 2021

2.8. Capital potentiel – Instruments dilutifs

La Société a procédé à l'attribution/émission de différentes valeurs mobilières donnant accès au capital. Sont rappelées ci-après les évolutions concernant chacune des catégories de titres donnant accès au capital au cours de la période présentée ainsi que des tableaux synthétiques des plans.

a) Attributions d'actions gratuites (AGA)

	Attribution gratuite d'actions					
Date d'autorisation	11/10/2018	26/06/2019	23/06/2020	27/07/2020	17/12/2020	26/01/2021
Date de vesting	Par 1/3 jusqu'en 2022	Variable jusqu'en 2023	Par moitié jusqu'en 2022	Septembre 2021	Décembre 2024	Décembre 2024
Fin de période de rétention	Jusqu'en 2023	Jusqu'en 2024	Jusqu'en 2023	Jusqu'en 2022	Jusqu'en 2026	Jusqu'en 2026
Quantités attribuées	48 600	5 600	97 580	3 000	70 000	75 375
Quantités annulées	3 000	-	24 594	-	-	-
Quantités encore en période d'acquisition au 31/03/2021	16 800	3 800	72 986	3 000	70 000	75 375
Quantités encore en période de rétention au 31/03/2021	14 700	1 800	-	-	-	-

Lors de sa réunion du 23 juin 2020, le Directoire de la Société a adopté un plan d'attribution gratuite de 72.986 actions à destination de managers de Deck 13 Interactive (AGA 2020-1, 2020-2, 2020-3, 2020-4) faisant usage de la délégation accordée par l'Assemblée Générale Mixte du 24 septembre 2019 et sur autorisation du Conseil de surveillance donnée lors de sa réunion du 5 juin 2020.

Lors de sa réunion du 27 juillet 2020, le Directoire de la Société a adopté un plan d'attribution gratuite d'actions (AGA 2020-5) faisant usage de la délégation accordée par l'Assemblée Générale Mixte du 24 septembre 2019 et sur autorisation du Conseil de surveillance donnée lors de sa réunion du 24 juin 2020. Ce plan d'attribution gratuite d'actions 2020-5 permet l'attribution de 3.000 actions gratuites à M. Jean-François Busnel.

Lors de sa réunion du 17 décembre 2020, le Directoire de la Société, après autorisation du Conseil de surveillance lors de sa réunion du 17 décembre 2020 a autorisé l'attribution d'un plan de 70.000 actions gratuites de performance à destination de trois membres du Directoire. Conformément à la résolution n°10 votée lors de l'Assemblée Générale Mixte du 22 septembre 2020 autorisant la création d'un

montant maximum de 200 000 AGA.

Les premiers bénéficiaires du plan sont les membres suivants du Directoire : M. John Bert (Directeur des opérations), M. Luc Heninger (Directeur de la production), et M. Thomas Barrau (Directeur Marketing). Les actions nouvelles existantes seront acquises par les bénéficiaires sur une durée de 4 ans et conditionnées à leur présence au sein du Groupe et à l'atteinte d'indicateurs de performance. Par ailleurs ces membres du Directoire ont pris un engagement de conservation des actions ordinaires qu'ils détiennent à ce jour pour une durée comprise entre quatre et six ans.

Lors de sa réunion du 26 janvier 2021, le Directoire de la Société après autorisation du Conseil de surveillance lors de sa réunion du 26 janvier 2021, a autorisé l'attribution d'un plan de 75.375 actions gratuites de performance à destination de 35 managers clés. Les actions nouvelles existantes seront acquises par les bénéficiaires sur une durée de 4 ans et conditionnées à leur présence au sein du Groupe et à l'atteinte d'indicateur de performance.

Le tableau fait ainsi apparaître les seuls plans en vigueur au 31 mars 2021.

b) Options de souscription d'actions

Au 31 mars 2021		Stock options	
Date d'autorisation	06/10/2017	26/06/2019	
Date butoire d'exercibilité	06/10/2022	26/06/2024	
Prix d'exercice	21,3	18,5	
Quantités autorisées	25 000	25 000	
Quantités attribuées	7 450	15 750	
Quantités annulées	500		
Quantités exercées	1250	500	
Quantités résiduelles	5 700	15 250	

Lors de sa réunion du 19 janvier 2021, le Directoire de la Société a constaté une augmentation de capital social résultant de l'exercice par un salarié de 750 options de souscriptions d'actions dans le cadre du Plan SO 2017-01 attribué par le Directoire en date du 6 octobre 2017 faisant usage de la délégation accordée par l'Assemblée Générale en date du 27 septembre 2017. Le prix de souscription de ces 750 actions était de 21,34 € par action.

Le Directoire de la Société a également constaté une augmentation de capital social résultant de l'exercice par un salarié de 250 options de souscriptions d'actions dans le cadre du Plan SO 2019 attribué par le Directoire en date du 11 mars 2019 faisant usage de la délégation accordée par l'Assemblée Générale en date du 27 septembre 2018. Le prix de souscription de ces 250 actions était de 18,53 € par action. Le Directoire a constaté la création de 1.000 actions d'une valeur nominale de 1,20€, augmentant le capital social de 1.200 €.

Lors de sa réunion du 4 mars 2021, le Directoire de la Société a constaté une augmentation de capital social résultant de l'exercice par un salarié de 250 options de souscriptions d'actions dans le cadre du Plan SO 2019 attribué par le Directoire en date du 11 mars 2019 faisant usage de la délégation accordée par l'Assemblée Générale en date du 27 septembre 2018. Le prix de souscription de ces 250 actions était de 18,53 € par action. Le Directoire a constaté la création de 250 actions d'une valeur nominale de 1,20€, augmentant le capital social de 300 €.

Il s'agit des deux seuls plans en vigueur au 31 mars 2021.

c) Bons de souscription d'actions

En 2015, la Société avait procédé à la création de 5 000 BSA du plan BSA 2015 attribuées au 06/01/2015 (ouvert pour une période de 10 ans au prix de 9,10€).

Lors de sa réunion du 27 juillet 2020, le Directoire de la Société a constaté une augmentation de capital social résultant de l'exercice de 5.000 bons de souscription d'actions (BSA-2015) par la société Neology Holding attribué par le Directoire en date du 6 janvier 2015 faisant usage de la délégation accordée par l'Assemblée Générale Mixte du 6 janvier 2015 et après avoir obtenu l'accord préalable écrit du Conseil de surveillance le 6 janvier 2015. Le Directoire a constaté la création de 5.000 actions nouvelles d'une valeur nominale de 1,20€, augmentant le capital social de 6.000 €.

Il n'y a donc au 31 mars 2021 plus aucun BSA existant.

2.9. Provisions inscrites au bilan

	31/03/2020	Augmentations Dotations	Diminutions Reprises	31/03/2021
Provisions pour pertes de change	11	153	(11)	153
Provision pour Indemnités de Fin de Carrière	215	104	-	318
Autres prov. pour risques et charges	420	4 068	(3 259)	1 229
PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES	646	4 325	(3 270)	1 701
Prov. sur immo. titres de participation	1 550	211	(1 761)	0
Provisions sur stocks et en cours	199	323	(325)	126
Provisions sur créances clients	20	38	(28)	30
PROVISIONS POUR DEPRECIATION	1 769	572	(2 184)	157
TOTAL GENERAL	2 415	4 897	(5 454)	1 857

Le montant de l'amende communiquée par la Commission Européenne d'un montant estimé de 3 millions d'euros, a été constaté dans les comptes au 30 septembre 2020 sous forme d'une provision pour risques. La Commission Européenne a prononcé le 20 janvier 2021 une amende d'un montant définitif d'environ 2,9 millions d'euros contre la Société dans le cadre de son enquête sur la pratique dite du géoblocage ouverte le 2 février 2017. Cette provision a donc été reprise sur le second semestre de l'exercice.

A la suite de la reprise de provision pour risque, cette amende figure au 31 mars 2021 dans un compte de dettes et sera payée au cours du mois de juillet 2021. Les provisions pour risques de la période concernent également la provision pour risques de retours clients et la provision pour charges sociales sur actions gratuites.

2.10. Emprunts et dettes financières

	31/03/2020	Nouveaux emprunts	Remboursements	31/03/2021
Emprunts bancaires (hors découvert)	1 661	11 508	(1 914)	11 256
- dont à moins d'un an	1 261			1 086
- dont à plus d'un an et moins de 5 ans	401			6 933
- dont à plus de 5 ans				3 237
Revolving		2 500	(1 250)	1 250
Découvert bancaire	0			0
Endettement financier	1 661	14 008	(3 164)	12 506
<i>Trésorerie*</i>	<i>18 832</i>			<i>18 278</i>
ENDETTEMENT NET	(17 171)			(5 772)

L'endettement financier brut hors découverts bancaires inclut deux emprunts bancaires ainsi qu'un prêt BPI renégocié en novembre 2017. Ces emprunts sont assortis de covenants financiers qui sont respectés au 31 mars 2021 (se reporter à la note 2.17 sur les engagements).

Les emprunts et dettes financières sont des emprunts en Euros à taux fixes dont les modalités sont détaillées ci-dessous : Cet emprunt est un emprunt en Euros et à taux fixe dont les modalités sont détaillées ci-dessous :

Banque	Montant nominal	Taux nominal	Durée et modalités de remboursement	Date de souscription	Solde au 31/03/2021	Solde au 31/03/2020
CREDIT POOLING T1	6 500 K €	1,10%	7 ans en 8 échéances différentes et variance dans les montants de remboursement	juin-20	5 826 K €	-
BPI	5 000 K €	0,80%	7 ans en 20 trimestrialités sans différé	mai-20	5 000 K €	-
BPI	1 200 K €	2,39%	5 ans en 20 trimestrialités sans différé	oct-17	420 K €	660 K €

Au 31 mars 2021, le Groupe a en outre tiré 100% de sa ligne revolving de 2,5 M€ auprès de la BPI d'une durée de 2 ans et dont le taux est indexé sur Euribor 3 mois. Cette ligne a été remboursée à hauteur de 1,25 M€.

2.11. Charges à payer

	Montant
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	10
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	20 278
Dettes fiscales et sociales	3 757
Autres dettes	202
TOTAL	24 247

2.12. Effectif

	31/03/2021	31/03/2020
Cadres	49	42
Agents de maîtrise et techniciens	23	18
Employés	75	67
Total Effectif moyen	146	127

Au 31 mars 2021, les effectifs moyens se composent de 146,4 ETP au sein de Focus Home Interactive.

2.13. Résultat financier

	31/03/2021	31/03/2020	Variation
Gain de change	267	482	(215)
Autres produits financiers	24	106	(82)
Reprise sur provision de dépréciation	1 550	0	1 550
Produits financiers	1 841	588	1 253
Perte de change	1 666	579	1 088
Intérêts financiers	128	28	100
Provision pour dépréciation des actions propres	0	1 203	(1 203)
Autres charges financières	2	2	0
Charges financières	1 797	1 812	(16)
RESULTAT FINANCIER	44	(1 225)	1 268

2.14. Résultat exceptionnel

	31/03/2021	31/03/2020	Variation
Reprises sur amortissements et provisions	2 888	0	2 888
Bonis provenant du contrat de liquidité	577	89	488
Autres produits exceptionnels	14	0	14
Produits exceptionnels	3 480	89	3 391
Dotations aux amortissements et provisions	2 931	0	2 931
Amendes et pénalités	0	3	(3)
Malis provenant du contrat de liquidité	159	176	(17)
Autres charges exceptionnelles*	3 038	37	3 001
Charges exceptionnelles	6 127	215	5 912
RESULTAT EXCEPTIONNEL	(2 648)	(127)	(2 521)

Comme décrit au paragraphe 2.9, l'amende de la Commission Européenne a fait l'objet, au cours de l'exercice fiscal, d'une dotation au 30 septembre 2020 et d'une reprise de provisions au 31 mars 2021. Cette amende figure en dettes à fin mars 2021. Elle est inscrite en résultat exceptionnel dans la ligne «autres charges exceptionnelles» en raison de la nature de la charge.

2.15. Ventilation de l'impôt sur les sociétés

	31/03/2021	31/03/2020
Résultat d'exploitation hors CS s/ participation	(8 417)	(6 559)
Dons	(5)	(1)
Retenues à la source	10	21
Résultat financier	(14)	397
Résultat exceptionnel	875	41
Participation	300	303
Contribution sociale	0	-
Autres éléments		3
Impôts sur les sociétés	(7 253)	(5 795)
Situation fiscale différée	31/03/2021	31/03/2020
Impôts payés d'avance sur :		
- charges non déductibles temporairement (à déduire l'année suivante) :	741	1 259
Total allègements	741	1 259
Total accroissements	-	218
Situation fiscale différée	(741)	(1 041)

2.16. Identité de la société mère consolidant les comptes de la société

Dénomination sociale : Focus Home Interactive.

Forme juridique : Société Anonyme au capital de 6 395 930,40 € au 31 mars 2021

Adresse du siège social : 11, rue de Cambrai, 75019 Paris.

La Société fait partie d'un périmètre de consolidation comptable dont elle est tête de groupe.

2.18. Engagements hors bilan

1. Engagements donnés

a) Engagements donnés aux studios et ayants-droits

Au 31 mars 2021, la Société a signé des contrats d'acquisition de droits d'édition et de distribution avec des studios et des contrats de licence portant sur les droits d'adaptation d'une marque ou titre avec les ayants-droits de la marque, titre ou franchise concernée.

Les sommes restantes à verser sont exprimées ci-dessous en k€ :

	31/03/2021	31/03/2020
Engagements donnés aux studios et ayants-droits	39 290	78 410
<i>Dont aux studios</i>	35 998	77 054
<i>Dont aux ayant-droits</i>	3 293	1 356

	31/03/2021	31/03/2020
Engagements donnés aux studios et ayants-droits	39 290	78 410
<i>Dont à moins d'un an</i>	38 804	43 350
<i>Dont à plus d'un an et moins de 5 ans</i>	487	35 060

Une fois versées, ces sommes seront comptabilisées au poste immobilisations incorporelles à l'actif du bilan selon le principe décrit en note 1.5

b) Engagements de Locations Simples

Les locations comprennent des baux immobiliers signés le 2 mars 2020 pour le siège de la Société.

	31/03/2021	31/03/2020
Engagements sur baux immobiliers (loyers et charges)	5 397	6 416
<i>Dont à moins d'un an</i>	1 094	1 019
<i>Dont à plus d'un an et moins de 5 ans</i>	4 303	4 376
<i>Dont à plus de 5 ans</i>	-	1 021

La Société loue également certains équipements sous des contrats de locations résiliables.

c) Crédit-baux

La Société a des contrats de location en crédit-bail sur du matériel mais qui ne relève pas d'un montant significatif.

d) Covenants bancaires

La Société doit respecter au 31 mars de chaque année un covenant issu du contrat de crédit signé en février 2020 et exprimé comme le rapport des dettes financières consolidées sur le résultat d'exploitation consolidé.

e) Couvertures de change

L'exposition de la Société au risque de change porte principalement sur les ventes négociées avec les clients en dollars des Etats-Unis diminuées des dépenses dans cette monnaie.

Focus Home Interactive est également exposée au risque de change sur la livre Sterling concernant ses relations avec un studio situé en Angleterre et pour lequel la Société reçoit des factures libellées en GBP. La Société est donc amenée à se positionner régulièrement sur des achats de devises pour satisfaire à ses obligations contractuelles vis-à-vis de ce studio.

Voir note 1.10 pour les informations concernant la politique de couverture des risques de devises.

2. Engagements reçus

Le Groupe bénéficie d'engagements de la part de ses banques et partenaires financiers sur les lignes de crédits à tirage « revolving » ou de facilité de caisse s'élevant à 1,25 M€.

Transactions avec les parties liées

La Société rémunère ses membres du Conseil de surveillance conformément aux décisions prises en Assemblée Générale. Le tableau ci-dessous indique les rémunérations à verser et versées aux membres du Conseil de surveillance.

Rémunérations en milliers d'euros	31/03/2021	31/03/2020
Indemnités de mandat (1)	12	36
Jetons de présence (2)	45	45
TOTAL	57	81

(1) Indemnités de mandat au titre du mandat de Président du Conseil de surveillance

(2) Jetons de présence dus aux membres du Conseil de surveillance.

La Société n'a pas identifié d'autres transactions conclues avec des parties liées non conclues à des conditions normales de marché ou ayant un impact matériel sur les comptes, à ce titre aucune information complémentaire visée par l'article R.123-198 11 du Code de commerce n'est nécessaire.



**RAPPORT SPÉCIAL DES COMMISSAIRES AUX COMPTES
SUR LES CONVENTIONS RÉGLEMENTÉES
Assemblée générale d'approbation des comptes
de l'exercice clos le 31 mars 2021**

RAPPORT SPÉCIAL DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR LES CONVENTIONS RÉGLEMENTÉES

Assemblée générale d'approbation des comptes de l'exercice clos le 31 mars 2021

A l'assemblée générale de la société Focus Home Interactive,

En notre qualité de Commissaires aux comptes de votre société, nous vous présentons notre rapport sur les conventions réglementées.

Il nous appartient de vous communiquer, sur la base des informations qui nous ont été données, les caractéristiques et les modalités essentielles des conventions dont nous avons été avisées ou que nous aurions découvertes à l'occasion de notre mission, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et leur bien-fondé ni à rechercher l'existence d'autres conventions. Il vous appartient, selon les termes de l'article R. 225-58 du code de commerce, d'apprécier l'intérêt qui s'attachait à la conclusion de ces conventions en vue de leur approbation.

Par ailleurs, il nous appartient, le cas échéant, de vous communiquer les informations prévues à l'article R. 225-58 du code de commerce relatives à l'exécution, au cours de l'exercice écoulé, des conventions déjà approuvées par l'assemblée générale.

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimé nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relative à cette mission. Ces diligences ont consisté à vérifier la concordance des informations qui nous ont été données avec les documents de base dont elles sont issues.

CONVENTIONS SOUMISES A L'APPROBATION DE L'ASSEMBLEE GENERALE

Conventions autorisées et conclues au cours de l'exercice écoulé

Nous vous informons qu'il ne nous a été donné avis d'aucune convention autorisée et conclue au cours de l'exercice écoulé à soumettre à l'approbation de l'assemblée générale en application des dispositions de l'article L. 225-86 du code de commerce.

CONVENTIONS DEJA APPROUVEES PAR L'ASSEMBLEE GENERALE

Conventions approuvées au cours d'exercices antérieurs dont l'exécution s'est poursuivie au cours de l'exercice écoulé

En application de l'article R. 225-57 du code de commerce, nous avons été informés que l'exécution des conventions suivantes, déjà approuvées par l'assemblée générale au cours d'exercices antérieurs, s'est poursuivie au cours de l'exercice écoulé.

Convention avec Innelec Multimedia (M. Denis Thébaud, membre du Conseil de surveillance est aussi Président du Conseil d'administration d'Innelec Multimedia).

Au titre des relations commerciales entre FHI et Innelec Multimédia, FHI a facturé un montant de 62 K€ sur l'exercice clos au 31 mars 2021 pour les ventes de jeux vidéo, au titre de cette convention.

Convention de rupture du contrat de travail signé avec Deborah Bellangé - Membre du Directoire jusqu'au 31 janvier 2020

Le 17 décembre 2019, une convention de rupture de contrat de travail autorisé par le Conseil de Surveillance en date du 12 décembre 2019 a été signée entre Deborah Bellangé et la société. Cette convention prévoit :

- le versement d'une indemnité de rupture conventionnelle,
- la levée de la condition de présence applicable aux 3.000 actions gratuites attribuées à Mme Bellangé par la Société le 11 octobre 2018, et
- l'exécution de la clause de non-concurrence rémunérée d'une durée de 12 mois prévue par son contrat de travail.

Au titre de cet accord, une charge (incluant les charges sociales) est comptabilisée sur l'exercice clos au 31 mars 2021 pour 150 k€.

Conventions approuvées au cours de l'exercice écoulé

Nous avons par ailleurs été informés de l'exécution, au cours de l'exercice écoulé, de la convention suivante, déjà approuvée par l'assemblée générale du 16 avril 2021, sur rapport spécial des commissaires aux comptes daté du 30 mars 2021.

Contrat de prestations de services entre la Société FOCUS HOME INTERACTIVE et la société FLCP & Associés

Le 10 décembre 2020, un contrat de prestation de services entre la société FOCUS HOME INTERACTIVE et la société FLCP & Associés a été autorisé par le Conseil de Surveillance. Ce contrat de prestations prévoit :

- La fourniture de conseils en matière de croissance externe et en stratégie relative aux fusions acquisitions,
- Une rémunération fixe de 250.000 € HT annuelle ainsi qu'une rémunération sous forme de success fees, pouvant aller de 0,3% à 0,5% hors taxe de la «portion de la valeur d'entreprise à 100% de la société acquise»
- La durée de la convention démarre au moment de la signature du contrat jusqu'au 31 mars 2022 et se poursuivra par tacite reconduction d'année en année, pour une période d'un an courant du 1er avril au 31 mars de chaque année, sauf dénonciation exprimée par l'une ou l'autre des parties.

Au titre de cet accord, une charge est comptabilisée sur l'exercice clos au 31 mars 2021 pour 77 k€.

Vélizy-Villacoublay et Paris-La Défense, le 15 juillet 2021

Les commissaires aux comptes

Gatti Conseil
Bertrand GATTI

Deloitte & Associés
Julien RAZUNGLES



RAPPORT DE RESPONSABILITÉ SOCIÉTALE DES ENTREPRISES (RSE) 2020-2021

**Ce rapport n'a pas fait l'objet d'une certification
par un OTI - Organisme Tiers Indépendant**



MESSAGE DU PRESIDENT

En acteur pleinement conscient de son rôle, Focus souhaite répondre aux enjeux environnementaux, sociaux et sociétaux de notre époque.

Notre recherche d'exemplarité et notre volonté sans faille nous poussent à nous engager pour la planète, pour nos salariés, pour nos partenaires et bien entendu pour nos joueurs.

Ce premier rapport RSE traduit cette volonté en présentant les fondations de nos engagements.

Nous avons au cours de cette exercice 2020-2021 lancé plusieurs initiatives fortes dans ces domaines comme la recomposition de nos organes de gouvernance, la mesure de notre empreinte carbone ou le passage à un approvisionnement en électricité en 100% renouvelable.

En interrogeant l'ensemble des parties prenantes internes et externes, nous avons été en mesure de définir les enjeux RSE spécifiques à notre activité et prioritaires pour Focus Home Interactive. Pour chacun d'eux, nous avons défini un plan d'actions et des indicateurs de suivi afin de nous permettre de mesurer nos progrès.

Ce premier travail est présenté dans le présent rapport et fera nécessairement l'objet d'évolutions dans le temps pour adapter en permanence notre entreprise aux enjeux RSE de notre époque.

Je tiens à remercier tous les acteurs qui ont participé à ce travail et en particulier l'ensemble de nos collaborateurs, très impliqués, à juste titre, sur les enjeux de protection de notre planète.

Christophe Nobileau, Président de Focus Home Interactive

INTÉGRER LA RSE AUX ACTIVITÉS DE FHI

Notre ambition RSE et notre vision

Editeur français de jeux vidéo depuis plus de 20 ans, nous plaçons nos joueurs et leur satisfaction au cœur de nos préoccupations. Forts de nombreux partenariats avec des studios indépendants, nous souhaitons garantir une expérience de jeu responsable, originale et divertissante pour nos joueurs. A travers notre

stratégie RSE, nous souhaitons apporter des réponses concrètes aux différents enjeux environnementaux, sociaux et sociétaux du secteur du jeu vidéo et répondre aux principales attentes de nos parties prenantes. Ce premier rapport a pour but de poser les bases de notre engagement et de notre vision à long terme.

Les défis de notre secteur

Le secteur des jeux vidéo est en constante évolution, ce qui crée de nombreux défis et de nouveaux enjeux de développement durable :

- L'accélération de la mutation des ventes en magasins vers le digital renforcée par la crise sanitaire liée au Covid-19 ;
- L'impact environnemental du numérique est croissant : le secteur du numérique est responsable de 4% des émissions de gaz à effet de serre dans le monde ⁽¹⁾ et joue donc un rôle important dans la lutte contre le changement climatique ;
- La hausse des réglementations environnementales ;
- Le défi de l'égalité et de la mixité femme/homme dans un secteur en retard dans ce domaine ;
- La recherche et la fidélisation des talents dans un marché très concurrentiel ;
- L'évolution très rapide des compétences dans le secteur ;
- La nécessité d'anticiper les tendances de consommation de nos produits ;
- La hausse des cyberattaques, des risques de fraude et de piratage ;
- L'importance croissante des réglementations sur la protection des données personnelles (RGPD) ;
- L'essor des communautés en ligne et la prévention des comportements toxiques.

Notre approche pour définir notre stratégie RSE

Nos enjeux RSE et notre contribution aux objectifs de développement durable des Nations Unies

Au cours de l'exercice 2020-2021, Focus Home Interactive (FHI) a identifié les principaux enjeux extra-financiers de son secteur d'activité au regard de sa taille. Pour cela, nous avons réalisé une analyse documentaire interne, une analyse des études et standards sectoriels sur le sujet, un benchmark des entreprises du secteur et une comparaison des référentiels extra-financiers de notre

secteur. Ces analyses ont permis d'identifier une liste de 15 enjeux extra-financiers particulièrement importants pour l'entreprise, que nous avons soumis à nos parties prenantes internes et externes lors d'entretiens. Sur cette base, nous avons réalisé une analyse de matérialité afin d'identifier les enjeux les plus importants pour l'entreprise et pour nos parties prenantes (enjeux matériels).

Dans le cadre de cette analyse, FHI a également identifié parmi les 17 objectifs de développement durable (ODD) des Nations Unies, lesquels rentrent dans le périmètre où FHI a le plus d'impact :



⁽¹⁾ <https://www.ademe.fr/sites/default/files/assets/documents/guide-pratique-face-cachee-numerique.pdf>

Engager nos parties prenantes à travers un premier dialogue en 2020-2021

En 2020-2021, FHI a réalisé une cartographie de ses parties prenantes. L'entreprise considère comme partie prenante toutes les organisations qui ont un ou plusieurs intérêts dans une décision ou activité de l'entreprise de manière directe ou indirecte. Ainsi, FHI a identifié plusieurs catégories de parties prenantes :

Joueurs	Individus, équipes, communautés
Collaborateurs	Employés, stagiaires, prestataires, Comité Social et Economique (CSE)
Investisseurs et actionnaires	Actionnaires, investisseurs, banques, agences de notation
Partenaires	Studios de développement
Fournisseurs et sous-traitants	Fournisseurs de matériel informatique, de logiciels, de services et autres biens
Etat, organisations publiques	Organismes de certification, organismes normatifs, organisations professionnelles, CNC, médias
Communautés locales	Associations locales, écoles

Afin de définir les parties prenantes les plus importantes à interroger, FHI a mis en place une approche basée sur l'analyse de deux critères :

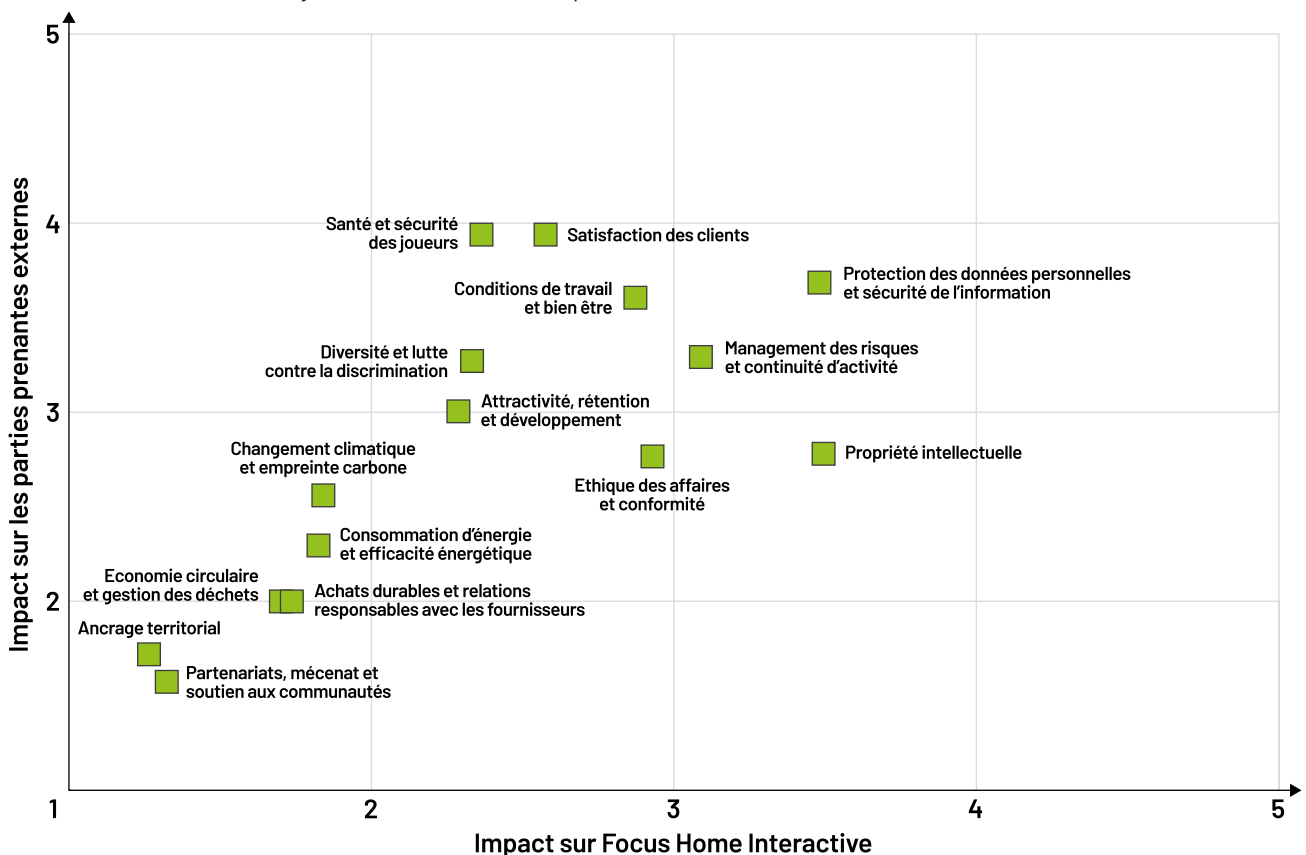
- L'importance des impacts de FHI sur la partie prenante et l'influence de celle-ci sur FHI
- Le niveau de relation entre FHI et la partie prenante

À la suite de cette analyse, FHI a interrogé ses parties prenantes sur l'importance et la pertinence de ses enjeux extra-financiers afin de construire une analyse de matérialité. Cette analyse de matérialité a été une opportunité de connaître les attentes de ses parties prenantes internes et externes et de créer un premier dialogue sur le sujet de la RSE avec elles. L'objectif pour FHI consiste à renouveler cette initiative en créant une relation durable et un dialogue régulier avec ces parties prenantes. Ces échanges permettront à FHI de mieux comprendre les défis et les attentes de ses parties prenantes et de partager des informations sur sa démarche RSE.

Notre matrice de matérialité, fondement de notre stratégie RSE

Dans le cadre de la définition de sa stratégie RSE, FHI a mené sa première analyse de matérialité afin de définir et de hiérarchiser ses enjeux RSE. Cette analyse a permis d'identifier les enjeux les plus matériels et de hiérarchiser ses actions RSE tout en prenant en compte les attentes de ses parties prenantes.

A travers notre analyse de matérialité, nous avons croisé une vision interne de l'importance des enjeux extra-financiers avec les attentes des parties prenantes externes. Cela nous a permis de sélectionner nos principaux enjeux extra-financiers intégrant les risques financiers, réglementaires, réputationnels et de continuité d'activité. Les résultats de cette analyse de matérialité sont présentés ci-dessous :



À la suite de cette analyse de matérialité, FHI a décidé de focaliser sa stratégie RSE sur les enjeux matériels les plus impactant pour elle et pour ses parties prenantes. Il en ressort donc 9 enjeux stratégiques :

1. Satisfaction des joueurs et compétitivité ;
2. Santé et sécurité des joueurs ;
3. Diversité et lutte contre la discrimination ;
4. Protection des données personnelles et sécurité de l'information ;
5. Propriété intellectuelle ;
6. Management des risques, continuité d'activité et éthique des affaires ;
7. Conditions de travail et bien-être au travail ;
8. Attractivité, rétention et développement des collaborateurs ;
9. Changement climatique et empreinte carbone.

En parallèle de cette analyse de matérialité, il est à noter qu'une identification des risques a été effectuée par FHI dans son rapport du Directoire. Parmi les risques et incertitudes auxquels la Société est confrontée figurent des aspects extra-financiers.

Notre stratégie RSE

Issue de nos échanges avec nos parties prenantes puis de la co-construction avec nos équipes, FHI a lancé en 2020-21 une stratégie RSE qui repose sur 3 axes d'engagement :

- Être un éditeur de jeux vidéo divertissants, sécurisants et respectueux pour nos joueurs ;
- Être un employeur attractif et responsable
- Être une entreprise au service de l'environnement et de la société

Nous détaillerons ces différents axes tout au long du rapport en précisant nos actions effectuées pour chacun d'eux ainsi que le plan d'actions déployé dès l'année 2021.

La gouvernance de la RSE chez FHI

Chaque niveau de l'entreprise est impliqué dans la stratégie RSE. La RSE est gérée par une personne dédiée en interne chez FHI, rattachée au Secrétaire Général pour assurer une vision transverse de la stratégie.

Dans la continuité de son implication dans la construction de la stratégie initiée début 2020, le Comité Exécutif joue un rôle important dans le déploiement et dans les prises de décision de la stratégie RSE du groupe.

Le Conseil de surveillance est également partie prenante et veille à la bonne application de la stratégie RSE au sein de l'entreprise.

Nos principaux indicateurs clés de performance (ICP)

En 2020-21, FHI a défini sa stratégie pour chacun de ses enjeux matériels afin de définir une feuille de route pour les prochaines années. Cet engagement à long terme est soutenu par la direction générale de l'entreprise et se mesure à l'aide des indicateurs ci-dessous.

- Enquête de satisfaction :
Qualité de vie au bureau / ambiance de travail / recommandations ;
- Index égalité professionnelle H/F ;
- Taux de turnover H/F ;
- Intensité carbone par chiffre d'affaires et collaborateurs.

Satisfaction qualité de vie au bureau (en %)	94
Satisfaction ambiance de travail (en %)	91
Recommandation de FHI (en %)	89
Index égalité professionnelle (sur 100)	84
Taux de turnover (en %)	11,5
Intensité Carbone par collaborateurs (en t eq CO2 /collaborateurs)	20,39
Intensité Carbone par chiffre d'affaires (en kg eq CO2 /k€)	19,42

Ci-dessous, des indicateurs, découlant d'actions débutées récemment ou non-débutées, que nous pourrions suivre à partir de la prochaine année fiscale :

- % de collaborateurs sensibilisés / formés à l'éthique des affaires ;
- % de collaborateurs et studios internes sensibilisés à la protection de l'environnement ;
- Nombre d'heures de formation moyen par collaborateur.

En plus de sa stratégie RSE, FHI effectue un reporting extra-financier qui permettra de donner plus d'informations sur sa performance extra-financière et ainsi donner encore plus de visibilité à ses parties prenantes sur le sujet. FHI suivra ainsi les notes des indices Gaïa rating et Vigéo Eiris afin de rester vigilants sur la progression de ses engagements.

Années	2017	2018	2019
Gaïa rating	25	29	32

Années	2017	2018	2019
V.E rating	13	14	13

AXE 1 : ÊTRE UN ÉDITEUR DE JEUX VIDÉO DIVERTISSANTS, SÉCURISANTS ET RESPECTUEUX POUR NOS JOUEURS

Le secteur des jeux vidéo est soumis à de nombreuses mutations comme la croissance de la dématérialisation des jeux, l'augmentation des communautés en ligne ou encore le développement de nouveaux modèles type pay-to-win.

Face à ces évolutions, FHI a pour objectif de garantir une expérience de jeu de qualité et respectueuse de ses joueurs tout en promouvant leur sécurité, leur bien-être et une accessibilité aux jeux.

La satisfaction de nos joueurs, leur santé et leur sécurité et la protection de leurs données personnelles sont des enjeux prioritaires pour l'entreprise et c'est la raison pour laquelle FHI s'engage à mettre notre énergie pour :

- Augmenter la qualité des jeux et garantir une expérience de jeu satisfaisante
- Assurer un cadre de jeu favorisant la santé et la sécurité des joueurs
- Garantir des modèles de jeux respectueux des joueurs
- Assurer l'accessibilité de ses jeux
- Développer la diversité sous toutes ses formes dans ses jeux

Des plans d'actions ont été formalisés en 2021 pour répondre à ces engagements de long terme. Avant la mise en place de ces plans d'actions, FHI avait déjà mis en place de nombreuses actions sur ces enjeux

1.1. Développer la qualité des jeux et assurer une expérience de jeu satisfaisante et respectueuse

1.1.1. Editer des jeux de qualité

Depuis de nombreuses années, la ligne éditoriale de FHI se démarque grâce à des concepts innovants, des gameplays alternatifs et des univers originaux qui ont su s'attirer les succès des critiques et des joueurs. Fort de 20 ans d'expérience, les équipes mettent toute leur passion et leur savoir-faire au service de la créativité, avec une attention particulière portée sur la qualité.

Les sorties de 2020 démontrent bien cet éclectisme qui caractérise FHI. *Shady Part of Me* explore la poésie et l'imaginaire dans un jeu de plates-formes, *Snowrunner* invite les joueurs à traverser des régions immenses au volant de multiples véhicules, et *Curse of the Dead God* plonge les joueurs au cœur de cités Mayas oubliées. Au même titre, les jeux *Othercide*, *Necromunda: Underhive Wars* et *Insurgency: Sandstorm* se démarquent des offres mainstream traditionnelles en offrant aux joueurs du monde entier des expériences uniques.

Metacritic, l'une des références en termes de notation gaming a d'ailleurs classé FHI 15^{ème}/48 dans son Game publisher Ranking sur les publications 2020⁽²⁾.

1.1.2. Editer des jeux respectueux des consommateurs

La communication avec nos joueurs est un point important tout au long de la vie d'un jeu. Nous prenons leurs avis dès le développement en effectuant des phases de tests avec un panel de joueurs. Notre présence sur les réseaux sociaux et notre site internet permettent également de répondre aux demandes des joueurs et de recueillir leurs retours d'expérience après la sortie des jeux.

C'est aussi dans le but d'une meilleure clarté auprès de nos joueurs que nous avons travaillé à une refonte du site sortie en 2021.

Reconnaissance de nos jeux

Shady Part of Me a ainsi reçu le Pégase du meilleur 1^{er} jeu vidéo et est finaliste de l'*Independent games festival* dans deux catégories : **Excellence in Visual Art** et **Excellence in Design**.

Aux **Dreamies Awards**⁽³⁾, deux jeux FHI étaient représentés : *Hardspace Shipbreaker* a été nommé dans la catégorie du meilleur **early access**, saluant ainsi le travail des équipes, et *Snowrunner* dans la catégorie **meilleur jeu de transports**.

Hardspace Shipbreaker a été nommé dans pas moins de 6 catégories aux **Canadian Game Awards**⁽⁴⁾ (Best Score / Soundtrack, Best Audio Design, Best PC Game, Fans Choice Award, Game of the Year, Best Game Design) pour 2 victoires dans les catégories Fans Choice Award & Best Game Design.

Nombre de prix & récompenses obtenus en 2020 :



Environnement de jeu respectueux des joueurs

Depuis toujours FHI porte une grande attention à maintenir un environnement de jeu fair-play pour ses joueurs. Nous sommes vigilants à ce que nos modèles économiques ne viennent pas gâcher le plaisir et la satisfaction, ni ne viennent déséquilibrer les expériences de jeux de nos joueurs. Nous estimons également important d'être transparents auprès de nos joueurs sur les engagements et les outils qui permettent de contrôler leur expérience.

⁽²⁾ <https://www.metacritic.com/feature/2021-game-publisher-rankings-summary-table>

⁽³⁾ <https://dreamhack.com/dreamies/>

⁽⁴⁾ <https://cgameawards.ca/announcing-the-winners-of-the-2021-canadian-game-awards/>

1.2. Assurer un cadre de jeu favorisant la santé et la sécurité des joueurs

1.2.1. Assurer la santé et la sécurité des joueurs en ligne

Limiter les comportements toxiques

Afin de garantir un cadre de jeu plaisant et sécurisant pour chacun des joueurs, la protection et la modération des joueurs sont essentielles dans les jeux. Pour lutter contre les comportements toxiques, de harcèlement ou discriminatoires, nous mettons en place dans nos jeux un système de protection des comportements, et ce, sur plusieurs axes :

- Protection du public jeune : nous limitons l'accès en ligne pour les mineurs afin qu'ils ne puissent pas accéder à des contenus en ligne si leur compte est soumis au contrôle parental. Cela peut passer par un accès bloqué au mode multijoueur, aux contenus générés par les autres utilisateurs, l'accès au chat vocal et/ou textuel, etc.
- Assurer des comportements sains entre joueurs : nous mettons en place des outils de prévention des comportements toxiques, comme le filtre parental

sur le chat textuel ou UGC (User Generated Content) qui permet d'éviter d'écrire et de partager des insultes. Les joueurs peuvent aussi bloquer un joueur pour ne pas l'entendre en chat vocal.

- Modération des activités en jeu : un système de rapport permet aux joueurs de rapporter le(s) comportement(s) toxiques de certains joueurs en fonction de certains critères. Les community managers en relations avec les développeurs peuvent prendre des mesures appropriées allant de l'avertissement jusqu'au bannissement temporaire ou définitif du compte.

Plus généralement, nous nous appliquons à ce que les échanges sur nos canaux officiels de communication (Twitter, LinkedIn, Facebook, etc) se fassent de manière respectueuse.

Protéger et sensibiliser tous les publics de joueurs

Afin de protéger les publics les plus sensibles, des organismes nationaux et internationaux évaluent les jeux afin de préconiser de manière la plus simple possible un âge minimal d'utilisation du jeu. Cette information est affichée dans tous les éléments de communication du jeu (trailer notamment), sur les boîtes de jeux vendues en magasin ou dans les boutiques digitales. Cela permet aux parents ou aux consommateurs de comprendre rapidement la teneur du titre et de l'informer avant achat en toute transparence.

Voici quelques-uns des principaux organismes :

- ESRB (Entertainment Software Rating Board) pour la distribution en Amérique du Nord
- PEGI (Pan European Game Information) en Europe
- ACB (Australian Classification Board) en Australie
- OFLC (Office of Film and Literature Classification) en Nouvelle-Zélande

- USK (Unterhaltungssoftware Selbstkontrolle ; en français : «autocontrôle des logiciels de divertissement») pour l'Allemagne
- CERO (Computer Entertainment Rating Organization) pour le Japon
- GRAC (Game Rating Administration Committee) pour la Corée.

En plus de ces classifications par âge, nous affichons les infographies explicitant le type de jeu et de contenus que nos joueurs peuvent rencontrer et ainsi informer les parents⁽⁵⁾.

Plus généralement, à travers son implication auprès du Syndicat des Editeurs de Logiciels de Loisirs (SELL), FHI soutient les actions pour la sensibilisation et les bonnes pratiques dans le jeu vidéo. FHI a notamment communiqué la dernière campagne de sensibilisation #Avousdejouer du SELL, qui a eu pour but de faire de la pédagogie sur les systèmes de contrôles parentaux.

1.2.2. Protéger les données personnelles de nos joueurs

FHI accorde une grande importance à la confidentialité des informations et la protection des données de ses joueurs. La mise en place du Règlement Général sur la Protection des Données (RGPD) a été l'occasion de renforcer nos engagements et nos processus. Il est crucial pour FHI que nos joueurs aient une parfaite information du traitement et de l'utilisation de leurs données. FHI dédie toute une partie de son site afin d'offrir une transparence et un détail sur chaque donnée collectée et à quelle fin⁽⁶⁾. Chacun de nos joueurs peut demander la suppression de ses données de nos bases de données grâce à une adresse email dédiée.

En termes de gouvernance, ce sujet est suivi et supervisé par notre Déléguée à la Protection des Données (DPO). Ce sujet est porté par tous les membres du COMEX et

les managers de nos services Ressources Humaines, Marketing et Production qui ont été formés avec l'assistance d'un prestataire externe.

Lors de cette réunion, une partie des collaborateurs a pu être sensibilisée aux notions du RGPD, appréhender le cadre légal applicable du RGPD et avoir du détail sur la régularisation des Bases de Données (Mise en place d'un registre de traitement, mise en place d'une Charte IT, etc).

Un suivi de sensibilisation annuel interne, auprès de chaque manager, est prévu afin de mettre à jour notre registre des traitements.

Enfin, nous avons également mis en place un processus de gestion de crise en cas de fuite de données, afin que nos joueurs soient avertis dans les plus brefs délais.

⁽⁵⁾ <https://pegi.info/what-do-the-labels-mean>

⁽⁶⁾ <https://www.focus-home.com/fr-fr/privacy-policy>

1.3. S'engager pour l'accessibilité et développer la représentation de la diversité dans nos jeux

FHI souhaite également transmettre une vision égalitaire de notre société à travers les univers et les personnages de ses jeux. FHI souhaite ainsi lutter contre les clichés et véhiculer des images positives en faveur des communautés ou des minorités.

Dans nos jeux sortis ces dernières années, FHI était déjà soucieux de donner une place à des personnages divers (par exemple à des personnages féminins sortant des stéréotypes dans les jeux **Shady Part of Me** ou **Othercide** en 2020, ou le succès de 2019 **A Plague Tale : Innocence**). Mais FHI est conscient que le chemin à parcourir est encore long pour lutter contre les clichés et ainsi mieux représenter les joueurs dans toutes leurs diversités. C'est dans cette optique que nos équipes travaillent, avec l'aide d'une expertise extérieure, à améliorer les représentations des diversités de genre ou d'origine dans nos futurs jeux.

Nos équipes travaillent depuis plusieurs années à favoriser l'accessibilité de nos jeux aux personnes souffrant d'un handicap. Notre objectif est de rendre nos jeux les plus accessibles possibles et qu'il y ait un minimum de freins pour que chacun profite au mieux de nos expériences de jeux. Nos équipes ont créé un outil référentiel dans la phase de développement de nos futurs jeux, permettant de catégoriser les critères d'accessibilité que nous pourrions intégrer dans nos jeux. A l'avenir, nous ambitionnons de nous améliorer sur ces points, en lien avec nos studios partenaires.

Sur tous ces sujets d'accessibilité et de diversité, nous mesurons notre marge de progression. Cependant, nous nous réjouissons de travailler avec des studios et partenaires ouverts sur le sujet avec qui nous allons pouvoir être de plus en plus exemplaire et qui nous permettront d'aller encore plus loin dans nos jeux à venir.

Dans **Othercide**, dont la direction artistique en noir et blanc ne contient qu'une seule couleur (rouge), un **mode optionnel pour les personnes souffrant de daltonisme a été mis en place**, permettant de remplacer le rouge par la couleur jaune.

Selon les jeux, nous mettons en place la possibilité de régler la taille des sous-titres pour les personnes malvoyantes ou de réassigner les touches (manette ou clavier) pour pouvoir être adapté à certains types de handicap.

AXE 2 : ÊTRE UN EMPLOYEUR ATTRACTIF ET RESPONSABLE

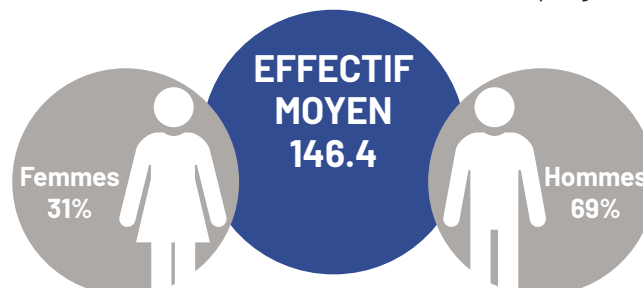
Conscient de l'évolution rapide et de l'attractivité de son secteur, FHI souhaite attirer et fidéliser ses collaborateurs tout en garantissant un environnement de travail flexible, équilibré et sécurisant. Cela implique également de mener des actions contre les discriminations et de garantir la diversité et l'inclusion en interne. Les conditions de travail et de bien-être au travail ; l'attractivité, rétention et développement des collaborateurs et la diversité et lutte

contre la discrimination sont des enjeux prioritaires pour l'entreprise et c'est la raison pour laquelle FHI s'engage à :

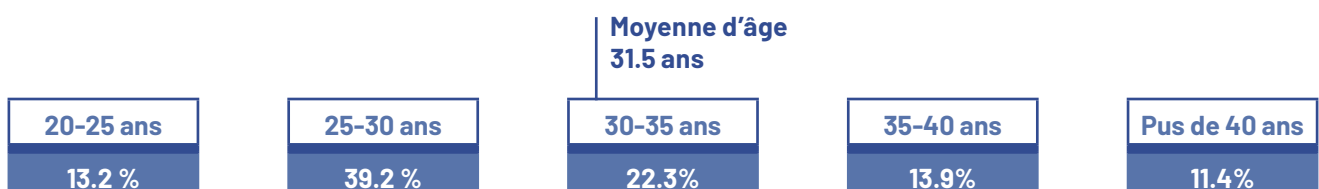
- Permettre à ses collaborateurs de se former régulièrement et de développer leurs compétences ;
- Garantir des conditions de travail respectueuses de l'équilibre vie privée/ vie professionnelle ;
- Promouvoir la diversité des profils, l'inclusivité et l'égalité des chances

2.1. Un employeur attractif et en pleine croissance⁽⁷⁾

FHI connaît une croissance en termes d'employés depuis plusieurs années. L'effectif à fin mars 2021 était de 146.4 collaborateurs, à fin mars 2020, nous étions 125 salariés. Nos effectifs ont progressé de 22% sur un an.



Le secteur du jeu vidéo est un secteur encore relativement jeune, et cela explique la moyenne d'âge de nos équipes. Celle-ci est de 31.5 ans, avec 75% de nos effectifs de moins de 35 ans.



⁽⁷⁾ La période de reporting pour les données sociales se calent sur l'exercice fiscal 2020-2021, d'avril à mars

FHI a entamé une période charnière dans son développement, impactant ainsi le recrutement avec pas moins de 50 nouveaux arrivés, dont 38% de femmes. Avec 17 départs pour un effectif moyen de 146.4 salariés, le taux de turn-over est à hauteur de 11.5% sur la période.

	Hommes	Femmes
Nombre d'embauches	31	19
Nombre de départs	13	4

2.2. Permettre à nos collaborateurs de se développer et de se former régulièrement

2.2.1. Développer les compétences de nos collaborateurs, une condition pour notre réussite

Il est important que chaque salarié puisse se développer et s'épanouir chez FHI. C'est pour cette raison que nous avons mis en place une politique de formation que nous comptons accentuer au fil des années. Cela grâce à un plan de formation proposé au cours de l'année : Focus University. Sur cette année, 28 collaborateurs ont pu bénéficier d'une formation (soit 27% des collaborateurs éligibles), pour un total de 57 heures de formations. Cela correspond à 2h de formation en moyenne par salarié formé.

2.2.2. Suivre l'évolution de nos collaborateurs et les fidéliser

FHI accorde une grande importance à ce que ses collaborateurs aient tous les outils permettant d'être les plus équipées et les plus autonomes dans leurs missions. C'est pour cette raison que chaque manager réalise un entretien avec chaque membre de son équipe, afin de recueillir sa satisfaction et ses difficultés dans ses missions, ses priorités et la vision de l'avenir dans son poste ainsi qu'il s'assure que l'équilibre entre la vie privée et la vie personnelle du salarié corresponde aux attentes du salarié.

Sur l'année en cours, l'entretien d'évaluation annuel a connu une amélioration afin d'être automatisé à travers notre outil RH, facilitant ainsi son suivi. A date, 87% de

nos collaborateurs ont pu bénéficier d'un entretien annuel.

En termes de rémunération, FHI a souhaité accélérer les possibilités d'engager ses salariés sur le long terme. FHI a permis à ses managers d'accéder à un programme d'acquisition d'actions. FHI prévoit également la généralisation d'achats d'actions à tous ses autres collaborateurs afin d'accentuer la fidélisation de ses équipes en leur permettant de devenir actionnaire du Groupe. Une politique de participation liée aux résultats de l'entreprise est également en place depuis quelques années.



2.3. Garantir des conditions de travail respectueuses de l'équilibre vie privée/ vie professionnelle

2.3.1. Améliorer la qualité de vie au travail et promouvoir une flexibilité des conditions de travail

FHI, en tant qu'employeur, porte une grande attention à ce que chaque salarié se sente à l'aise dans l'entreprise. C'est pour cette raison qu'une flexibilité sur les heures d'arrivées et de fin de journée a été mise en place et inscrite dans le règlement intérieur afin que chaque salarié puisse adapter son temps de travail avec ses propres contraintes (transports, horaires, famille).

Comme pour chaque entreprise, la crise sanitaire du Covid a nécessité de revoir l'organisation du travail. Si nos équipes ont brillamment su s'adapter durant cette crise, il est également apparu pour nos salariés, qu'une solution de télétravail 5j/5 n'était pas une solution optimale pour tous. En effet, l'importance du lien social entre les salariés et les équipes qui caractérise FHI est apparu comme essentiel. La souplesse et la flexibilité de FHI a permis de maintenir un équilibre entre télétravail et présence au bureau, tout en garantissant la sécurité des équipes.

En lien avec le CSE, différentes animations sont

proposées au long de l'année (location de créneau de terrain de sports, participation à des rencontres e-sport interentreprise). Ces actions essentielles permettent aux équipes de se retrouver et/ou de se connaître et ainsi améliorer la qualité de vie. Le CSE propose régulièrement des paniers de fruits, glaces d'été, fontaine de chocolat. FHI organise également annuellement la soirée de Noël de Focus, le point d'orgue de l'année pour nos collaborateurs, donnant lieu à une tombola très appréciée par nos collaborateurs.

Notre première enquête interne auprès des salariés⁽⁸⁾ a pu mettre en exergue plusieurs points positifs sur la qualité du cadre de travail chez FHI. Les salariés ont été interrogés anonymement fin 2020 par un cabinet extérieur afin d'évaluer le niveau de satisfaction sur différents points concernant le fonctionnement de FHI : la communication, la stratégie et la vision de l'entreprise, les compétences et le parcours professionnel et enfin la satisfaction générale et l'engagement salarial.

⁽⁸⁾ 85% de nos salariés ont répondu à cette enquête interne anonyme.
⁽⁹⁾ Note supérieure à 6/10.

Il en est ressorti que 94% des équipes estiment satisfaisantes ou très satisfaisantes la qualité de vie au travail chez FHI⁽⁹⁾.

91% des équipes estiment qu'il existe une bonne ambiance de travail chez FHI et 98% estiment cela au sein de leur équipe.

Enfin 89% des salariés seraient prêts à recommander FHI pour y travailler.

Ces chiffres reflètent bien le cadre de travail que nous essayons de créer pour nos équipes. Evidemment tous les résultats n'étaient pas aussi positifs, mais ils ont permis de donner une première base de travail afin de maintenir les points positifs et mettre en évidence les points d'amélioration, notamment le renforcement de la communication interne et les actions de formation.

2.3.2. Préserver la santé et la sécurité de nos collaborateurs

Garantir un cadre de travail serein, c'est également lutter contre toutes les formes de comportements délétères au travail (harcèlement, burn-out,...). En matière de lutte contre le harcèlement sexuel et les agissements sexistes, un référent a été mis en place au sein du CSE afin de permettre de remonter de manière anonyme tout comportement ou remarque déplacées.

Absentéisme, maladies et accidents du travail	
Taux d'absentéisme pour maladie et accidents du travail	2%
Nombre d'accidents du travail	0
Nombre de maladies professionnelles	0
Taux de fréquence des accidents du travail avec arrêt	0%
Taux de gravité des accidents du travail avec arrêt	0%

A la fin mars 2021, nous pouvions constater qu'aucun accident de travail n'était survenu. Le taux d'absentéisme pour maladie ou accident du travail plafonnait à 2%. Cela est aidé en partie par le recours massif au télétravail sur cette année, et les mesures prises pour protéger nos salariés dans les locaux face à la COVID-19.

Gestion de la situation liée au Covid-19

FHI a suivi les recommandations et obligations gouvernementales en termes de télétravail, et par la suite, pour les personnes ne pouvant rester en télétravail ou souhaitant revenir au bureau, des mesures ont été prises afin de rendre la plus sereine possible la vie au bureau. La désinfection quotidienne par notre équipe de nettoyage, la distribution de masques, la mise à disposition à chaque accès de gel hydroalcooliques et la mise en place de jauge ont permis à nos équipes de pouvoir travailler dans les meilleures conditions possibles

2.3.3. Le dialogue social au sein de FHI

La bonne collaboration entre les équipes, l'échange entre collaborateurs et les directeurs est un élément clé pour une relation soudée dans le travail. C'est dans cette optique que notre première enquête interne⁽¹⁰⁾ a été initiée. Les résultats ont mis en exergue le besoin d'une meilleure communication entre les équipes. Cela a donné lieu à la création d'un poste dédié à la communication interne. Dans le cadre de cette structuration de notre communication interne, un espace d'échanges a été mis en place, via une conférence en ligne avec le Président du Directoire et le Directeur Général Délégué. Ces derniers présentent les derniers projets et actualités de l'entreprise à toutes les équipes et ils répondent aux questions des salariés.

L'ensemble de nos collaborateurs sont représentés par le Comité Social et Economique (CSE). Le CSE de Focus et la direction se réunissent tous les 2 mois afin de permettre un dialogue régulier sur les évolutions de l'entreprise, les attentes des collaborateurs et le fonctionnement global de l'entreprise. En 2015 et 2017, les représentants du personnel et la direction ont signé deux accords collectifs, un premier sur la participation et un second lié à l'organisation du travail.

Le CSE a mis en place un canal dédié sur le réseau d'entreprise permettant un dialogue simple avec les équipes et un partage d'information clair et transparent.

2.4. S'engager pour une diversité des profils, une inclusivité et une égalité des chances

2.4.1. Promouvoir l'égalité professionnelle entre les femmes et les hommes

L'enjeu de la féminisation dans le jeu vidéo est un des axes sur lequel FHI travaille depuis plusieurs années. FHI est constitué de 31% de femmes. C'est un chiffre encourageant que nous souhaiterions améliorer, notamment sur les postes liés à la production. Concernant les postes de managers, nous comptons sur cette période 27% de femmes managers⁽¹⁰⁾.

⁽¹⁰⁾ Les postes de managements concernent les collaborateurs qui managent au moins un-e collaborateur-trice.

L'index de l'égalité professionnelle femmes/hommes, dont la publication est obligatoire pour FHI, est de 84/100. Dans notre cas, il s'appuie sur quatre grands critères : l'écart de rémunération entre les femmes et les hommes, l'écart de répartition des augmentations individuelles, le nombre de salariées augmentées à leur retour de congé de maternité et la parité parmi les 10 plus hautes rémunération⁽¹²⁾.

2.4.2. Promouvoir la diversité sous toutes ses autres formes

FHI est une entreprise où il fait bon vivre et où chaque différence est vue comme une force qui renforce la personnalité de nos équipes. Nous mettons tout en place pour que chacun se sente à l'aise dans le cadre du travail, quelque soit son âge, sa culture ou ses orientations.

Il existe cependant un point sur lequel FHI manque d'exemplarité, il s'agit de l'accueil de salarié en situation de handicap. A partir de la prochaine année fiscale, nous souhaitons investiguer ce sujet et l'améliorer afin que notre discours puisse être à la hauteur de nos ambitions. Aujourd'hui, notre action envers les personnes en situation de handicap consiste à travailler avec des sous-traitants de type Etablissement et Service d'Aide par le Travail (ESAT) ou Entreprise Adaptée (EA)⁽¹³⁾.

AXE 3 : ÊTRE UN ÉDITEUR AU SERVICE DE L'ENVIRONNEMENT ET DE LA SOCIÉTÉ

Au cœur d'un écosystème de joueurs et de studios de développement et par la nature de son activité, FHI souhaite développer son rôle de partenaire responsable tout en étant vigilant aux pratiques sur sa chaîne de valeur. Aussi, le poids du secteur du numérique sur l'environnement renforce notre volonté de limiter notre impact. Cela passe par la gestion de nos déchets, de notre consommation d'énergie tout en sensibilisant nos collaborateurs et nos studios. L'entreprise s'engage également dans des initiatives sociales et solidaires en faveur de ses communautés locales. Ainsi, FHI s'engage à :

- Développer une vigilance sur sa chaîne de valeur ;
- Permettre aux collaborateurs de dénoncer des pratiques contraires à l'éthique des affaires et de se former sur le sujet ;
- Garantir la rémunération des créateurs ;
- Garantir et informer sur la protection des données personnelles ;
- Sensibiliser les collaborateurs et les studios sur le changement climatique ;
- Lutter contre le changement climatique et contribuer à la neutralité carbone ;
- Soutenir des initiatives en faveur de la diversité, de l'inclusion et des communautés locales.

3.1. Développer une vigilance et des relations durables sur notre chaîne de valeur

En tant qu'éditeur, le fonctionnement de FHI se base sur des partenariats contractuels avec de multiples studios afin de soutenir le développement des jeux. Ces partenariats sont basés sur la confiance et Focus s'emploie à traiter ses partenaires de manière juste et respectueuse. FHI, en droite lignée avec les normes de l'Organisation Internationale de Travail (OIT) et des 10 principes du Global Compact des Nations Unies, respecte les différents principes liés aux Droits de l'Homme, condamne le travail des enfants, le travail forcé et respecte la liberté d'association et le droit à la négociation collective.

Nous sommes vigilants à ce que nos partenaires, notamment les studios, respectent également ces principes. Pour cela, nous incluons dans nos contrats une clause de Responsabilité Sociale des Entreprises (RSE) qui garantit que nos studios partenaires ainsi que leur chaîne de valeur soient en conformité avec l'ensemble des règles en vigueur en Europe et aux États Unis en matière de travail des enfants, droits de l'homme, respect des horaires de travail, normes de santé et de

sécurité sur le lieu de travail, mesures disciplinaires, revenu minimum, protection de l'environnement, recyclage des déchets.

FHI n'est pas doté d'une politique achats responsables à proprement parlé, cependant nous mettons en place plusieurs actions. Sur nos achats de services généraux, nous intégrons des critères environnementaux et sociaux lorsque cela est possible. Cela signifie que nous examinons, lors de la consultation de nouveaux prestataires, les propositions d'acteurs issus de l'économie Sociale et Solidaire (ESS). Nous avons ainsi contractualisé avec deux ESAT pour l'entretien des plantes dans les bureaux et pour la collecte d'une partie de nos déchets. Nous travaillons plus ponctuellement sur la collecte d'encombrants et de déchets d'équipements électriques et électroniques (DEEE) avec un ESAT et une entreprise d'insertion (EI).

Au total sur cette année fiscale, nous avons effectué 25 880€ d'achats auprès de ses acteurs de l'ESS, réparti sur trois ESAT et une EI.

⁽¹²⁾ L'écart de répartition des promotions est uniquement comptabilisé dans les entreprises de plus de 250 salariés.

⁽¹³⁾ Voir 4.1. Développer une vigilance et des relations durables sur notre chaîne de valeur.

3.2. Promouvoir l'éthique des affaires et la sécurité de l'information dans nos activités

Respecter les réglementations nationales

FHI respecte les lois nationales et européennes, notamment celles liées au RGPD, les règles imposées par la CNIL et globalement tout ce qui concerne la confidentialité des informations des joueurs et collaborateurs et la protection de leurs données personnelles.

Etant amené à distribuer des jeux dans le monde entier, nous nous appliquons à respecter les réglementations locales applicables en matière de commercialisation et d'affichage de l'âge requis (Age rating), en fonction du contenu des jeux (temps de jeu limité pour les mineurs dans certains pays du monde).

Respecter les règles de notre code d'éthique

Pour l'année fiscale à venir, nous prévoyons la mise en place d'un code éthique. Celui-ci aura pour but d'engager des actions de prévention de la corruption et de lutte à tous les niveaux de la chaîne d'approvisionnement et d'écoulement de nos produits contre les mauvaises pratiques des affaires (blanchiment d'argent, évasion fiscale, fraude). Nous précisons cela dans le prochain rapport.

Permettre à nos collaborateurs d'être formés et d'alerter

Depuis la fin du précédent exercice fiscal, nous travaillons à la mise en place d'une ligne d'alerte, visant à protéger et permettre le lancement d'alertes sur toute éventuelle pratique illicite qui sévirait au sein de l'entreprise.

Une plateforme digitale d'hébergement et de traitement anonyme des alertes via un portail et des échanges en ligne sera bientôt disponible laquelle enverra des notifications sécurisées et confidentielles à un référent qui aura la capacité de traiter cette remontée. Ce système sera pleinement opérationnel courant de l'année 2021.

En parallèle de la mise en place de ce code d'éthique et du système d'alertes, nous souhaitons former nos collaborateurs afin qu'ils saisissent pleinement ces enjeux et qu'ils puissent utiliser ces outils à bon escient. Ces formations devraient porter sur l'éthique des affaires et la protection des données personnelles.

3.3. Lutter contre le changement climatique et contribuer à la neutralité carbone

Le secteur du numérique est responsable de 4% des émissions de gaz à effet de serre dans le monde⁽¹⁴⁾ et joue donc un rôle important dans la lutte contre le changement climatique. FHI s'engage à limiter son impact sur l'environnement au niveau de ses déchets et de sa consommation d'énergie tout en sensibilisant ses collaborateurs en interne. Le changement climatique et l'empreinte carbone sont des enjeux prioritaires pour l'entreprise.

3.3.1. L'empreinte carbone de FHI

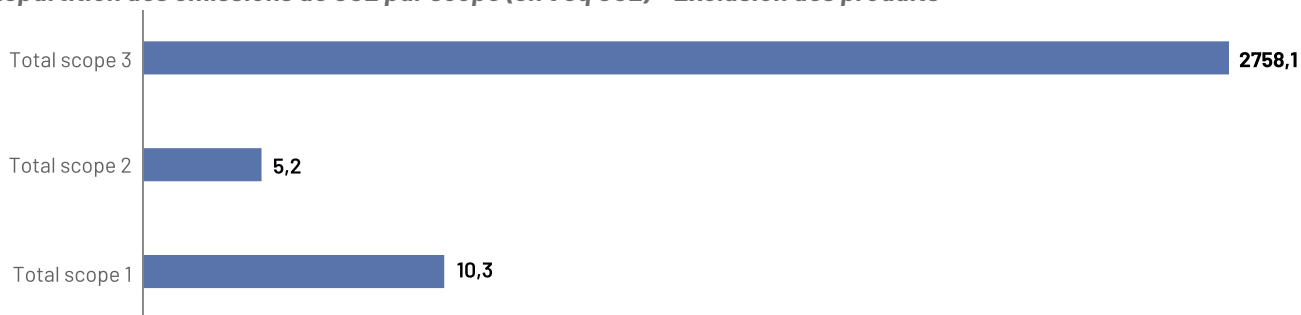
Cette année a marqué la première évaluation de l'empreinte carbone de Focus, grâce à la méthodologie Bilan Carbone[®]. Cette étude des émissions de gaz à effets de serre (GES) liés aux activités de FHI sur l'exercice 2019, a permis d'identifier les principaux postes d'émissions et ainsi établir un plan d'actions afin de réduire ou compenser ses émissions. Ainsi le périmètre de notre Bilan Carbone[®] couvre :

Scope 1 : émissions directes générées par les ressources de la structure utilisant les énergies fossiles.

Scope 2 : émissions indirectes liées à l'achat ou à la production d'électricité, de chaleur et de vapeur.

Scope 3, hors produits⁽¹⁵⁾ : bilan plus complet qui intègre l'ensemble des autres émissions indirectes, y compris en amont et en aval de l'activité proprement dite (transport des jeux vidéo à travers le monde, déplacements professionnels et domicile-travail, achats de biens et de services, traitement des déchets, etc).

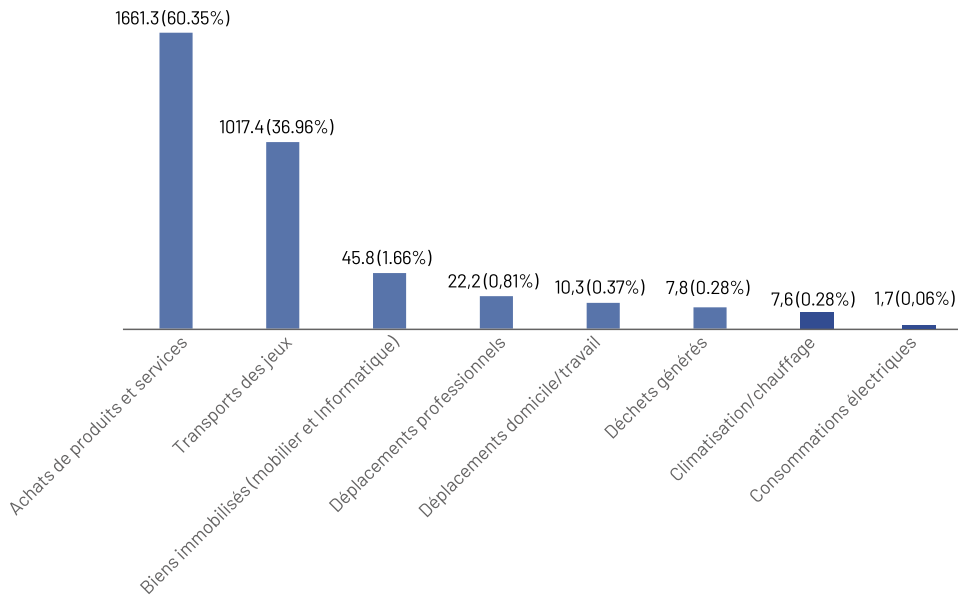
Répartition des émissions de CO2 par scope (en t eq CO2) – Exclusion des produits



La valeur totale de nos émissions sera évidemment importante à suivre à l'avenir. La croissance de notre entreprise engendrera probablement une augmentation de nos émissions. Cela nécessite donc de suivre d'autres indicateurs (comme l'intensité carbone par salarié et l'intensité par millier d'euros de chiffre d'affaires) qui permettront d'évaluer l'amélioration et l'impact de nos efforts sur le sujet.

⁽¹⁴⁾ Source : Empreinte environnementale du numérique mondial, Green IT, septembre 2019. ⁽¹⁵⁾ Nous avons fait l'exercice de calculer la totalité de nos émissions, mais avons exclus les données relatives à la fabrication des jeux et à leur utilisation chez nos joueurs. Nous le détaillons ici : 5.2 Périmètre de reporting.

Répartition des émissions de CO2 par poste(en tonnes eq CO2) – Exclusion de la partie produits



Ainsi, nos émissions pour l'année 2019 s'élevait à 2 774 tonnes équivalent CO2. Cela représente une intensité carbone de 20,39 t eq CO2 par collaborateur et une intensité carbone de 19.42kg eq CO2 par millier € de chiffre d'affaires.

Achats

Les achats de Focus représente la majeure partie des émissions de Focus, à hauteur de 60% pour 1661.3 t eq CO2. Rentrent dans cette catégorie, tous les frais liés au marketing de nos jeux, ainsi que ceux liés à nos fournisseurs et notre sous-traitance.

Transports de nos jeux

Cette partie concerne les transports de nos jeux des usines de fabrication vers nos lieux de stockage, puis des lieux de stockage vers les magasins de distributions. Nos jeux se distribuant à travers le monde, il s'agit de notre second poste d'émissions le plus émetteur puisqu'il représente 36.96% de nos émissions. Depuis plusieurs années, si les conditions le permettent nos équipes réfléchissent aux solutions les plus optimisées en termes de transports, en cherchant notamment de nouveaux points de stockage plus proche de nos centres de distribution. D'une manière générale, la digitalisation des ventes de nos jeux au détriment des jeux en boitiers réduisent chaque année nos émissions liées au transport.

Consommation énergétique et bâtiments

Lesiège de FHI est établi sur deux bâtiments multilocataires. L'un des deux est un bâtiment qui a été restauré en suivant les normes de haute qualité environnementale (HQE). Cela implique donc une consommation plus réduite en termes énergétiques.

En 2019, période de collecte de données pour notre Bilan Carbone®, 79% de notre électricité était d'origine renouvelable. Désormais en 2020, l'entièreté de l'électricité consommée est issue d'origine renouvelable, pour laquelle sont associés des certificats de garantie d'origine. L'un de nos fournisseurs en électricité est par ailleurs un acteur de l'économie sociale et solidaire (Planète Oui).

Données énergétiques ⁽¹⁶⁾	2018	2019	2020
Consommation d'électricité (kWh)	158 403	147 268	184 044 ⁽¹⁷⁾
Consommation d'électricité par collaborateur (kWh/collaborateur)	1 265	1 156	1 248
Part de l'électricité renouvelable consommée	-	79%	100%
Consommation de chaleur (kWh)	47 968	46 423	25 985
Consommation d'eau (m3)	689	618	411

La réduction de nos consommations met en avant l'effort collectif initié par notre bailleur Icade dans lequel nous nous inscrivons. Les lumières de nos locaux, les robinets d'eau ainsi que les climatisations sont gérés par détection de présence, limitant ainsi toute pertes énergétiques inutiles.

Déplacements professionnels : indicateurs, politique et actions

FHI travaille avec des studios partenaires à travers le monde, les déplacements sont obligatoires. À la suite de la pandémie, FHI s'est doté de système de visioconférence pour permettre de faciliter la communication malgré l'impossibilité de rencontrer nos partenaires éloignés.

Il n'existe pas de règles formalisées (politique de voyage) concernant le type de transports utilisé pour les déplacements professionnels. Cependant, pour les trajets chez nos partenaires français, anglais ou allemands, le train est toujours privilégié ⁽¹⁸⁾.

En km	2019
Distance parcourue en avion dans le cadre des déplacements professionnels	72 730
Distance parcourue en train dans le cadre des déplacements professionnels	40 300

⁽¹⁶⁾ Les données concernant l'énergie (Eau, électricité et déchets) manquent de précision. Les données fournies par notre bailleur concernent l'ensemble des bâtiments multilocataires où nous nous trouvons. Les données sont donc proratisées à la surface que nous occupons. ⁽¹⁷⁾ Nous notons une augmentation de la consommation électrique qui s'explique par le chevauchement de plusieurs semaines entre ancien et nouveau locaux lors de la prise de nouvelles surfaces courant 2020. ⁽¹⁸⁾ Hors cas de grève, départ retardé, cas spécifiques, etc...

Déplacements domicile – travail

En 2019, la majeure partie de nos salariés utilisaient les transports en commun (90%) et seuls 6% utilisaient une voiture ou une moto pour se rendre en transport au travail. Le reste des salariés se rendent au bureau à pied ou à vélo. Notre problématique n'est donc pas stratégique sur ce sujet, mais reste importante car elle relève d'une problématique quotidienne de nos équipes. Ce sujet de la promotion des mobilités douces croise également les questions de sécurité (accidents domicile-travail) et de santé (bienfait du vélo et de la marche). C'est pour ces raisons que nous nous sommes associés aux réflexions de notre bailleur Icade dans le cadre du plan de mobilité. Icade a par exemple demandé la mise en place d'un parking pour vélo électrique et est en phase d'étude pour la mise

en place d'un vestiaire/douche pour les collaborateurs souhaitant utiliser ces modes de transports.

Actions pour le futur

Un plan d'action est en cours d'établissement pour améliorer notre empreinte carbone. Parmi les actions envisagées pour réduire notre empreinte carbone, nous souhaitons poursuivre nos réflexions sur les lieux de stockage de nos jeux, sur l'organisation de réunions à distances et sur nos efforts concernant le recyclage. D'une manière générale, nous souhaitons une meilleure sensibilisation de nos collaborateurs (sur l'extinction de leurs équipements par exemple). Enfin, nous envisageons l'adhésion à un programme de compensation carbone pour les émissions que nous ne pourrions éviter.

3.3.2. La gestion des déchets chez FHI

Le sujet de la gestion des déchets est un sujet important pour l'entreprise. FHI a un système de tri en place dans ses bureaux, en collaboration avec notre bailleur Icade, qui se charge de la collecte via son prestataire.

Déchets de bureau

Afin de rendre plus efficient le tri pas nos équipes, FHI a remplacé les corbeilles individuelles en les remplaçant par des bornes de tri par apport volontaire. Ces bornes ont été positionnées à des endroits spécifiques ayant pour but de faciliter la mise en tri. Cinq types de déchets sont pour le moment collectés dans les locaux : le papier, le verre et les DIB sont gérés par la suite par Véolia, prestataire choisi par notre bailleur. La collecte des canettes/ bouteilles ainsi que les piles sont gérées directement par notre prestataire Le Petit Plus.

Pour l'exercice fiscal 2021-22, nous souhaiterions aller encore plus loin en mettant en place le tri du marc de café.

Mobilier et déchets d'équipements électriques et électroniques (DEEE)

Concernant le mobilier et les équipements informatiques obsolètes, ils sont d'abord réaffectés, si possible, à une

nouvelle utilisation. Ensuite, ce qui ne peut être réutilisé en interne :

- Concernant le mobilier, nous le proposons d'abord aux associations du quartier. Ensuite nous le faisons collecter par des entreprises spécialisées dans la collecte, le recyclage et l'upcycling. En 2020-21, nous avons travaillé avec l'entreprise Tricycle environnement, entreprise d'insertion et acteur de l'économie sociale et solidaire.
- Concernant les DEEE, pour ce qui ne peut pas être réutilisé et pour les équipements informatiques en fin de vie, ils sont enlevés par un prestataire spécialisé dans la collecte et le reconditionnement de matériel. Tout ce qui contient des données est détruit pour des raisons de sécurité. Avant d'être enlevés, les équipements électriques (machine à café, micro-ondes) encore fonctionnels sont proposés aux associations ou hôpitaux proches. En 2020-21, nous avons travaillé avec l'entreprise Ecodair, entreprise d'insertion et acteur de l'économie sociale et solidaire.

3.3.3. Nos actions de sensibilisation envers les collaborateurs

Depuis plusieurs années, le sujet de l'écoresponsabilité est une préoccupation au sein de FHI. Elle a été concrétisée par la création d'un collectif de salariés : Focus Green. Le but de ce collectif a été de réfléchir au lancement d'initiatives, au partage de bonnes pratiques au sein des locaux et à la sensibilisation auprès des équipes. Focus Green est à l'initiative d'actions d'affichage pour le tri dans les bureaux, de la suppression des bouteilles et gobelets plastiques jetables dans les bureaux, et de sensibilisation à travers la newsletter. Par le biais de la newsletter interne, Focus Green diffuse des messages de sensibilisations et de bonnes pratiques au reste des collaborateurs.

Pour l'année fiscale 2021/22, en complément du travail effectué par Focus Green, une sensibilisation à la protection de l'environnement devrait voir le jour auprès des salariés.

3.4. Soutenir des initiatives en faveur de la diversité, de l'inclusion et des communautés locales

L'entreprise s'engage également dans des initiatives sociales et sociétales en faveur des communautés et associations locales, principalement sous forme de dons. Chaque hiver, à la période de Noël, l'opération des « défis du cœur » permet de récolter des fonds et des dons de denrées auprès des salariés, que FHI double en don monétaire.

Pour la seconde année consécutive, FHI a soutenu la bourse Jeu Vidéo, un projet créé par Loisirs Numériques,

qui permet d'aider financièrement et matériellement des étudiants et leur donner accès aux meilleures écoles de jeu vidéo. Les étudiants sélectionnés pourront aussi bénéficier de l'aide de professionnels du jeu vidéo pour les accompagner dans leur cursus.

Dans la continuité de ses engagements en faveur de la mixité femme/homme au sein du jeu vidéo, FHI a pris la décision d'adhérer à l'association Women in Games pour l'exercice fiscal 2021-22. Cela aura pour but d'accentuer ses engagements et pouvoir mettre en place des actions spécifiques sur le sujet de la place de la femme dans le jeu vidéo.

NOTE MÉTHODOLOGIQUE/ A PROPOS DE CE RAPPORT

Pour la mise en place de notre stratégie RSE jusqu'à la publication de ce rapport, nous avons été accompagnés par un cabinet spécialisé dans les sujets de RSE : Tennaxia. Leur accompagnement a débuté en 2020 et s'est terminé jusque-là mi-année 2021. Ils nous ont également accompagnés sur notre Bilan Carbone®. Nous profitons de ces précisions pour leur adresser nos meilleurs remerciements dans l'accomplissement de cette action stratégique si structurante pour les années à venir de Focus Home Interactive.

4.1. Description du reporting extra-financier de FHI

Les indicateurs inclus dans notre protocole de reporting et étant publiés dans ce présent rapport émanent de plusieurs ateliers de travail dont ont fait partie plusieurs managers des différents départements de FHI (Production, Marketing, Ressources Humaines, Juridique, Informatique). Ces indicateurs ont été ensuite classifiés en deux catégories : indicateurs clés de performance pour les plus importants et indicateurs de suivis pour les moins stratégiques.

4.1.1. Périmètre de reporting

Le périmètre du reporting concerne l'entité FHI. Focus Home Interactive est basé sur un site en France. Deck 13 qui a rejoint le groupe au cours de l'année 2020 ne fait pas partie de la consolidation des données.

4.1.2. Période de reporting

La quasi-totalité des données émanant de notre reporting se sont faites sur la période fiscale du 1er Avril 2020 au 30 mars 2021. Seul le Bilan Carbone® a été effectué sur l'année civile de 2019.

4.1.3. Processus de reporting

Les collectes de données sont centralisées par le responsable RSE de Focus en lien avec les départements concernés.

Parmi les outils utilisés pour la collecte, nous utilisons les données extraites de notre outil de Système d'Information des Ressources Humaines. Un protocole de reporting a également été créé dans lequel il est précisé la liste des indicateurs RSE, les définitions, les méthodes de calcul, le périmètre, les sources de données. Il sert de référence à la collecte et à la consolidation des données.

4.2. Méthodologie des indicateurs

Le taux de femmes et d'hommes est calculé à partir de l'effectif réel au 31/03/2021. Les collectes de données sont centralisées par le responsable RSE de Focus en lien avec les départements concernés.

4.2.1. Indicateurs environnementaux

Pour le Bilan Carbone®, ont été retenues les émissions des scope 1 (émissions directes générées par les ressources de la structure utilisant les énergies fossiles) et 2 (émissions indirectes liées à l'achat ou à la production d'électricité, de chaleur et de vapeur.). Le scope 3 est retenu partiellement puisqu'il inclue la partie transports pour la distribution de nos jeux mais il exclue la partie

sur l'impact du temps de jeu. Un manque de visibilité sur les émissions liées à la fabrication des jeux et une trop grande incertitude sur les émissions liées à l'utilisation par nos joueurs, nous ont incité à exclure ces résultats. Concernant les données énergétiques du Bilan Carbone® sont prises en compte les données des deux bâtiments du siège parisien.

4.2.2. Indicateurs sociaux.

Effectif total

L'effectif total concerne tous les collaborateurs inscrits en fin de période en CDI, CDD, quelque soit le type d'emploi (temps plein et temps partiel). Les collaborateurs en congé parental, congé maternité/paternité, en congé sabbatique sont également inclus. Sont exclus les stagiaires, les sous-traitants, les intérimaires, les travailleurs indépendants et les travailleurs occasionnels.

Nombre d'embauches, de départs et taux de turnover

- Le nombre d'embauches correspond aux recrutements de collaborateurs en CDI, CDD et aux recrutements de collaborateurs qui étaient en stage ou en apprentissage. Les renouvellements de CDD ne sont pas des embauches.
- Le nombre de départs correspond aux types de départs suivants:
 - Départs à l'initiative de l'employé: fin d'un contrat (démission, départ à la retraite);
 - Départs à l'initiative de l'employeur: licenciement individuel, licenciement économique;
 - Départs d'un commun accord: ruptures conventionnelle;
 - Départs suite à une fin de contrat: fin de CDD, fin de contrat de professionnalisation;
 - Départs pour d'autres causes: décès.
- Le taux de turnover permet de connaître le taux lié aux départs par rapport à l'effectif global de l'entreprise sur l'année de reporting.

Taux d'absentéisme pour maladie et accidents du travail

Les absences prises en compte dans cet indicateurs sont:

- les absences pour cause de maladie et de maladie professionnelle;
- les absences pour accidents du travail;
- les autres absences: sans motif réel contraignant.

Les congés maternité/paternité, les évènements familiaux, les grèves ou les dispenses de formation ne sont pas comptés dans le calcul.

Nombre d'accidents du travail

Les accidents considérés ici sont des accidents sur le lieu de travail (accident de travail) ou au cours d'un déplacement depuis ou vers le lieu de travail ou vers une destination de travail (accident de trajet). Les accidents de trajet entre le domicile et le lieu de travail sont également pris en compte. L'accident peut être mortel et peut entraîner ou non un arrêt de travail

Taux de fréquence des accidents du travail avec arrêt

Taux mesurant le degré d'exposition des salariés aux risques, en neutralisant l'effet de l'évolution de la durée du travail et du nombre de salariés.

Taux de gravité des accidents du travail avec arrêt

Les taux de gravité visent principalement à exprimer la gravité des accidents en fonction de la durée de l'arrêt de travail.

Enquête de satisfaction : Qualité de vie au bureau / ambiance de travail / recommandations

Les questions posées dans l'enquête laissent le choix entre cinq réponses graduelles : « pas du tout d'accord », « plutôt pas d'accord », « plutôt d'accord », « tout à fait d'accord » et « sans opinion ». L'agrégation des réponses « plutôt d'accord » et « tout à fait d'accord » constitue un avis positif et l'agrégation des réponses « pas du tout d'accord » et « plutôt pas d'accord » constitue un avis négatif.

Pourcentage de femmes managers

Les postes de managements concernent les collaborateurs qui managent au moins un-e collaborateur-trice.

FOCUS HOME INTERACTIVE

Parc de Flandre «Le Beauvaisis» - Bâtiment 28
11, Rue de Cambrai - 75019 Paris